



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

« Sud Cornouaille »

Rapport d'activités 2020



SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Les faits marquants de 2020	4
II. Rappel du contexte	5
1. Présentation du territoire	5
2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE	5
3. Organisation de travail	7
4. Les étapes d'élaboration du SAGE	7
III – Animation et Mise en oeuvre du SAGE	8
1. Activités de la CLE et des instances associées	8
2. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE	9
3. Communication	9
4. Etudes complémentaires	12
5. Bilan financier de l'action	15
IV. Second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt	16
1. Volet transversal	17
2. Volet agricole	24
3. Volet foncier	30
4. Volet valorisation économique	31
5. Volet curatif des algues vertes	34
6. Bilan financier 2020	35
V – Programme de Lutte contre les Contaminations bactériologiques	36
1. Littoral Fouesnantais	36
2. Bassins versants Aven Belon Merrien	44
VI – Programme de Gestion des cours d'eau	54
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt	54
2. Restauration de la continuité écologique sur le territoire de la CCPF	59
3. Bassins versants de l'Aven Belon	61
VII – Préservation des zones humides	68
1. Suivi du Marais de Moustierlin	68
2. Projet de réhabilitation du site du Questel	70
VIII - Promotion des Techniques alternatives au désherbage chimique	71
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt	71
2. Bassins versants de l'Aven Belon Merrien	74
IX – Moyens mobilisés	75
1. Equipe d'animation	75
2. Bilan financier	75
Annexes	76
Annexe 1 : Arrêtés préfectoraux de renouvellement de la CLE	76

Annexe 2– Avis de la CLE.....	76
Annexe 3 – Outils d’informations destinés aux nouveaux élus de la CLE et des EPCI (guide du SAGE, trombinoscope de la CLE, fiches enjeux)	76
Annexe 4 – Rapport d’analyse des levés topo-bathymétriques réalisés sur l’Aven et le Belon + supports et CR du GT ensablement	76
Annexe 5 – Etat des lieux quantitatif des ressources en eau du SAGE Sud Cornouaille.....	76
Annexe 6 –Lettres agricole de la Baie de la Forêt.....	76
Annexe 7 – Bilan de la qualité des eaux 2019/2020 de la Baie de la Forêt.....	76
Annexe 8 – Plaquette d’informations sur l’accompagnement individuel.....	76
Annexe 9– Etude de préfiguration des Paiements pour Services Environnementaux.....	76
Annexe 10– Plaquette d’informations sur les MAEC	76
Annexe 11– Bilan de la CRAB sur le volet foncier	76
Annexe 12 – Bilan des enquêtes menées par la CCPF auprès des agriculteurs	76
Annexe 13– Profil de vulnérabilité sur le BV de Moustierlin	76
Annexe 14– Bilan qualité des eaux 2020 CCPF	76
Annexe 15– Bilan des actions sur les bassins versants de l’Aven Belon Merrien	76
Annexe 16– Dossiers continuité CCPF.....	76
Annexe 17– Bilan des suivis des indicateurs dans les zones humides	76
Annexe 18 – Bilan financier 2020.....	76

I. LES FAITS MARQUANTS DE 2020

FEVRIER

SAGE : Restitution des résultats des levés topobathymétriques réalisés en 2019 sur les estuaires de l'Aven et du Belon

PLAV2 : Animation Collective Gestion de l'herbe : 1^{ère} réunion du collectif qui se regroupera tout au long de l'année pour des animations en ferme chez les membres du groupe



MARS

PLAV2 : Dépôt de la candidature à l'étude du paiement pour service environnementaux (PSE)

PLAV2 : lancement d'une évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes par la Cour des comptes et la Chambre Régionale des comptes

JUIN

PLAV2 : Réunion d'échanges sur le volet réglementaire à destination des agriculteurs



JUILLET

SAGE : 200 clous urbains « Ici commence la mer » installés entre Fouesnant et Pont-Aven



AOUT

PLAV2 : 888 ha de couverts végétaux semés précocement pour limiter les fuites d'azote

SEPTEMBRE

PLAV2 : Démonstration de sur-semis sur prairie par l'entreprise Grandin

OCTOBRE

Bactério : Restitution du profil de vulnérabilité conchylicole sur le BV de Moustierlin

SAGE : Restitution de l'état des lieux quantitatif des ressources en eau

NOVEMBRE

Site du Questel : Avis favorable et obtention de l'arrêté d'autorisation de travaux

PLAV2 : lancement de l'étude de préfiguration des Paiements pour Services Environnementaux

DECEMBRE

MAQ / entretien des cours d'eau :

- Sur les BV de l'Odet à l'Aven : 46.2 km de cours d'eau entretenus, 1 contournement de plans d'eau réalisé, lancement des travaux sur le Moulin Pell (Moros) et d'une étude sur le Moulin Chef du Bois (Saint Laurent)

- Sur les BV de l'Aven Belon Merrien : 45.97 km de cours d'eau entretenus, 1 obstacle à la continuité remplacé par une passerelle béton sur le Ster Goz (Liste 1)

SAGE : Diffusion d'outils d'informations à destination des nouveaux élus (guide du SAGE, trombinoscope de la CLE)

II. RAPPEL DU CONTEXTE

1. Présentation du territoire

Le SAGE Sud Cornouaille est constitué par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806 km (d'après les inventaires locaux). Il couvre une **superficie de 594 km²** et concerne **24 communes du Finistère Sud**.



Les chiffres clés du territoire

Région : Bretagne

Département : Finistère

Communes : 24 communes dont 8 entièrement intégrées au périmètre

Superficie : 594 km²

Population : 95 000 habitants

Linéaire de côtes : 130 km de côtes

2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

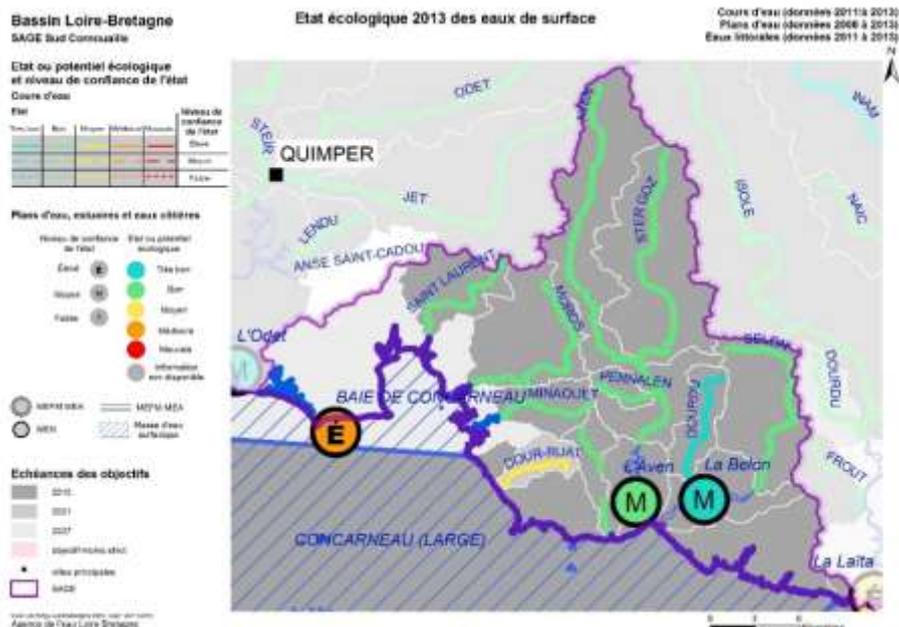
2.1/ Les masses d'eau

Le territoire du SAGE Sud Cornouaille compte **15 masses d'eau** :

- 10 masses d'eau cours d'eau
- 1 masse d'eau souterraine : Baie de Concarneau - Aven
- 2 masses d'eau de transition : l'Aven et le Belon
- 2 masses d'eau côtières : Baie de Concarneau et Concarneau large

Dans le cadre du SDAGE 2016-2021, 2 masses d'eau ont été identifiées en état moyen à médiocre (bilan 2013-2021) :

- **Cours d'eau / Dour Ruat au titre de l'hydrologie (report de délai 2021)**
- **Masse d'eau côtière Baie de Concarneau vis-à-vis de la problématique algues vertes (report de délai 2027)**



2.2/ Les enjeux du territoire

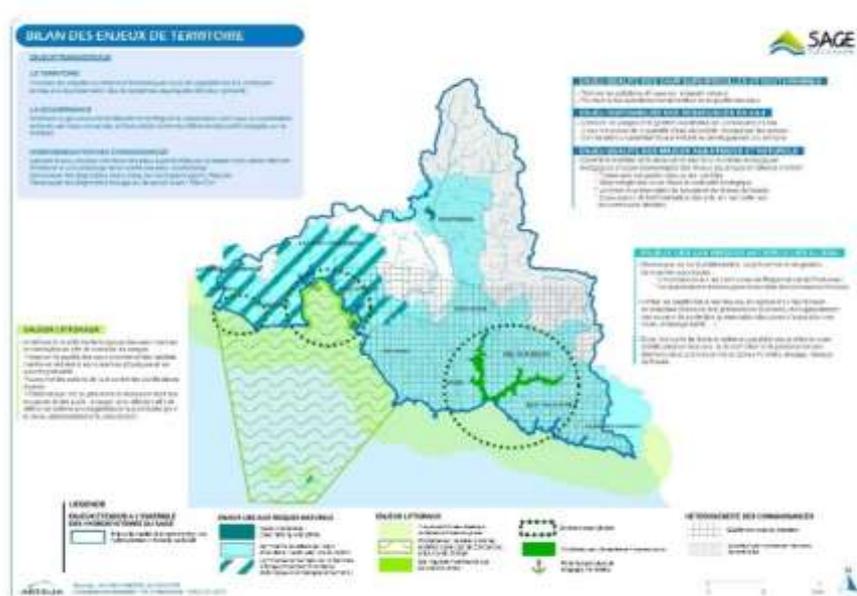
Dans le cadre des travaux d'élaboration du SAGE, 5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux ont été définis :

Enjeux thématiques

- **Qualité des eaux superficielles et eaux souterraines**
- **Disponibilité des ressources en eau**
- **Qualité des milieux aquatiques et naturels**
- **Enjeux littoraux**
- **Risques naturels liés à l'eau**

Enjeux transversaux

- **Concilier les activités humaines et économiques** avec les objectifs liés à la ressource en eau et à la préservation des écosystèmes aquatiques dans leur globalité
- **Améliorer la gouvernance territoriale** en renforçant la coopération entre élus, la coordination entre les services concernés, et l'articulation entre les différents dispositifs engagés sur le territoire



3. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités.

3.1/ Portage du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **CCA est la structure porteuse du SAGE**, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions opérationnelles réparties entre les 3 collectivités.

3.2/ Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

Sur le bassin versant de la Baie de la Forêt (Odet-Aven) :

- **CCPF :**
 - Le volet bactériologique sur la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic ainsi que les actions de restauration de ZH sur le territoire de la CCPF
 - Le volet « phyto urbain » (appui aux communes) sur la CCPF
- **CCA :**
 - Les volets « phyto urbain » et « cours d'eau » ainsi que les actions de restauration des ZH sur CCA
 - Le plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt

Sur les bassins versants Aven Belon Merrien :

- **Quimperlé Communauté :**
 - Les volets « cours d'eau » et « bactériologique » sur le territoire Aven Belon Merrien

4. Les étapes d'élaboration du SAGE

Les principales étapes de l'élaboration du SAGE

- 4 février 2011 : arrêté de délimitation du périmètre du SAGE
- 2 juillet 2012 : arrêté portant désignation des membres de CLE
- 20 décembre 2013 : validation de l'état des lieux – diagnostic
- 14 octobre 2014 : validation de la phase « tendances et scénarios »
- 28 janvier 2015 : validation de la stratégie
- 04 septembre 2015 : Adoption du projet de SAGE par la CLE
- 10 septembre au 10 janvier 2016 : consultation des personnes publiques
- 22 août au 23 septembre 2016 : enquête publique
- 28 octobre 2016 : adoption du SAGE (PAGD et Règlement) par la CLE
- 23 janvier 2017 : arrêté préfectoral approuvant le SAGE Sud Cornouaille

Une élaboration concertée : Au total, ce sont **plus de 50 réunions** qui ont été nécessaires pour élaborer de façon concertée et pour valider le SAGE Sud Cornouaille.

III – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU SAGE

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 0.7 ETP pour l'animation – coordination du SAGE
- 0.05 ETP appui service communication de CCA
- 0.2 ETP appui administratif

1. Activités de la CLE et des instances associées

→ **Objectif n°10 du SAGE** : Mettre en œuvre le SAGE et organiser la gouvernance sur le territoire

Compte tenu du contexte sanitaire et du report des élections municipales, la Commission Locale de l'eau et les instances associées (Bureau et Commissions thématiques du SAGE) ne se sont peu ou pas réunies en 2020. Il a fallu attendre l'installation de la Commission Locale de l'Eau qui a lieu début janvier 2021 et la désignation des nouveaux élus chargés de suivre le SAGE. Pour autant, les 3 EPCI ont poursuivi leurs actions.

Réinstallation de la CLE

Suite aux élections municipales de 2020, la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sud Cornouaille a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2020. La réunion d'installation de la nouvelle Commission Locale de l'Eau a dû être reporté au 07/01/2021 en raison du contexte sanitaire.

► **ANNEXE 1** : Arrêté préfectoral du 17/07/2018 portant composition de la CLE, Arrêté préfectoral du 21/10/2020 portant modification de la CLE.

Date	Instances	Objet
11/02/2020	Réunion technique entre les 3 EPCI partenaires du SAGE	→ Echanges sur la programmation 2020 et le calendrier de travail
20/02/2020	Bureau	→ Dossiers soumis à l'avis de la CLE : Projet de PLUi de Quimperlé Communauté → Programmation 2020 → Feuille de route : courrier en réponse de l'AELB → Révision du SDAGE : état des lieux programme de mesures
24/02/2020	GT ensablement	→ Restitution des résultats issus des levés topo-bathymétriques réalisés sur les estuaires de l'Aven et du Belon
09/07/2020	GT quantitatif	→ Echanges et validation de la méthodologie et du calendrier de travail
02/10/2020	Réunion technique entre les 3 EPCI partenaires du SAGE	→ Préparation de la programmation 2021
05/10/2020 08/10/2020	Rencontres avec les 3 EPCI en charge de l'AEP	→ Consolidation des données issues de l'AEP et temps d'échanges sur les perspectives de travail
19/10/2020	COFIL Quantitatif	→ Restitution de l'état des lieux quantitatif de la ressource en eau et échanges sur les perspectives de travail
23/11/2020	Comité financeurs	→ Préparation budgétaire 2020
21/12/2020	Réunion politique entre les 3 EPCI	→ Echanges/ arbitrages sur la programmation 2021
07/01/2021	Commission Locale de l'Eau	Réunion d'installation de la CLE → Election du Président, des Vice-Présidents et désignation des membres du Bureau → Validation du bilan d'activités 2019 et du prévisionnel 2021

► Au total, **10 réunions** ont été organisées en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

2. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE

Le SAGE étant approuvé depuis 2017, la Commission Locale de l'Eau est consultée sur les dossiers et projets impactant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Dans ses règles de fonctionnement, la CLE a donné délégation au Bureau pour émettre un avis sur les dossiers soumis à l'avis de la CLE. Il s'appuie sur une grille d'analyse pour pouvoir vérifier la compatibilité des projets avec les dispositions du SAGE.

► En 2020, 1 avis a été rendu (Cf Annexe 2)

Dossier	Type	Pétitionnaire	Procédure de consultation	Avis du Bureau
PLU intercommunal de Quimperlé Communauté	Document d'urbanisme	Quimperlé Communauté	Bureau du 20/02/2020 + grille d'analyse	Avis favorable assorti de remarques : → Démontrer l'adéquation entre la production en eau potable et l'urbanisation future prévue au PLUi → Apporter des précisions sur les conditions de réalisation des inventaires bocagers utilisés. → Etendre la marge de recul par rapport au cours d'eau aux zones AU. → Vigilance vis-à-vis des performances de la station d'épuration de Riec sur Belon compte tenu des enjeux conchylicoles.

3. Communication

→ *Disposition n° 66 du SAGE : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE*

3.1 / Site Internet

Le 1^{er} confinement a été mis à profit pour mettre à jour le site Internet du SAGE (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>). La maintenance du site est par ailleurs assurée par l'Agence Nateo.



Statistique de connexion au Site Internet du SAGE :

► En 2020, 1 903 connexions ont été enregistrées contre 2 712 connexions en 2019. La fréquentation est donc en baisse par rapport à l'année dernière (-29%) – à rapprocher sans doute au contexte sanitaire.

3.2/ Formation – information des nouveaux élus

Afin de former les nouveaux élus, l'année 2020 a été consacrée à la conception d'outils d'informations :

- **Un guide du SAGE** élaboré avec l'appui de l'APPCB et des autres animateurs de SAGE bretons
→ Objectif : expliquer le rôle et le fonctionnement d'un SAGE ainsi que l'organisation des compétences de l'eau à l'échelle du territoire
- **Des fiches thématiques** ont également été rédigées avec l'appui de l'APPCB
→ Objectif : détailler les différents enjeux de la gestion de l'eau
- **Un trombinoscope de la CLE**
→ Objectif : identifier les nouveaux élus en charge de la politique de l'eau ainsi que l'équipe d'animation du SAGE
- **Des cycles de formation** organisés par l'APPCB à destination des nouveaux élus des CLE et des élus des EPCI en charge de l'eau
→ Objectif : permettre aux nouveaux élus de s'approprier les grands enjeux de la ressource en eau et des milieux aquatiques

► L'ensemble de ces supports figure en Annexe 3.

Ces 2 documents (guide du SAGE et trombinoscope de la CLE) ont servi de base de travail lors de la réunion d'installation de la CLE. Ils ont par ailleurs été largement diffusés auprès des élus des collectivités, les 3 EPCI et les 24 communes concernées par le SAGE Sud Cornouaille. Ils sont présentés en Annexe 3.

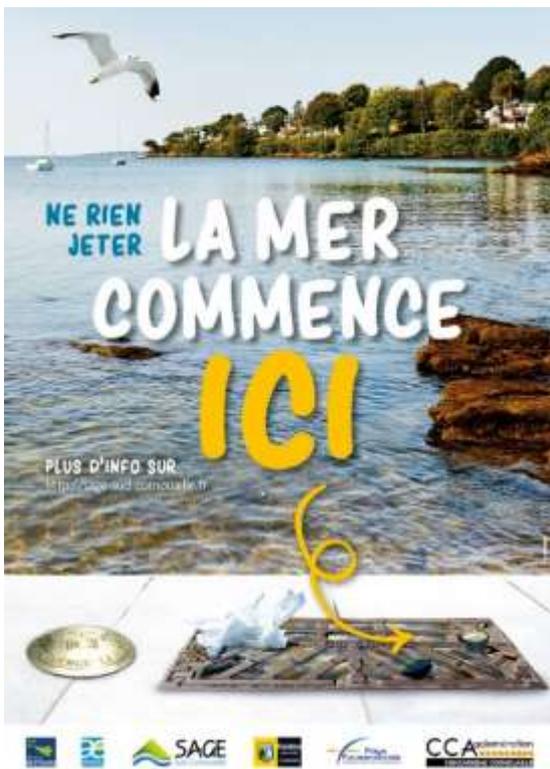


3.3 / Opération « Ici commence la Mer »

Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais se sont engagées dans l'opération « ici commence la Mer » déjà initiée sur d'autres communes littorales (Vannes, Brest et Quimper notamment). L'objectif est de sensibiliser le grand public sur le caractère séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et de faire prendre conscience que les déchets jetés près des avoires d'eaux pluviales finissent directement à la rivière, puis à la mer.

Des clous urbains gravés « *Ne rien jeter, Ici commence la mer* » ont été implantés devant les grilles de récupération des eaux pluviales et des supports de communication (affiches, communiqué et signature électronique) sont venus compléter le dispositif : affiches, signature mail, communiqués de presse, réseaux sociaux,

En 2020, près de 200 clous urbains « *Ne rien jeter, ici commence la mer* » ont été installés sur les 6 communes littorales entre Fouesnant et Pont-Aven Ce dispositif doit être déployé en 2021 sur les autres communes du territoire.



Des clous gravés pour préserver la mer

Fouesnant – Les grilles d'avoires sont souvent considérées comme des bouchées d'égoûts. Une opinion vite à rappeler qu'il ne faut pas y jeter des déchets, qui finissent directement dans la mer.

L'initiative
Une nouvelle initiative d'information pour la préservation des eaux littorales. Il s'agit de la mer en plus de 200 clous gravés devant les grilles de récupération des eaux pluviales. La communauté de communes du pays Fouesnantais (CCAF) et Concarneau Cornouaille Agglomération sont partenaires de cette opération.

La mer commence ici
Sur les côtes et gravés « Ici commence la mer ». C'est un message simple et efficace pour les citoyens près des avoires d'eaux pluviales. Ils sont réalisés en laiton, pour être durables, et sont les représentants de la CCAF. Concarneau aux côtés de la CCAF, les grilles d'avoires ne sont pas des bouchées d'égoûts.

« Ici commence la mer »
C'est un message simple et efficace pour les citoyens près des avoires d'eaux pluviales. Ils sont réalisés en laiton, pour être durables, et sont les représentants de la CCAF. Concarneau aux côtés de la CCAF, les grilles d'avoires ne sont pas des bouchées d'égoûts.

Sur la commune de Fouesnant
Les 200 clous gravés ont été installés sur les côtes et gravés « Ici commence la mer ». C'est un message simple et efficace pour les citoyens près des avoires d'eaux pluviales. Ils sont réalisés en laiton, pour être durables, et sont les représentants de la CCAF. Concarneau aux côtés de la CCAF, les grilles d'avoires ne sont pas des bouchées d'égoûts.

Le maire de Fouesnant
Le maire de Fouesnant, Olivier Bellec, a inauguré l'installation du premier clou « Ici commence la mer » devant la grille d'avoires de la rue de la Plage.

Le maire de Concarneau
Le maire de Concarneau, Christophe Le Goff, a inauguré l'installation du premier clou « Ici commence la mer » devant la grille d'avoires de la rue de la Plage.

Le maire de Trégunc
Le maire de Trégunc, Olivier Bellec, a inauguré l'installation du premier clou « Ici commence la mer » devant la grille d'avoires de la rue de la Plage.

Le maire de Pont-Aven
Le maire de Pont-Aven, Olivier Bellec, a inauguré l'installation du premier clou « Ici commence la mer » devant la grille d'avoires de la rue de la Plage.

Le maire de Nével
Le maire de Nével, Olivier Bellec, a inauguré l'installation du premier clou « Ici commence la mer » devant la grille d'avoires de la rue de la Plage.

Le maire de Trégunc
Le maire de Trégunc, Olivier Bellec, a inauguré l'installation du premier clou « Ici commence la mer » devant la grille d'avoires de la rue de la Plage.

Concarneau en bref

Des plaques contre la pollution de la mer installées



Élus et techniciens ont présenté le dispositif « Ici commence la mer ».

Les plaques de sensibilisation « Ne rien jeter, ici commence la mer » fleurissent dans différentes villes du littoral français. Et les communes de Concarneau Cornouaille agglomération (CCA) et du Pays fouesnantais ne dérogeront pas à la règle.

L'objectif ? Lutter et rappeler que les déchets jetés près des avoires d'eaux pluviales finissent directement à la rivière, puis à la mer. « Ce ne sont pas des bouchées d'égoûts ni des poubelles », martèle Bruno Guédon, technicien à CCA pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ainsi, 200 plaques dorées vont être, ou sont installées dans les communes littorales situées entre Fouesnant et Pont-Aven : Fouesnant, La Forêt-

Fouesnant, Concarneau, Trégunc, Nével et Pont-Aven. La commune de Concarneau va en recevoir 80, dont 33 dans la Ville close. « Il fallait marquer le coup », résume François Besson, adjoint au développement durable et à l'environnement. Il faut faire preuve de vivre ensemble et respecter l'environnement. En Ville close, ce sont plus d'un million de personnes qui circulent. Si chacun y va de ses incivilités, cela aura des conséquences dramatiques pour la qualité de nos eaux.

Le coût de l'opération est évalué à 15 000 €. Elle est financée par CCA, la communauté de communes du Pays fouesnantais ainsi que par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Trégunc

Des clous pour la qualité des eaux

L'initiative

Parce que contrairement à certaines pratiques contemporaines, les grilles d'avoires n'étant pas des poubelles, le maire de Trégunc a choisi la pédagogie afin d'éveiller les consciences à la protection de la qualité des eaux.

Samedi, en marge du forum des associations, le maire Olivier Bellec a inauguré l'installation du premier clou « Ici commence la mer » devant la grille d'avoires de la rue de la Plage.

« Les grilles d'avoires sont raccordées aux réseaux d'eaux pluviales et les déchets tels que les déjections animales, solvants, peintures et autres déchets plastiques jetés près des avoires filent directement à la mer sans être traités en station d'épuration », résume le maire. En guise de petite pique de rappel, un mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau et mettre 5 ans pour se désagréger en mer. Trégunc avec 48 km de réseaux d'eaux pluviales et 1 500 avoires a entrepris avec Concarneau Cornouaille agglomération (CCA) d'entamer l'action « Ici commence la mer ». Dans la commune, une trentaine de clous vont ainsi être plan-



Le premier clou implanté devant la grille d'avoires de la rue de la Plage afin de préserver la qualité de l'eau.

tes en des endroits stratégiques comme le terrain de foot de la Pinède, l'école Marc-Bourhis, devant le bar-tabac le Maryland, l'office de tourisme, le Lambel bar.

L'opération est financée par CCA et la communauté de communes du Pays fouesnantais, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 15 000 € les 200 plaques.

Un coût nécessaire afin d'inclure le public à jeter tout déchet dans les poubelles et faire preuve de bon sens.

4. Etudes complémentaires

Pour répondre aux dispositions du SAGE, plusieurs études étaient programmées en 2019 :

4.1/ Ensablement de l'Aven et du Belon

→ *Disposition n° 60 du SAGE : Engager une réflexion multi partenariale sur la gestion de l'ensablement dans les estuaires*

Dans le cadre de la disposition n°60 du SAGE, les élus du SAGE Sud Cornouaille ont souhaité relancer la réflexion sur l'ensablement et engager une mise à jour d'étude pour connaître l'évolution du phénomène sur les estuaires de l'Aven et du Belon.

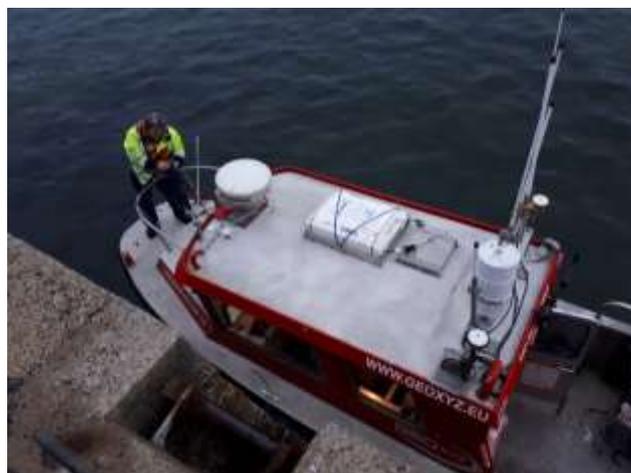
Dans cette optique, un groupe de travail multi partenarial a été constitué et une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confié au cabinet Litto consult pour définir les contours de cette étude.

Des levés topo-bathymétriques ont été réalisés en 2019 et ont permis, par comparaison avec les levés antérieurs (2004, 2007, 2011/2012) d'évaluer le taux d'ensablement au sein des deux estuaires. Les résultats montrent une tendance globale à l'érosion même si ponctuellement on observe des zones d'accrétion à l'embouchure de la barre sableuse.

Ce travail a été restitué en février 2020 auprès des membres du groupe de travail « ensablement » (élus locaux, Etat, scientifiques, usagers de l'estuaire – plaisanciers et conchyliculteurs). Il était également prévu d'organiser une restitution élargie les plaisanciers, les pêcheurs et les conchyliculteurs pour vérifier les résultats sur des secteurs clés et les endroits qui posent problèmes. Compte tenu de la crise sanitaire, ces restitutions élargies n'ont pu avoir lieu. Cette restitution a été reporté en 2021 et sera menée avec l'appui de Litto Consult qui a supervisé les levés.

Des échanges ont également été engagés avec des scientifiques (géomorphologue) de l'université de Bretagne Sud pour développer un projet de science participative pour maintenir un suivi de l'ensablement dans le temps. Ces échanges devraient se poursuivre en 2021.

► Le rapport d'analyse des levés topo-bathymétriques ainsi que les supports et le compte rendu de la réunion du GT ensablement figurent à l'Annexe 4.



4.2/ Gestion quantitative de la ressource en eau

→ Disposition n° 23 du SAGE : Améliorer la connaissance des ressources mobilisables pour les autres usages sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille

Rappel du contexte

Pour répondre à la disposition n°23 du PAGD, les membres de la Commission Locale de l'eau ont souhaité investir davantage les enjeux de gestion quantitative de l'eau sur le territoire. Dans cette perspective, un 1^{er} état des lieux de la ressource en eau a été réalisé en 2020 avec pour objectif une amélioration de la connaissance des besoins et ressources mobilisables sur ce périmètre.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'études. Il avait un double objectif :

- Améliorer la connaissance locale en réalisant un état des lieux de la ressource en eau et des besoins du territoire
- Proposer des axes de travail à engager à l'issue du stage

► Le rapport d'état des lieux quantitatif des ressources en eau est présenté en l'Annexe 5

Déroulement de l'étude

L'étude s'est articulée autour de 5 étapes :

- **Etat des lieux des ressources**
→ Recensement des données disponibles relatives au fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du territoire
- **Etat des lieux des besoins**
→ Analyse quantitative des ressources en eau mobilisées par secteur d'activité en 2018
- **Gestion de l'eau**
→ Analyse de la gestion de la ressource en eau notamment en période de sécheresse
- **Détermination de la vulnérabilité quantitative des bassins versants du SAGE**
→ Evaluation des tensions quantitatives pressenties sur certains sous-bassins versants du SAGE en période d'étiage
- **Propositions de travail**
→ Identification des axes de travail à approfondir à l'issue du stage

Elle a été menée en concertation avec les différents acteurs concernés, selon les étapes suivantes :

Date	Instances	Objet
Juin - Juillet	Rencontres bilatérales avec les différents acteurs / producteurs de données	AELB, CRAB, CD29, Maîtres d'ouvrages en charge de l'AEP (CCPF, CCA et QC), ...
09/07/2020	GT quantitatif	→Echanges et validation de la méthodologie et du calendrier de travail
05/10/2020 08/10/2020	Rencontres avec les 3 EPCI en charge de l'AEP	→ Consolidation des données issues de l'AEP et temps d'échanges sur les perspectives de travail
19/10/2020	COFIL Quantitatif	→ Restitution de l'état des lieux quantitatif de la ressource en eau et échanges sur les perspectives de travail

Les principaux constats issus de ce travail

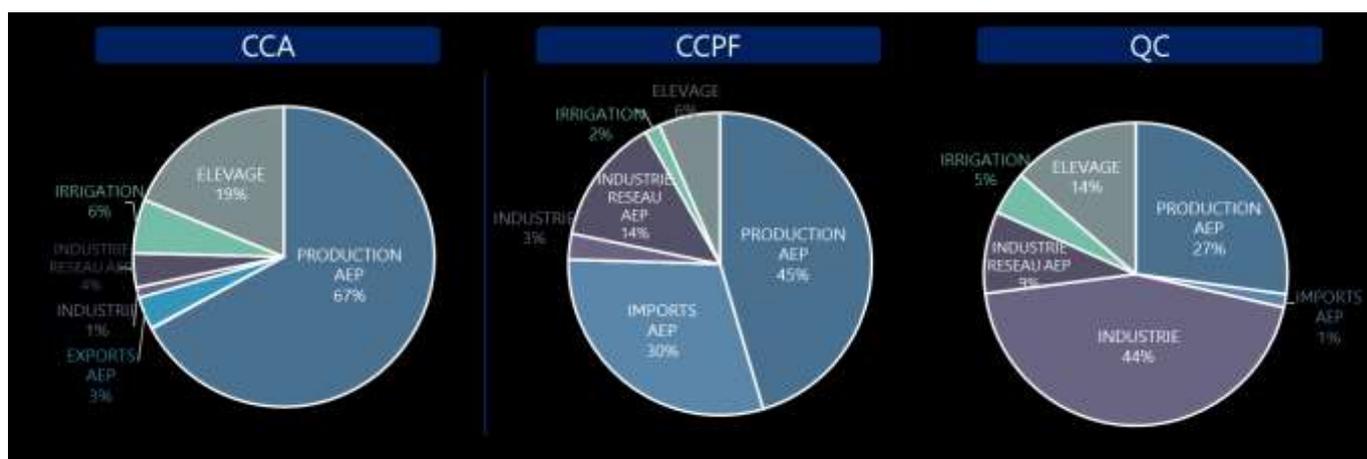
Des fragilités en période d'été qui tendent à se confirmer

Globalement, les épisodes de sécheresse de 2017 et 2019 et les demandes associées de dérogation au débit réservé ont confirmé les **fragilités du territoire vis-à-vis de la ressource en eau en période d'été**. Cette sensibilité est d'autant plus marquée que le territoire connaît des besoins en eau potable importants en période estivale (pointes de consommation liées à la fréquentation touristique). Elle risque de s'accroître dans les prochaines années du fait du changement climatique.

Des enjeux communs & des spécificités à l'échelle des 3 EPCI

Ce stage a également permis d'estimer les besoins en eau mobilisés sur le territoire et de mettre en exergue les **spécificités territoriales**. En 2018, les besoins en eau étaient estimés à 20 318 135 m³ à l'échelle des 3 intercommunalités avec une part prépondérante destinée à l'alimentation en eau potable.

- Des enjeux communs :
 - Forte activité touristique sur les communes littorales (saisonnalité de la production d'eau potable)
 - Une prise d'eau commune sur l'Aven entre deux usines d'eau potable (Belle Angèle pour QC et Moulin du Plessis pour CCA)
- Des spécificités territoriales :
 - Sur le territoire de la CCPF : dépendance du territoire aux imports AEP extérieurs ; territoire en recherche d'autonomie avec l'exploitation des eaux souterraines
 - Sur le territoire de CCA : une autonomie de production AEP mais des usines non interconnectées – vulnérabilité face à de possibles cas de pollution de cours d'eau
 - Sur Quimperlé Communauté, d'importants besoins en eau identifiés pour le secteur industriel (53% des besoins en eau)



Un déficit de connaissance

Le travail réalisé a par ailleurs mis en évidence le déficit de connaissances et le manque de données chiffrées vis-à-vis de la ressource en eau ainsi que pour les prélèvements agricoles et industriels. **Disposer d'une connaissance plus approfondie constitue donc un enjeu en tant que tel.** La ressource en eau étant limitée, il importe de connaître qui et comment est exploitée cette ressource si on veut s'inscrire à terme dans une logique de partage.

Quelles perspectives de travail ?

Lors de la réunion du 19/10/2020, les membres du COPIL « quantitatif » ont pu échanger sur les perspectives de travail à donner à l'issue de ce stage. Certaines actions relevant de la compétence des gestionnaires AEP, un courrier a été adressé aux 3 EPCI afin de définir les priorités d'actions pour 2021.

Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté ont décidé de poursuivre collectivement la réflexion en 2021 et de travailler à la définition d'une politique en faveur des économies d'eau à l'échelle de leur territoire administratif.

5. Bilan financier de l'action

Les dépenses liées à l'animation et à la mise en œuvre du SAGE sont 63 670.25 €– soit 62% du budget prévisionnel.

La crise sanitaire a fortement ralenti les actions prévues au titre de la mise en œuvre du SAGE :

- Suite au report des élections municipales et au renouvellement tardif de la CLE (fin octobre), la Commission Locale de l'eau et les instances associées (Bureau et Commissions thématiques du SAGE) ne se sont peu ou pas réunies en 2020.
- L'opération « Ici commence la Mer » n'a pas eu la couverture médiatique escomptée – le lancement était initialement prévu à l'occasion du départ de la Transat Concarneau – Saint Barth' qui devait avoir lieu en avril 2020
- La restitution des résultats de l'étude d'ensablement auprès de l'ensemble des usagers et élus locaux n'a également pas pu avoir lieu. Cette restitution est reportée en 2021.
- Enfin , le projet de schéma de carénage n'a pu être réalisé en 2020 faute de temps

IV. SECOND PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES DE LA BAIE DE LA FORET

→ *Disposition n° 58 du SAGE* : Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE 2016-20210.

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

- 0.2 ETP pour l'animation générale (CCA)
- 0.9 ETP pour l'animation générale et agricole (CCA)
- 0.1 ETP (CCA) + 0.05 ETP (CCPF) pour le suivi du foncier
- 0.3 ETP volet économique (CCA/CCPF)
- 0.25 ETP pour le suivi qualité de l'eau (CCA)

Rappel du contexte

La communauté de communes du Pays Fouesnantais et Concarneau Cornouaille Agglomération sont partenaires depuis 1999 dans les actions préventives de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt.

Le second plan de lutte contre les algues vertes (PLAV2) de la Baie de la Forêt a été officiellement lancé le 10 juillet 2018. Après quelques mois supplémentaires d'échanges et de co-construction avec les différentes parties prenantes, le PLAV2 de la Baie de la Forêt a fait l'objet d'une signature officielle le 26 novembre 2018 en Préfecture du Finistère.

Le lancement a été marqué par un changement de maîtrise d'ouvrage. Depuis le 10 juillet 2018, Concarneau Cornouaille Agglomération assure l'animation et la mise en œuvre de ce second plan d'actions.

Contenu du programme d'actions

Ce second plan d'actions s'articule autour des 5 axes de travail suivants :

- Volet « Contrôles » (MO : Etat)
 - Plan de contrôles renforcé sur les sous bassins versants les plus impactant (Lesnevard amont, Moros-Minaouët amont).
- Volet « actions agricoles » (MO : CCA / prescripteurs agricoles)
 - Animation collective proposée à l'ensemble des agriculteurs du territoire
 - Conseils individuels en partenariat avec les organismes agréés de conseils agricoles
 - Outils financiers : chantiers collectifs de semis précoces, aides à l'investissement, Mesures agro-environnementales et climatiques, étude de préfiguration des Paiements pour Services Environnementaux, ...
- Volet foncier (MO : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne)
 - Mise en place d'une dynamique foncière sur des secteurs prioritaires pour optimiser le parcellaire
- Volet valorisation économique (MO : CCA / CC PF)
 - Accompagner l'émergence de nouvelles filières contribuant à l'atteinte des objectifs du plan algues vertes
 - Trouver des débouchés aux produits locaux pour motiver les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité
- Volet transversal pour animer et suivre le plan d'actions (MO : CCA)
 - Animation générale, suivi qualité de l'eau, communication, ...

1. Volet transversal

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

1/ Coordination

1.1 Coordination locale du PLAV2 de la Baie de la Forêt

La Commission algues vertes n'a pas pu se réunir en 2020 compte tenu de la crise sanitaire et du report des élections municipales. Il a fallu attendre l'installation de la Commission Locale de l'Eau qui a lieu en janvier 2021 et la désignation des nouveaux élus chargés de suivre le PLAV2 de la Baie de la Forêt.

Pour autant, les actions en matière de lutte contre les algues vertes se sont poursuivies :

Date	Instances	Objet
07/01/2020	Groupe de Concertation Agricole	→ Présentation des 2 animations collectives proposées par PâturéSens sur la gestion du pâturage et par le GAB29 sur le développement des pratiques AB → Présentation de l'AMI PSE
20/01/2020	Comité technique	→ Point sur l'avancement des contrôles réglementaires assurés par la DDTM et la DDPP
21/02/2020	Réunion Chantiers collectifs avec les ETA/CUMA	→ Présentation du nouvel arrêté établie sur 2 années – 2020-2021 et de ses modalités. → Bilan de la campagne précédente et perspectives pour 2020
04/03/2020	Groupe de Concertation Agricole	→ Projet de réponse à l'AMI PSE → Echanges sur le bilan du volet réglementaire et sur le projet de réunion agriculteurs / DDTM
13/05/2020	GT mise en réserve foncière	→ Prémption SBAFER sur Trémadur à Melgven → Préparation d'une réunion de terrain avec les agriculteurs intéressés
18/06/2020	Réunion d'échanges avec les agriculteurs et la DDTM	→ Faire le bilan des 2 premières campagnes de contrôles réglementaires et de répondre aux questions des exploitants concernés
08/07/2020	Groupe de Concertation Agricole	→ Programme d'animation collective
01/09/2020	Commission algues vertes	Temps d'échanges avec la Cour des comptes dans le cadre de l'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes
02/09/2020	GT mise en réserve foncière	→ Appel à candidature de la SBAFER sur Kerbiriou à Melgven
23/09/2020	Groupe de Concertation Agricole	→ Présentation du principe PSE et du projet de l'étude
Novembre et décembre 2020	Groupe de Concertation Agricole	→ Groupe restreint pour la réalisation de l'étude PSE

▶ Au total, **11 réunions** ont été organisées en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du PLAV2

1.2 Coordination régionale du PLAV2

Dans le cadre de la coordination régionale du PLAV2, de nombreuses réunions ont été organisées auxquelles a participé la cellule d'animation du PLAV2 :

Date	Instances	Objet
10/01/2020	Groupe de Travail régional PSE	Présentation de l'AMI PSE
20/01/2020	Comité technique régional	Prévisionnel 2020 du volet réglementaire
22/01/2020	Comité technique régional	Valorisation des reliquats
06/03/2020	Comité technique régional	Chantier Co : Bilan 2019 et Présentation des modalités de 2020/2021
18/05/2020	Réunion d'échanges avec les élus des 8 BVAV	Réunion politique avec la Region Bretagne
08/06/2020	Comité technique régional	Mesures ouvertes MAEC 2020 en Bretagne
16/06/2020	Comité technique régional	Point d'étape sur l'évaluation à mi-parcours du PLAV2
29/06/2020	Comité technique régional	Communication régionale Formation CRESEB pour les élus
10/07/2020	Groupe de travail régional	PSE : lancement de l'étude
16/07/2020	Comité technique régional	PSE – état d'avancement des porteurs de projet d'étude et présentation du label haie par l'AFAC
24/09/2020	Comité technique régional	Nouvelles modalités de la campagne de reliquat 2020 DDTM et conseil individuel (volet réglementaire)
25/09/2020	Comité technique régional	Label haie et PSE
13/10/2020	Comité technique régional	Etudes PSE en Bretagne et présentation de la phase expérimentale
20/10/2020	COPIL régional	Restitution de l'évaluation à mi-parcours du PLAV2

► Au total, l'équipe d'animation du PLAV2 a participé à une **quinzaine de réunions** organisées par la coordination régionale du PLAV.

1.2 Suivi de l'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes

La politique de lutte contre les algues vertes a fait l'objet de deux évaluations menées en parallèle :

- la 1ère évaluation portée par la Préfecture de Région = évaluation à mi-parcours du PLAV2 (sur les moyens)
- la 2ème portée conjointement par la Cour des comptes et la Chambre Régionale des Comptes = évaluation globale de la politique de lutte contre les algues vertes (PLAV1 + PLAV2)

Evaluation à mi-parcours du PLAV2

En synthèse, l'évaluation à mi-parcours a pour objet de faire le point sur l'avancement des actions (et non sur les résultats qui seront évalués en fin de programme). L'objectif est notamment de définir les propositions qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre du programme. Elle se base sur les 3 questions évaluatives suivantes :

- **Q1 : avancement des actions et mobilisation des moyens sur les 8 territoires**
- **Q2 : efficacité de l'accompagnement régional**
- **Q3 : cohérence externe et articulation avec les autres politiques publiques : réglementaires ou économiques**

Des restitutions techniques et politiques ont eu lieu en juin 2020 et en octobre 2020 à l'occasion desquelles la Baie de la Forêt a pu faire remonter nos remarques.

Evaluation portée par la Cour des comptes et la CRC Bretagne

La Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes de Bretagne ont engagé conjointement une **évaluation de la politique publique sur le volet préventif des plans de lutte contre les algues vertes en Bretagne**. Cette évaluation n'a pas vocation à se limiter au seul critère financier mais vise à évaluer si les mesures instaurées depuis plus de dix ans ont eu un effet significatif sur la réduction de la prolifération des algues vertes. Elle porte sur la durée des deux plans (depuis 2010).

Les principales étapes de cette évaluation ont été les suivantes :

- 2^{ème} semestre 2019 : Démarrage de l'évaluation auprès des partenaires régionaux (Préfecture, Région, financeurs, scientifiques, associations, syndicats agricoles)
- -Février 2020 : Sondage à destination des exploitations agricoles présentes sur les 8 baies
- Avril 2020 : Sondage à destination des collectivités en charge du PLAV
→ Envoi du mémoire en réponse le 31 mai 2021
- 3 Juillet 2020 : Entretien téléphonique avec la Cour des comptes (en présence des techniciens de CCA et de la CCPF)
→ Envoi des éléments complémentaires en juillet / septembre 2020
- 31 août et 1^{er} septembre 2020 : Réunion d'échanges avec les acteurs de la Commission algues vertes (agriculteurs, prescripteurs, groupements de producteurs et associations locales)
- Janvier 2021 : réception de deux documents confidentiels : un relevé d'observations provisoires et un cahier territorial propre à la Baie de la Forêt
→ Envoi le 29 janvier 2021 des observations sur le cahier territorial de la Baie de la Forêt ainsi que sur les recommandations formulées dans le Rapport d'Observations Provisoires

Cette évaluation se poursuit en 2021 et devra se concrétiser par la publication d'un rapport fin juin – début septembre 2021.

Le contrôle a été particulièrement lourd et chronophage pour les équipes techniques. Pour rassembler toutes les pièces et répondre aux questions, il a fallu reprendre l'historique des actions menées sur la durée des 2 plans, collecter et analyser l'ensemble des données agricoles disponibles, consolider les bilans financiers ... sans compter l'argumentation. Ce travail a été d'autant plus important que l'équipe d'animation du PLAV a changé en 2018 sur la Baie de la Forêt (changement de structure porteuse)

2/ Communication

Dans la continuité des actions de communication de l'année précédente, les actions et informations relatives aux territoires sont mises en avant par différents outils :

- E mailing et sms auprès des agriculteurs : informations, réunions, invitations aux animations
- Communiqué de presse et point presse sur les animations collectives (ex : chantier collectifs de semis)
- Alimentation des sites Internet du SAGE avec la création de pages dédiées aux agriculteurs puis création d'une actualité agricole sur les sites de CCA et CCPF prochainement.
- Diffusion papier de la lettre agricole envoyée à l'ensemble des agriculteurs du territoire.

Le format de cette lettre a été réduite à une page recto/verso à la demande des exploitants. Elle est diffusée 4 fois par an et pourra proposer des numéros spéciaux en 2021 comme par exemple la présentation du dispositif PSE. De manière générale cette lettre a vocation à présenter les différents outils proposés aux agriculteurs du territoire :

- Accompagnements techniques individuels financés,
- Appui aux aides à l'investissement de la Région Bretagne en matériel agro-environnemental,
- Prestations de semis de couverts,
- Animations agricoles.

▶ Les lettres agricoles figurent en Annexe 6.



3/ Suivi qualité de l'eau

► Le rapport détaillé de la qualité de l'eau est présenté en Annexe 7.

3.1 Protocole de suivi

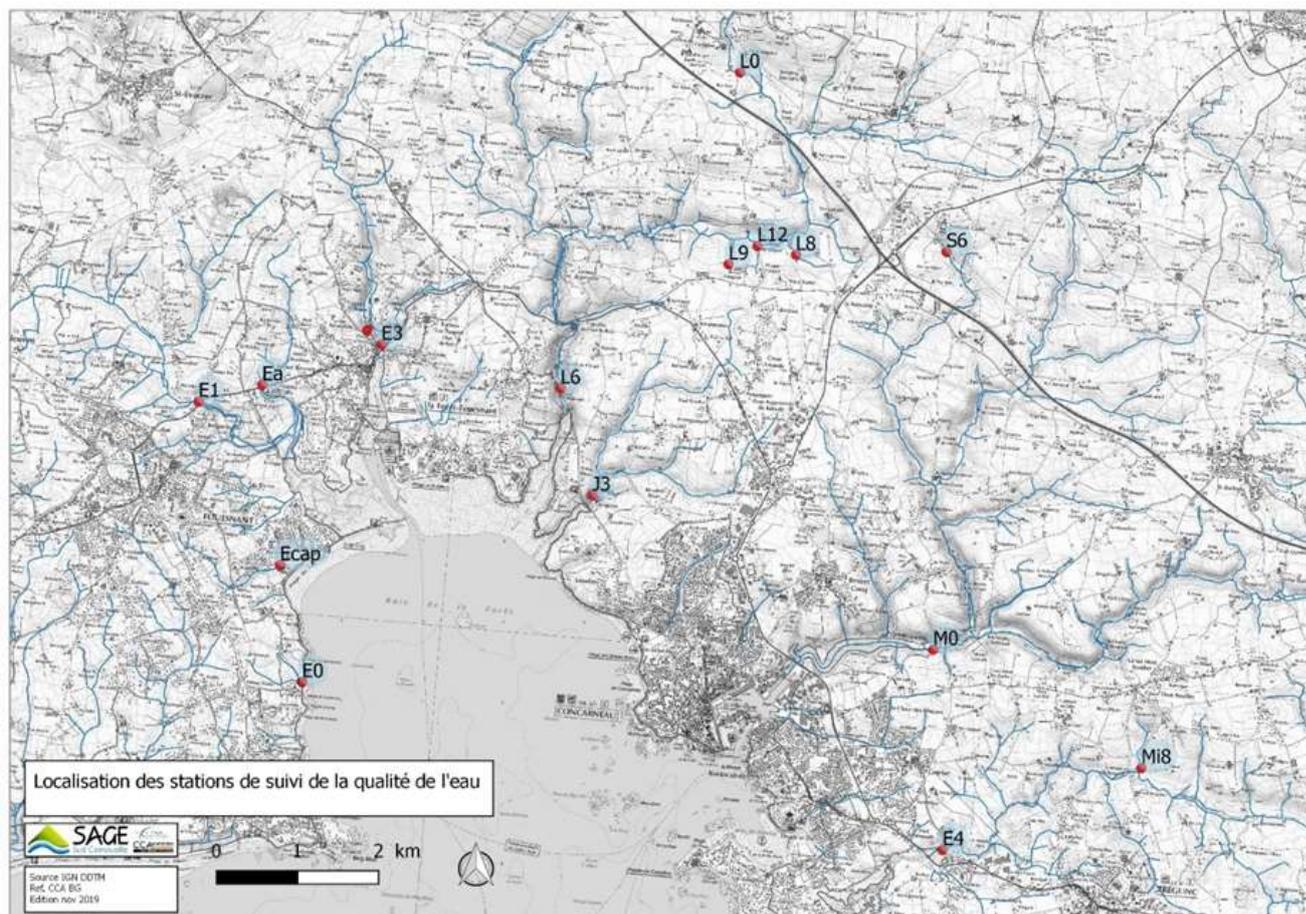
Le suivi est assuré sur **16 stations** réparties sur le territoire du PLAV 2 :

- 10 stations sont prélevées toutes les 2 semaines : ce sont les stations localisées aux exutoires des principaux cours d'eau (4 stations « historiques » PLAV1, et 6 stations « extension » PLAV2)
- 6 stations sont prélevées une fois par mois : ce sont des stations localisées sur les sous bassins identifiés « points noirs »

Sur ces 16 stations, les paramètres Nitrate, phosphore total et ortho-phosphate sont analysés.

Afin d'intégrer le suivi national, les stations manquantes du territoire ont fait l'objet d'une SANDERISATION. Le tableau ci-contre identifie l'ensemble des codes du territoire.

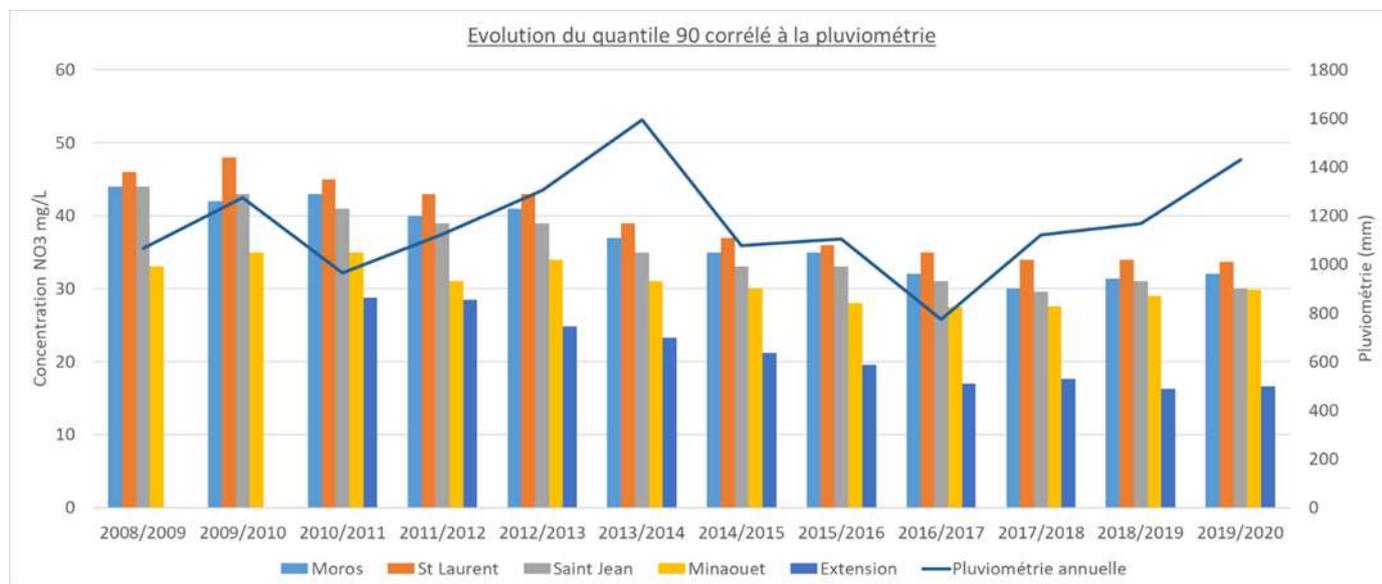
	Cours d'eau	Station	Code SANDRE	Type
1	Minaouet	E4	4345005	PLAV 1
2	Saint Laurent	L6	4345004	PLAV 1
3	Saint Jean	J3	4345006	PLAV 1
4	Moros	M0	4184200	PLAV 1
5	Cap Coz	Ecap	4345029	PLAV 2
6	Pontérec	Ea	4345028	PLAV 2
7	Bot Conan	E0	4345025	PLAV 2
8	Penalen	E1	4184100	PLAV 2
9	Pen ar Ster	E2	4345026	PLAV 2
10	Stang	E3	4345027	PLAV 2
11	Saint Laurent	L0	4345030	S/ BV
12	Saint Laurent	L8	4345031	S/ BV
13	Saint Laurent	L9	4345032	S/ BV
14	Saint Laurent	L12	4345002	S/ BV
15	Styval	S6	4345034	S/ BV
16	Minaouet	Mi8	4345033	S/ BV



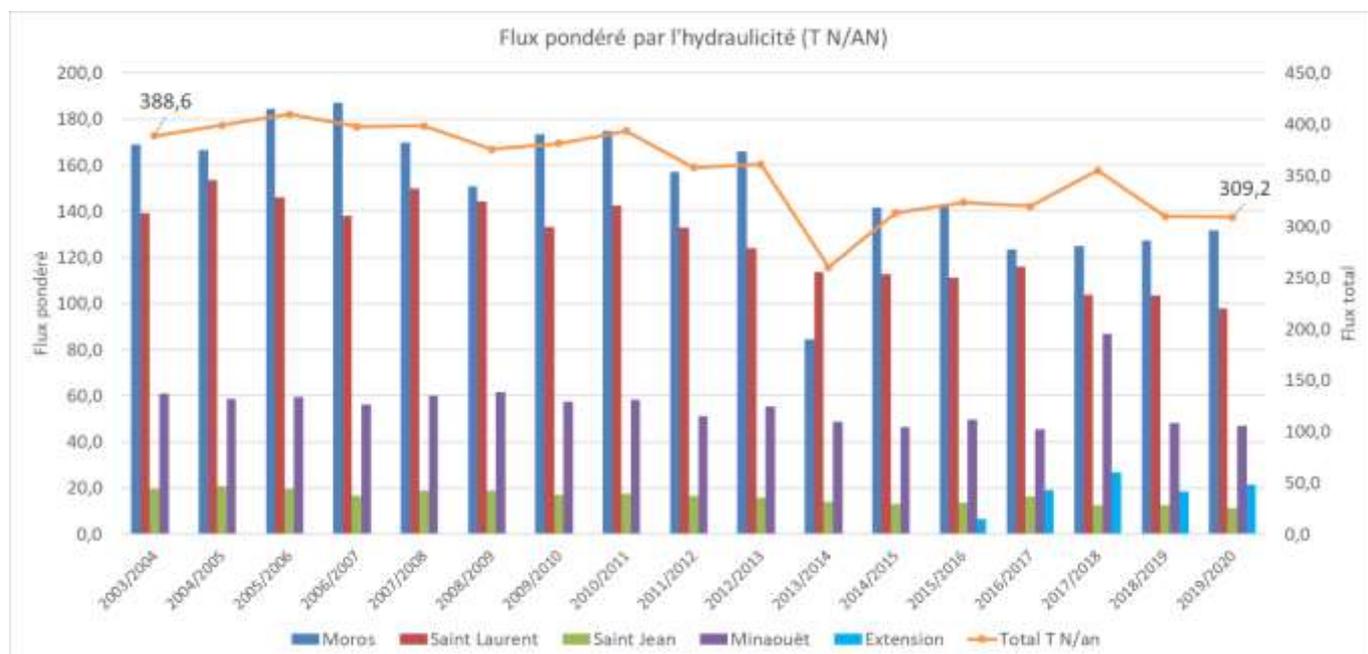
3.2 Résultat des analyses de la période hydrologique 2018 / 2019

L'année hydrologique fait référence à une période qui débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. La notion « d'année hydrologique » permet, entre autres, de représenter la période hivernale en un seul bloc. Ainsi, l'année hydrologique 2018/2019 s'étend du 1er octobre 2018 au 31 septembre 2019.

Globalement, les concentrations en nitrates (exprimés en Q90) sont à la baisse depuis 2008 sur l'ensemble des cours d'eau suivis, à l'exception du Minaouët. Toutefois, la tendance à la diminution semble ralentir depuis 2017. On ne peut à ce stade pas conclure à une inflexion des tendances compte tenu des conditions pluviométriques de l'année. Cette tendance est également observée sur les autres baies algues vertes.



Le calcul des flux pondérés par l'hydraulicité permet de s'affranchir du paramètre pluviométrie en positionnant simplement la pluviométrie par rapport à une année dite « normale ou moyenne ».



Le principe de pondération par l'hydraulicité est parfaitement illustré par ce graphique. Malgré une augmentation des flux totaux de l'ordre de 70 % entre les périodes 2018/2019 (333.7 TN/an) et 2019/2020 (558.3 TN/an), les flux spécifiques calculés sont presque identiques. Ces données confirment donc l'influence importante de la pluviométrie annuelle sur l'augmentation du flux total en azote. En s'affranchissant partiellement de l'influence de la pluviométrie, l'analyse des flux pondérés par l'hydraulicité montre une baisse

globale de ces flux en azote depuis l'année hydrologique 2005/2006. Ce graphique confirme la stagnation des résultats depuis 2017.

Les objectifs qualité du programme Algues vertes sont basés sur les quantiles 90. Pour l'année hydrologique 2018/2019, les résultats sont les suivants :

Exutoire	Quantile 2019/2020	Objectif 2015		Objectif 2021		Ecart à l'objectif 2021	
		Ambition	Résultat	Ambition	Résultat		
Moros	32,0	33,8	Atteint	26,0	Non atteint	6,0	19%
St Laurent	33,7	35,4	Atteint	27,0	Non atteint	6,7	20%
St Jean	30,0	32,4	Atteint	25,0	Non atteint	5,0	17%
Minaouet	29,9	26,1	Non atteint	22,0	Non atteint	7,9	26%
Bot Conan	8,7	- - -		- - -		?	
Cap Coz	11,0	- - -		- - -		?	
Pontérec	22,0	- - -		18,0	Non atteint	4,0	18%
Penalen	13,7	- - -		13,0	Non atteint	0,7	5%
Pen ar Ster	23,0	- - -		18,0	Non atteint	5,0	22%
Stang	21,7	- - -		- - -		?	

Ce tableau montre que malgré la tendance générale à la baisse des concentrations en azote, les objectifs qualité à l'horizon 2021 ne sont pas encore atteints. Pour les acteurs locaux, cela signifie que la dynamique est à maintenir, et que les efforts sont à poursuivre, pour répondre à l'ambition 2021.

2. Volet agricole

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

1/ Conseils individuels

1.1 Fonctionnement général

Sur la Baie de la Forêt, 9 organismes de conseils agricoles ont été agréés par la DRAAF pour dispenser des conseils individuels pour les agriculteurs volontaires. Les accompagnements sont pris en charge à 100% par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2, seule la TVA reste à la charge des agriculteurs.

Les conseils individuels sont de différentes natures :

- 2 accompagnements systémiques qui considèrent l'ensemble de l'exploitation
- 4 accompagnements spécifiques qui se concentrent sur une thématique donnée de l'itinéraire technique
- Le diagnostic agroenvironnemental

En janvier 2020, une plaquette d'information présentant les modalités de conseils individuels a été réactualisée avec les coordonnées d'un nouveau prestataire et de la nouvelle coordinatrice agricole. La plaquette a été diffusée aux agriculteurs du territoire pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

► La plaquette d'informations est présentée en [Annexe 8](#).

1.2 Avancées sur le territoire de la Baie de la Forêt :

	CER Franc e	ALTEO R	BCEL Oues t	CAPINO V	Chambre d'Agricul ture	Coop. Le Gouessa nt	GAB2 9	Réseau Cohéren ce	Pâtur e Sens	TO T
Diagnostic agroenvironnemental	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation	0	0	1	0	2	0	0	0	0	3
Optimisation environnementale liée à un projet structurant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accompagnement technique a la gestion de l'herbe	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
Accompagnement technique a la gestion de l'azote	0	0	1	0	2	0	0	0	0	3
Accompagnement technique a la gestion de l'azote : cas spécifique des cultures légumes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accompagnement technique a la gestion de l'inter-culture à l'automne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	2	0	5	0	0	0	4	11

Au total, 11 accompagnements individuels ont été réalisés et validés par CCA en 2020 – soit environ 15 % des exploitations agricoles concernées par le PLAV2.

Il est à noter que de nombreux accompagnements sont « en cours » car les conseillers sont amenés à faire plusieurs visites et fournissent un travail d'analyse sur chaque dossier. La conduite de l'accompagnement peut prendre plusieurs mois.

La difficulté à mobiliser plus largement ce dispositif d'accompagnement direct est commune à l'ensemble des territoires. La coordination régionale s'est saisie du sujet en 2019 et 2020. Via des courriers et des réunions, les prescripteurs agréés ont été sollicités pour être plus moteur dans la diffusion du dispositif auprès des agriculteurs. Des supports de communication, rédigés par les prescripteurs ont alors été édités et distribués. Pour autant, CCA, les autres porteurs de PLAV 2 ainsi que la coordination régionale continuent d'encourager les prescripteurs à être les promoteurs de ce dispositif en le proposant systématiquement dans les cas pertinents.

1.3 Ciblage des bénéficiaires

Les agriculteurs chez qui des prélèvements reliquats azotés (RDD reliquats débuts de drainage menés par la DRAAF et la Chambre d'Agriculture) se sont révélés élevés représentent une cible particulièrement prioritaire. L'enjeu du début d'année 2020 a été d'inciter les agriculteurs concernés à suivre un accompagnement à la gestion de l'azote.

Début 2020, la DRAAF a fait suivre à CCA l'ensemble des valeurs des reliquats prélevés sur le territoire du BV. Elle a aussi fait suivre, à chaque prescripteur agréé les valeurs des reliquats des agriculteurs ayant déclaré travailler leur fertilisation avec ce même prescripteur. En février 2020, CCA et l'EPAB de Douarnenez ont organisé une concertation avec les prescripteurs et le démarchage des agriculteurs avec des gros reliquats. Il a été difficile de convaincre les agriculteurs concernés de s'orienter vers un accompagnement individuel. Selon les acteurs locaux, le démarchage est trop tardif. Un conseil initié en fin d'hiver début de printemps (mars) interfère avec les premiers travaux agricoles. Les exploitants sont donc peu disponibles.

Au final, 13 exploitations agricoles ont eu un RDD et un indice de risque environnemental élevés mais seulement 3 d'entre elles suivent ou ont suivi un accompagnement à la gestion de l'azote et 1 a préféré aller vers un conseil évolution du système d'exploitation.

2/ Animation collective agricole

2.1 Les chantiers collectifs : financement de prestations de semis

Pour la Quatrième année, la DRAAF a mis en place le dispositif de chantiers collectifs via des partenariats avec les CUMA et les ETA. Ce dispositif vise à promouvoir le semis précoce de RGI sous couvert de maïs ou de CIPAN sur les parcelles situées sur le territoire du PLAV. En effet, il est important de semer précocement les couverts afin que leur efficacité en termes d'absorption d'azote soit maximale.

	Prévisionnel au 30 mai 2019	Réalisé au 30 septembre 2019
Semis après céréales / légumes	999 ha	877 ha
RGI sous maïs	65 ha	11 ha

Certaines ETA n'ont pas respecté les modalités de l'arrêté pour semer : date de semis en dehors des périodes inscrites au cahier des charges mais elles ont su respecter en majorité le périmètre du PLAV2. La DDTM service instructeur, doit procéder à des vérifications post semis

Au final, six ETA et une CUMA ont participé au dispositif chez 40 agriculteurs. Près de 888 ha ont été semés en 2020 – soit près du double par rapport aux deux premières campagnes (464 ha en 2018 et 424 ha en 2017) et 5% de plus qu'en 2019.

2.2 L'animation collective

L'animation collective du PLAV 2 a été organisée selon un marché publique multiattributaire alloti thématiquement à lots monoattributaires et à bons de commandes.

Les 4 lots thématiques sont les suivants :

- LOT 1 : Accompagnement collectif au développement des pratiques respectueuses du cahier des charges de l'agriculture biologique

- LOT 2 : Accompagnement collectif au développement des pratiques de couvertures efficaces des sols
- LOT 3 : Accompagnement collectif au dimensionnement des systèmes herbivores vers des systèmes plus herbagers
- LOT 4 : Accompagnement collectif à une gestion de l'azote plus économe

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, les lots 1 et 3 ont été attribués :

- Lot 1 au Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère
- Lot 3 à l'entreprise Pâtursens

Les lots 2 et 4 n'ont pas été attribués. La procédure a dû être relancée mais elle a été déclarée infructueuse en raison d'un biais juridique. Seule, la chambre d'agriculture avait répondu. Les autres organismes capables de répondre (BCEL, EUREDEN, GAB29) n'ont pas donné suite car ils estimaient soit avoir déjà répondu à la première consultation (GAB) soit ils étaient déjà engagés sur d'autres territoires.

Une consultation par devis a été proposée en novembre 2020, procédure moins lourde que la première et pouvant permettre une réponse plus rapide pour une animation souhaitée. Quatre prestataires (GAB, BCEL, CRAB, Eureden) ont reçu 6 demandes de devis correspondant aux besoins précis définis par le Groupe de Concertation Agricole (GCA) : démonstration analyse de la biologie du sol, épandage de précision, formation reprise en main du PPF, formation terrain sur les outils d'analyse dans la gestion de l'azote, interaction ferti-maladie, essai couvert court entre légumes et céréales. Nous n'avons reçu aucune réponse. La raison principalement évoquée : manque de moyen et de lisibilité pour développer une animation sur notre territoire puisque que ces moyens sont déployés sur d'autres territoires ainsi que la défiance croissante de certains agriculteurs vis-à-vis du plan de contrôle réglementaire.

Néanmoins plusieurs animations collectives ont été organisées en 2020 :

	Date	Sujet	Agriculteurs présents
Gestion de l'herbe – système pâturant performant et rentable (lot 3)	Toute l'année	1 x ½ journée formation en salle et ½ journée théorique sur le terrain 4 x ½ journée technique de suivi de saison 1x ½ journée de découverte d'un ferme en système	5
Démonstration de sur-semis	21 /09/2020	Démonstration de matériel Animation sur la pratique	15
Développement des pratiques AB (lot 1) Voir annexe 8bis	A partir d'octobre 2020	1 Plaquette de lancement 4 x Réunion bilatérale avec un des acteurs économiques (Agrial, Eureden, Biolait, Terre de l'Ouest) 1 Programme d'action co-construit	-

Au total, 7 animations collectives ont été proposées en 2020 aux agriculteurs du territoire et 4 autres en préparation sur le développement des pratiques respectueuses du cahier des charges AB pour 2021.

2.3 L'étude de préfiguration des Paiements pour Services Environnementaux

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'étude et l'expérimentation d'un dispositif d'aide directe pour services environnementaux (PSE) rendus par les agriculteurs a été transmis par l'Agence Loire-Bretagne aux porteurs de projet potentiels. CCA et CCPF y ont répondu favorablement en mars 2020 sur l'enjeu eau-nitrate. Notre candidature a été retenue sur les 82 déposées.

Ce nouveau dispositif d'aide est en total cohérence avec l'ambition du PLAV. En effet, il vise à modifier les pratiques agricoles afin de retrouver une qualité d'eau permettant de réduire la prolifération des algues vertes.

Un groupe de travail a été donc constitué à partir du GCA, de services de l'Etat et financeurs (DDTM, DRAAF, AELB), d'experts (CRAB, INRAE, CRESEB et organismes de conseil agricole). Le groupe constitué en juin 2020 ne s'est réuni qu'en novembre 2020 pour plusieurs raisons : les réunions régionales dédiées au PSE ont soulevé des questions et des inquiétudes locales, la présence deuxième phase de sélection pour l'expérimentation, la mise à l'écart d'autres porteurs de projets potentiels ayant un territoire d'expérimentation pressenti jugé trop vaste, le grand nombre de candidatures concurrentielles à l'expérimentation et donc nos chances d'être retenu. Néanmoins CCA et CCPF ont choisi de poursuivre l'étude en octobre 2020 et de déposer le rapport de l'étude pour le 31 mars 2021.

Un bureau d'étude a été recruté en décembre 2020 afin de nous aider sur les étapes d'évaluation des trajectoires d'évolution, de dimensionnement financier et administratif ainsi que sur la rédaction du bilan de l'étude.

Tableau : Rappel des différentes étapes de l'étude de préfiguration de la Baie de la Forêt

Date	Sujet
Novembre 2020	Instauration du groupe de travail PSE
Décembre 2020	Travail préliminaire sur les indicateurs (2 séances) Sélection du bureau d'étude SHC
Janvier 2021	Choix des indicateurs (1 séance) Point avec AELB

Date	Sujet
Février 2021	Travail sur les trajectoires d'évolution (1 séance) Atelier agricole – Enchère sur une rémunération juste et incitative – 20 agriculteurs inscrits – 16 présents (événement météo) Point avec AELB
Mars 2021	Dimensionnement financier et coût de gestion (1 séance) Restitution et validation du dispositif PSE (1 séance) Point avec l'AELB

Etapes et modalités de construction du dispositif

Afin de proposer un dispositif PSE adapté aux enjeux et ambitieux pour les exploitations bénéficiaires, l'étude a été menée en concertation avec les acteurs du PLAV :

- **Un groupe de travail technique et scientifique** a été mis en place. Il s'est réuni à 6 reprises pour échanger et valider les différentes étapes de l'étude de préfiguration. Sept agriculteurs du territoire ont participé à toutes ces étapes. Une révision du fonctionnement du groupe de travail a été faite en fin d'année afin de privilégier les échanges avec les agriculteurs. En effet, cette étude résulte d'une co-construction avec les acteurs locaux et potentiels adhérents au dispositif. Il était donc impératif que les agriculteurs du groupe se sentent légitimes et libres de s'exprimer. Le groupe de travail a donc évolué en deux sous-groupes dont un avec les acteurs locaux et experts, et un autre avec les services de l'état et financeurs.
- **Des points réguliers avec les services de l'AELB** ont pu avoir lieu pour s'assurer de la cohérence du dispositif avec le cadre notifié par le MTES
- **Des ateliers de co-construction ont été proposés aux agriculteurs** pour évaluer l'incitativité du dispositif et pour identifier les agriculteurs susceptibles de s'engager dans le dispositif
- **11 lettres d'intention** ont été recueillies et témoignent de l'intérêt du dispositif de la part des agriculteurs

Contenu du dossier de candidature

Un dispositif ciblé sur l'enjeu azote pour renforcer les actions du Plan algues vertes

Afin de cibler l'expérimentation, il a été décidé de tester le dispositif sur les sous bassins versants les plus contributeurs en azote, le Lesnevard et le Moros amont, qui concernent un potentiel de 90 exploitants agricoles.

En complément des actions déjà engagées par le PLAV, le dispositif PSE permettrait aux agriculteurs à s'inscrire plus fortement dans un projet d'évolution de systèmes à basse fuite d'azote afin de réduire les nitrates issus de leur activité. Les leviers agronomiques retenus sont les suivants :

- **Augmenter la largeur des bandes enherbées** (au-delà du réglementaire - > 10m) afin de réduire les risques de transferts de nitrates vers les cours d'eau et d'augmenter la part de l'herbe sur le territoire,
- **Optimiser la couverture des sols** pour capter l'azote résiduel en post récolte,
- **Augmenter la part de l'herbe dans la SAU** des exploitations agricoles,
- **Réduire la part de l'azote minérale** pour inciter à valoriser l'azote organique,
- **Suivre les mesures de reliquats azotés dans les sols** (Reliquats de Début Drainage) pour évaluer les pratiques de fertilisation et l'efficacité de la couverture des sols.

L'enveloppe financière et le budget associé

L'ambition retenue pour le dispositif PSE est de **contractualiser avec 17 exploitations agricoles** présentes sur les deux sous bassins versants du Lesnevard amont et du Moros amont.

A partir des trajectoires définies avec les acteurs, **l'enveloppe globale est estimée à 793.065€ (financement Etat / AELB) sur 5 années de rémunération**, pour 17 agriculteurs si on applique la règle de plafonnement de l'AELB (plafond de 12 000 euros par an et par exploitation agricole).

► L'étude de préfiguration des PSE sur la Baie de la Forêt est présenté en [Annexe 9](#).

3/ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

L'année 2020 était la deuxième année de portage du Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) de l'Odet à l'Aven par CCA – suite au transfert de dossier avec la CCPF. En avril 2020, une plaquette d'informations a été établie présentant les mesures ouvertes sur le territoire pour cette campagne 2020 et diffusée auprès de l'ensemble des agriculteurs concernés.

Aucun dossier MAEC a été constitué en 2020.

► La plaquette d'informations sur les modalités 2020 ainsi que le plan de gestion figurent en [Annexe 10](#).

Il est toutefois possible que des exploitants agricoles se soient engagés directement ou par l'intermédiaire d'organismes de conseils. Aucune information n'est disponible à ce jour.

Comme déjà évoqué dans le cadre du bilan du 1er PLAV, plusieurs éléments d'explications à la faible mobilisation MAEC en 2020 peuvent être avancés :

- La promotion des MAEC a été faite relativement tard par CCA – les modalités de prolongation ont été transmises tardivement par la Région
- Les retards de paiement relatifs aux MAEC des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ont découragés les agriculteurs de s'engager dans ce dispositif.
- La rigidité des cahiers de charges MAEC
- La fin de la campagne PAC 2015-2020 qui présage de nouveaux dispositifs à l'avenir comme les PSE

Bilan des MAEC contractualisées depuis 2015

	CAB / MAB	PRM / API	MAEC Nationale Nombre de contrat							MAEC Localisée Nombre de contrat								
			SPE 1	SPM 1	SPE 2	SPM 2	SPE 3	SPM 3	SPE 9	GCO 1	GCO 6	HEO 1	HEO 2	HEO 4	HEO 5	HAO 1	HAO 2	HAO 3
2015	7	3	1	15	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2016	4	1	0	3	0	0	2	4	0	0	0	2	4	6	7	2	0	2

2017	0	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	3	0	0	1
2018	NC	NC	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2019	NC	NC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOT	11	4	4	18	0	3	3	4	1	0	0	2	4	8	10	2	0	4

4/ Les aides à l'investissement

4.1. Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux : 411A

Afin d'assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline par le dispositif 4.1.1.a (soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux). Il est ouvert à l'ensemble des agriculteurs bretons. Les agriculteurs concernés par le PLAV2 peuvent bénéficier de point en plus (50 points) grâce à une attestation d'opportunité délivrée par la baie.

Pour l'année 2020, CCA a délivré 1 avis d'opportunité dans le cadre de cet appel à projets.

4.2 Soutien aux investissements sur les périmètres AV

En 2020 l'appel à projet « Aides à l'investissement spécifiques aux bassins versant algues vertes » proposait à toutes les exploitations agricoles concernées ainsi qu'aux EPLEFPA du territoire de la Baie de la Forêt une aide pour :

	Nombre de demande
Bâtiment de séchage en grange	0
Boviduc/passerelle, chemin d'accès au pâturage et adduction d'eau	3
Porc sur paille	0

3. Volet foncier

1/ Opération d'échange amiable

Maître d'ouvrage : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Le territoire de Lesnevard amont et du Moros amont est engagé dans une opération d'échanges amiables afin de permettre d'optimiser les pratiques et les systèmes d'exploitation via une optimisation des parcelles. Une grille d'analyse identifie les opportunités de mise en réserve auprès des personnes proches de la retraite. Deux réunions présentant la démarche ont été données en 2019, une dans chaque territoire ciblé.

En début d'année 2020, une relance des agriculteurs du secteur du Moros amont absents à la réunion et qui semblaient concernés par des possibilités d'échanges foncier a été réalisée. Un seul autre agriculteur réellement intéressé sur deux projet possibles. Fin 2020, les conditions favorables à l'opération ne sont pas réunies par manque du foncier pour équilibrer les échanges.

► Le bilan d'activités détaillé élaboré par la CRAB figure en [Annexe 11](#).

2/ Mise en réserve foncière

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Les 2 collectivités, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, assurent la veille foncière sur leurs territoires respectifs.

Deux évènements SBAFER sur le territoire ont réuni le groupe de travail de réserve foncière : la préemption des terres de Trémadur en Melgven et l'appel à candidature pour celles de Kerbiriou sur la même commune. Deux opportunités de mise en réserve par la collectivité pour amorcer des échanges fonciers.

- La préemption des terres de Trémadur a conduit à une concertation avec les agriculteurs intéressés et candidats à la reprise du foncier. Il n'a pas été jugé utile que la collectivité se porte candidate. Pas de projets d'échanges parcelles à l'issue de cette opération.
- L'appel à candidature des terres de Kerbiriou a conduit à une médiation avec un agriculteur intéressé par une partie du foncier proposé dans le but d'initier des échanges parcelles d'intérêt pour le plan algues vertes mais le groupe de travail 'réserve foncière' n'a pas jugé utile que la collectivité se porte candidate en raison de la présence du bâti. Le demandeur pour le projet d'échange n'a pas été jugé prioritaire par le comité technique SBAFER et est écarté.

En 2020, aucune opération à l'amiable n'a finalement pu être réalisée. Néanmoins la concertation engagée sur le territoire de la Baie de la Forêt a permis **d'imposer un cahier des charges environnemental dans le cadre de ces deux transactions**. Ce cahier des charges se doit d'être en cohérence avec les objectifs de réduction des nitrates fixés dans le contrat de progrès du plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt. En conséquence, l'acquéreur doit laisser une part d'herbe plus importante dans leur système pour la couverture hivernale des sols, favoriser le pâturage des animaux, s'engager vers des labels plus respectueux de l'environnement (AB, HVE...), ajuster l'apport de fertilisation minérale complémentaire à la valorisation prioritaire des effluents animaux pour être au plus proche des besoins des cultures dans la rotation.

4. Volet valorisation économique

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Dans le cadre du plan algues vertes 2, le volet « valorisation économique » est pris en charge par chaque EPCI.

1/ Sur le territoire de la CCPF

Afin de travailler sur ce volet, la CCPF a relancé le travail entrepris dans le premier PLAV dans l'objectif de mettre à jour l'offre et la demande du territoire en matière de circuit courts.

Pour ce faire, Anaïs POTTIER a réalisé un stage à la CCPF du 2 mars au 28 août 2020. Ses objectifs étaient les suivants :

- Recenser les actions en place sur le terrain (dispositifs existants, appels à projets, retour d'expérience des collectivités sur ce sujet),
- Réaliser un diagnostic pour définir l'offre proposée sur le territoire de la CCPF,
- Mettre en relation l'offre et la demande (producteurs, restaurateurs, cuisiniers, particuliers),
- Réfléchir à la promotion des producteurs en vente directe et notamment via le site internet de la CCPF.

Cette période de stage a été très contrariée par l'état sanitaire lié au COVID19 et à la période de confinement du 17 mars au 11 mai. De ce fait, l'ensemble des missions d'Anaïs POTTIER n'a pas pu être réalisé.

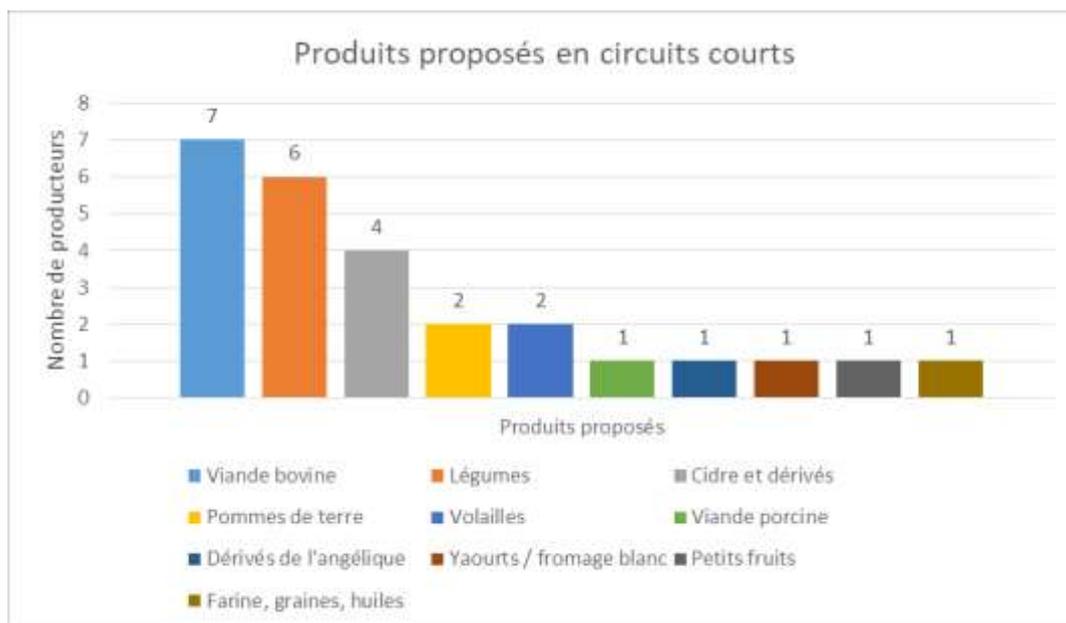
Diagnostic de l'offre

L'action principale réalisée par Anaïs POTTIER a été le diagnostic des agriculteurs en vente directe du territoire. Sur les 39 agriculteurs contactés, il y a eu 24 visites réalisées en grande majorité sur le territoire de la CCPF mais également en dehors. Pour les 15 autres exploitations, le diagnostic n'a pas été réalisé soit parce que l'exploitant a refusé, soit par l'absence de retour de la personne contactée.

Les principaux points à retenir de ces diagnostics sont les suivants :

1.1. Profil des producteurs

- Pour une majorité, les producteurs sont labellisés (AB, Label Rouge, AOP, ...) ou leurs pratiques s'y rapprochent. Cependant, la non labellisation de leurs produits ne freine pas la vente. En effet, pour les clients, l'un des critères principaux est la proximité du producteur. Cependant, les labels restent un repère de qualité, peut-être plus facilement valorisable en restauration.
- Les produits proposés les plus répandus sont les légumes, la viande bovine (en colis) et le cidre. L'ensemble des productions disponibles sur le territoire est décrit dans le diagramme ci-dessous :



Graphique 1 : produits proposés en circuits courts

- Un des facteurs importants pour les producteurs est la relation de confiance avec les consommateurs. De ce fait, une très grande majorité d'exploitants réalise des animations au sein de leur ferme (visites clients, portes ouvertes, visites scolaires). Cependant, des problèmes apparaissent comme le manque de signalisation de leur exploitation sur les voies de circulation ou le manque de soutien des offices de tourisme en matière de communication.

1.2. Les circuits courts pratiqués

- La majorité des exploitants vend à la ferme, technique relativement peu contraignante. Les commerces (GMS, restaurant) et marchés sont également des moyens utilisés fréquemment comme système de vente.
- Les 2/3 des agriculteurs aimeraient développer la vente en circuits courts, notamment en restauration collective et restaurant. Attention cependant, les exploitants ont souvent atteint un « palier » entre leur production et leur vente. Une réorganisation serait à prévoir pour que chacun d'eux puisse se développer.

1.3. La restauration collective

- Beaucoup de producteurs seraient favorables à vendre en restauration collective. En effet, pour eux, c'est un moyen de se faire connaître ou reconnaître. Le seul bémol relevé est le tarif à appliquer, inférieur à ce qu'ils pratiquent dans les autres systèmes de ventes.

► Un bilan détaillé a été réalisé reprenant plus en détail l'ensemble des données de cette enquête auprès de ces 24 exploitants agricoles ([Annexe 12](#)).

Le Plan Alimentaire de territoire (PAT)

Comme précisé précédemment, Anaïs Pottier n'a pas eu l'opportunité de travailler sur l'ensemble des dossiers prévus à son arrivée. Le travail consacré au dossier du PAT a été restreint. Cependant, la première étape pour l'élaboration d'un PAT est la réalisation d'un diagnostic de l'offre du territoire. Le travail d'enquêtes effectué est une base solide pour cette étape. Il sera néanmoins à compléter si ce projet doit être développé.

La deuxième étape à réaliser est la création d'un groupe d'acteurs locaux afin de déterminer les pistes de développement que le territoire veut mener (travailler avec les restaurations collectives, avec les particuliers, avec les entreprises agroalimentaires, travailler sur le foncier, ...).

Le site internet « Agrilocal »

Agrilocal, qui dépend du CD29, est une plateforme permettant de mettre en relation les producteurs, artisans, traiteurs avec les acheteurs de la restauration collective. Des marchés publics peuvent être rédigés directement sur le site. Le département a testé l'outil en 2018 sur 4 territoires dont la CCA et l'a ouvert à l'ensemble du département en septembre 2019.

Mi 2020, il y avait 19 agriculteurs de la CCPF inscrit sur le site.

2/ Sur le territoire de CCA

Suite au recrutement d'un chargé de développement économique en charge du développement foncier/immobilier et des filières en novembre 2019, différentes réflexions et actions ont été engagées en 2020 pour alimenter le volet économique du PLAV 2 de CCA.

Dispositifs financiers :

CCA a renouvelé son soutien financier aux réseaux Rés'agri Aven-Laïta (1 000 €) et Res'agri Cornouaille (500 €).

Le dispositif d'aide financière à l'installation des jeunes agriculteurs d'un montant forfaitaire de 4 000 € a gagné en visibilité à la faveur d'une rénovation de la rubrique économique du site Internet de CCA.

Actions :

Dans le cadre de la convention signée le 05/06/2018 entre la Chambre d'Agriculture et CCA, l'action « Découverte des Métiers Verts » est menée chaque année en mars. Il s'agit de faire découvrir aux collégiens du territoire, le métier d'agriculteur via des visites d'exploitations. Lors de la préparation de la cession de 2021, il a été proposé de cibler les agriculteurs installés dans le périmètre du PLAV pour valoriser leurs pratiques de culture et d'élevage vertueuses d'un point de vue environnemental.

CCA a étudié avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne l'opportunité de la mise en place d'une démarche expérimentale intitulée « Plaisir à la cantine ». Celle-ci est centrée sur la restauration collective et possède 3 objectifs :

1. Rendre l'offre alimentaire plus attractive et qualitative tout en répondant à la loi EGALIM
2. Redonner du sens à l'acte alimentaire (nutrition, goût, sociabilité...)
3. Revaloriser la chaîne alimentaire, de la production de l'aliment à la consommation en passant par la cuisine

Des discussions ont ainsi été entreprises sur l'année 2020 entre les services de l'Etat et la collectivité pour la mise en œuvre de cette action qui n'a finalement pas reçue de validation politique.

Afin de promouvoir la plateforme Agrilocal du Conseil Départemental du Finistère qui vise à favoriser les circuits courts par l'approvisionnement local de la restauration collective, une réunion d'informations à destination des agriculteurs a été organisée. Cependant, avec la crise sanitaire, ce temps d'échange a dû être reporté en avril 2021.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de territoire de CCA pour la période 2020-2026, les élus ont souhaité se doter d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). La réflexion a donc été lancée en 2020 via notamment la recherche de dispositifs d'accompagnement et de financement existants dans le cadre du plan de relance. (Remarque : la candidature de CCA à l'appel à projets « émergence de PAT » a été déposée le 14 avril 2021).

Communication :

Une rubrique économique a été créée dans la lettre d'information agricole de CCA. En 2020, la présentation de l'action « Découverte des Métiers Verts » a été mise en avant.

Réunions/Informations :

Afin de construire le plan d'actions économiques du PLAV, une rencontre politique a été organisée en octobre 2020 entre le Vice-président au développement économique et le Vice-Président en charge de l'eau potable, de l'assainissement et de la politique de l'eau. Il ressort de cet échange qu'il serait intéressant de travailler sur un diagnostic des terres agricoles du territoire pour comprendre le contexte et répondre à de nombreuses demandes comme l'installation de maraîchers et ainsi favoriser les circuits courts, travailler sur les échanges parcellaires pour renforcer l'efficacité des exploitations agricoles ou encore, apporter des réponses dans le cadre de mesures compensatoires liées à l'artificialisation de certaines parcelles et ainsi préserver l'activité agricole.

Le service économique a accompagné le service agriculture dans le cadre d'une série de réunions auprès de coopératives agricoles du territoire, organisée par le GAB, donc l'objectif était d'identifier les volontés et les freins rencontrés par les agriculteurs pour s'orienter vers une culture biologique. Le GAB doit ensuite décliner les informations récoltées en plan d'actions.

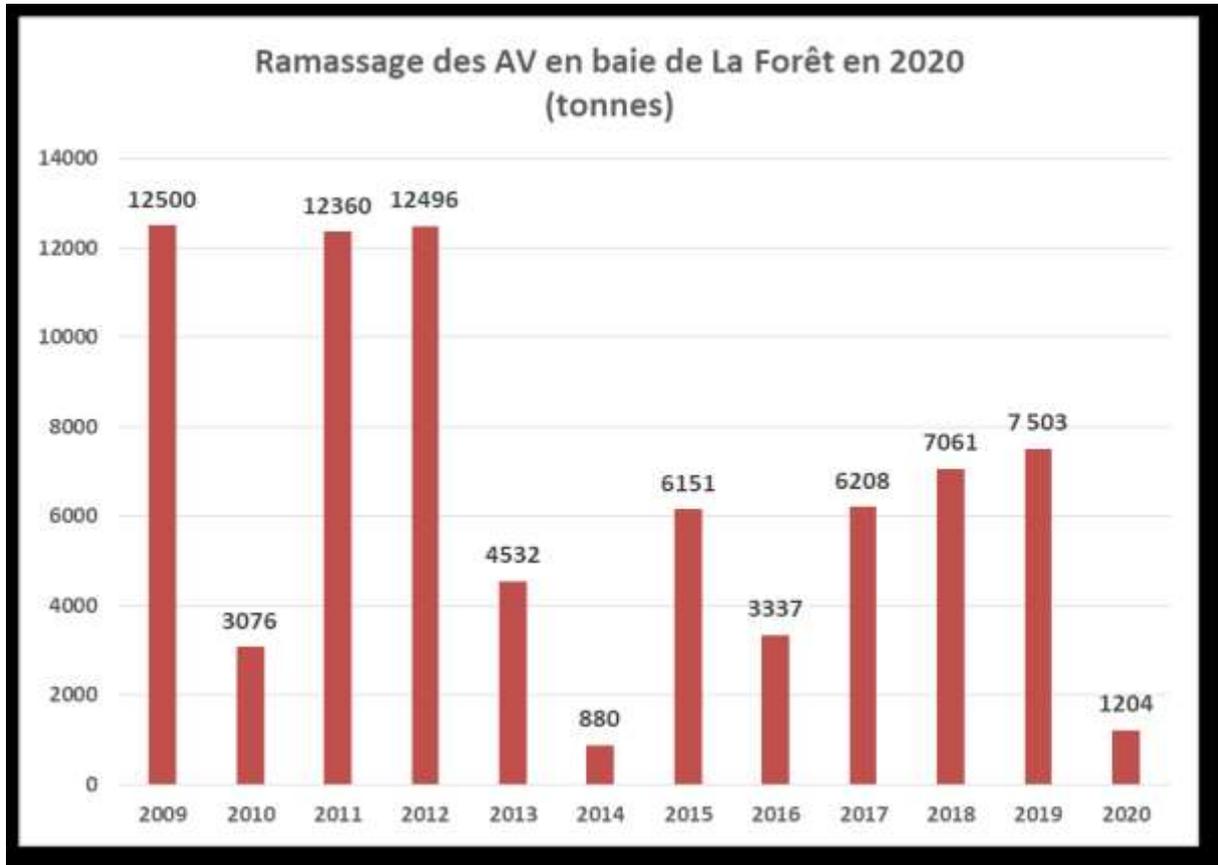
Enfin, une action de benchmarking a été engagée auprès des PLAV du Pays de Saint-Brieuc ainsi que de Lannion Trégor Communauté afin de recueillir leurs expériences sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions économiques. Ces échanges très instructifs vont permettre d'orienter le travail de CCA sur ce point.

5. Volet curatif des algues vertes

Maître d'ouvrage : Communes / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

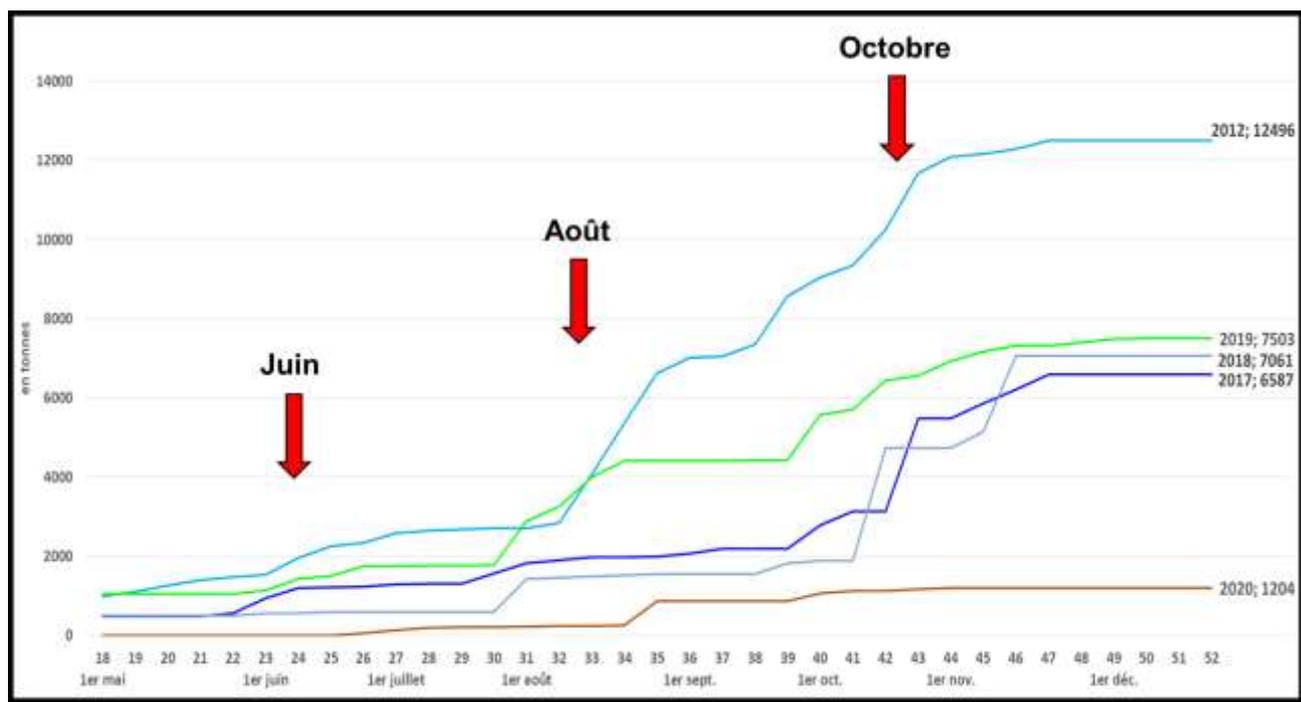
1/ Ramassage des algues vertes

Contrairement aux trois années précédentes, le tonnage d'algues vertes ramassé a fortement diminué en 2020 avec 1 204 tonnes dont 786 provenant de Fouesnant et 418 de La Forêt-Fouesnant. Il s'agit là du deuxième plus petit tonnage depuis plus de 10 ans.



Graphique 2 : suivi des ramassages d'algues vertes arrivant à la station de traitement de Kerambris

Hormis le faible tonnage, l'année 2020 a été notée comme une année très tardive. De plus, les trois périodes traditionnelles d'échouages dans la baie de La Forêt n'ont pas été observées comme l'indique le graphique ci-dessous :



Graphique 3 : périodes de ramassage des algues vertes en baie de La Forêt

2/ Traitement et valorisation des algues vertes

Le traitement des algues vertes se réalise en plusieurs étapes : la réception, la fermentation et la maturation.

Concernant l'évacuation du produit fini (compost normé) et du suivi agronomique des parcelles épandues, une lettre d'information a été envoyée en janvier aux exploitants afin de leur présenter le dispositif mis en place pour cette évacuation (livraison, conseil agronomique, suivi parcelle, ...).

Pour rappel, la quantité de compost mis à disposition des agriculteurs l'année n va dépendre des échouages l'année n-1. Au final pour 2020, 5 423 tonnes de compost ont été valorisées par 15 exploitants agricoles sur 207 hectares. Pour l'ensemble de ces utilisateurs, un rappel leur a été fait concernant l'utilisation du produit et de l'obligation de l'équilibre de la fertilisation.

6. Bilan financier 2020

La dépense totale s'élève à 97 916.48 €, soit 80 % du budget prévisionnel – répartie comme suit :

→ CCA : 88 041,34 € soit 80 % du budget prévisionnel

→ CCPF : 8 205.91 € soit 76 % du budget prévisionnel

Au delà de la crise sanitaire qui a ralenti la mise en œuvre des actions, l'écart au prévisionnel est également lié :

- Au temps passé pour suivre et répondre aux sollicitations de la Cour des comptes dans le cadre de l'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes en Bretagne
- A la candidature et à la réalisation de l'étude de préfiguration pour la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux
- Aux difficultés rencontrées pour attribuer les marchés d'animation collective liée à la gestion de l'azote et à la couverture efficace des sols.
- A la concertation engagée pour apaiser les inquiétudes exprimées par certains agriculteurs dans le cadre des contrôles réglementaires

V – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

→ *Disposition n° 50 du SAGE : Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied*

Rappel du contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a inscrit dans ses dispositions 10 D et 10 E, la restauration et/ou protection de la qualité des eaux sanitaires des zones conchylicoles professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir. Ces dispositions ont été reprises dans le SAGE « Sud Cornouaille » approuvé le 23 janvier 2017 et traduites dans un objectif prioritaire intitulé « *répondre aux exigences de qualité des usages conchylicoles, pêche à pied, baignade et nautisme* ».

Afin d'affirmer une ambition claire autour de cet objectif général, des objectifs quantifiés de concentrations en E. Coli, indicateur privilégié de qualité microbiologique des eaux littorales, ont également été définis. Ces objectifs, plus stricts que la réglementation, ont été assignés aux différents sites conchylicoles et de pêche. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Viser le classement en A pour les deux sites conchylicoles en eaux profondes,
- Sécuriser le classement des sites conchylicoles classés en B en définissant un seuil intermédiaire « B+ » : 100% des résultats de suivi < 4 600 E. coli/100g de chair et liquide intervalvaire (CLI),
- Assurer la réouverture des sites de pêche à pied en visant un classement B.

Cet objectif se décline en 7 dispositions dont l'une d'entre elles (N°50) préconise d'établir des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des secteurs côtiers concernés par des usages conchylicoles et de pêche professionnelle et de loisir dans les 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

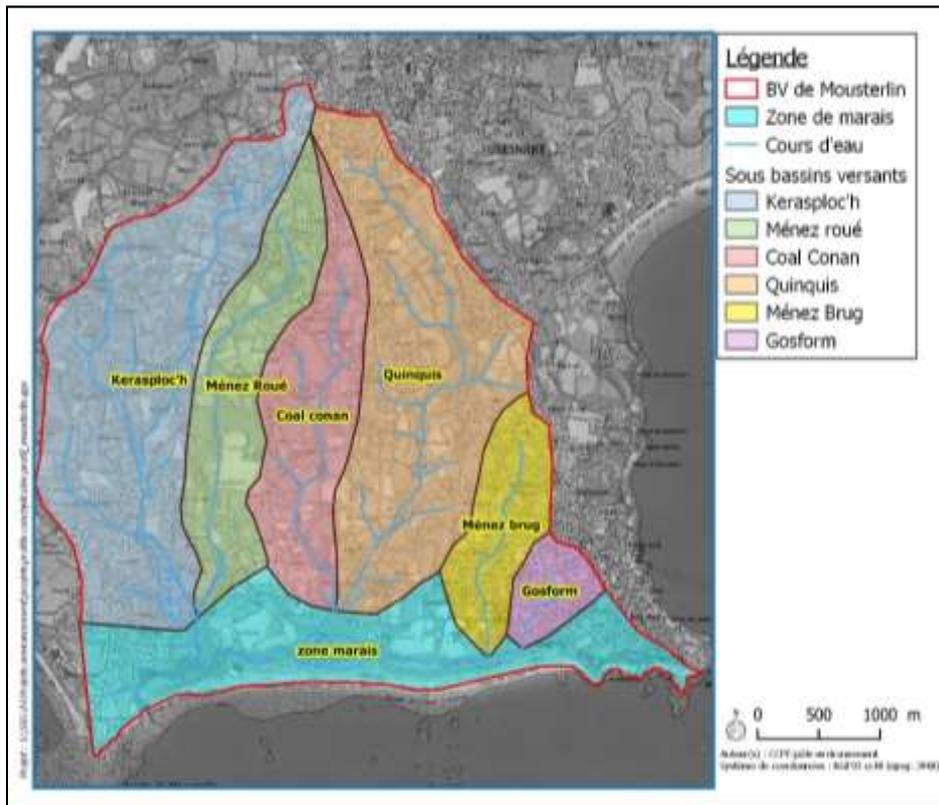
Afin de répondre aux dispositions du SAGE et de réduire les contaminations bactériologiques, trois secteurs font l'objet d'un profil de vulnérabilité conchylicole :

- Les estuaires de l'Aven Belon Merrien dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le Bassin versant de la Mer Blanche et l'anse de Penfoullic dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le bassin versant de Moustierlin dont le profil a été finalisé en 2020

1. Littoral Fouesnantais

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.88 ETP

1/ Elaboration du profil conchylicole du bassin versant de Moustierlin



Carte 1 : Bassin versant de Moustierlin

Pour rappel, le bureau d'étude Artélia a été retenu fin 2019 pour élaborer le profil sur le territoire du BV de Mousterlin. Ce travail avait trois objectifs :

- Caractériser les sources de contaminations fécales du BV de Mousterlin qui affectent le littoral, et en particulier la zone de pêche à pied de la pointe de Mousterlin,
- Hiérarchiser l'importance de ces sources,
- Définir des actions permettant de supprimer ou de réduire ces sources de contamination.

Pour se faire, le COPIL s'est réuni deux fois au cours de l'année 2020 :

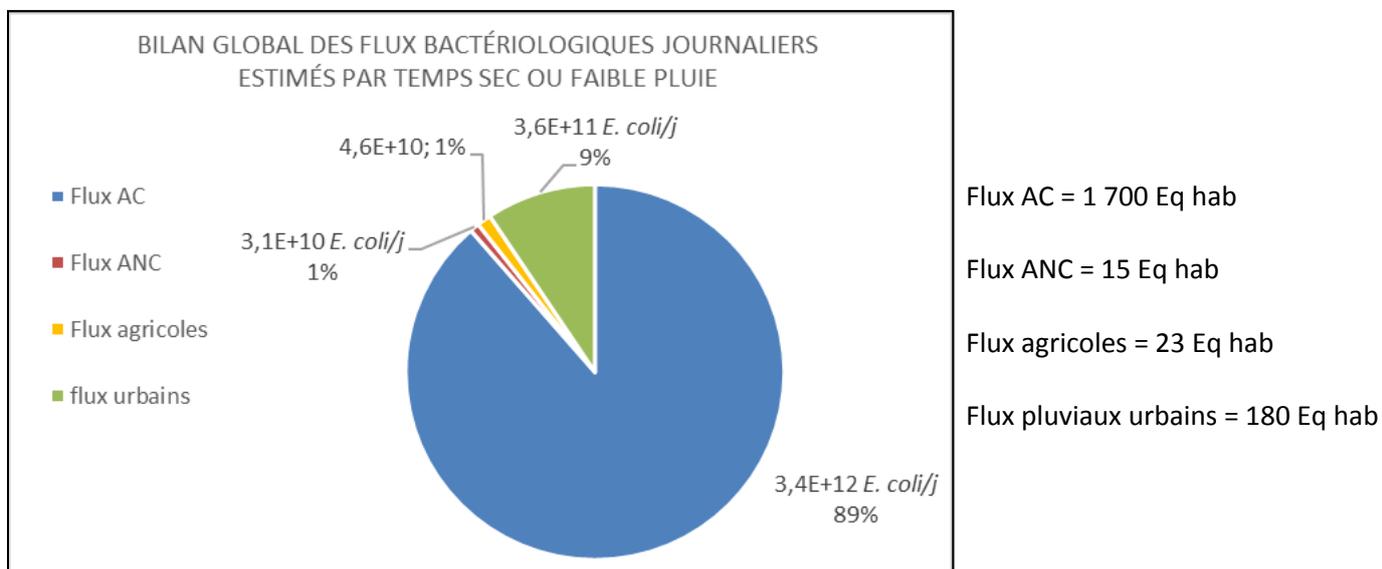
- le 16 janvier 2020 : présentation du diagnostic du territoire étudié,
- le 5 octobre 2020 : réunion de restitution de l'étude avec présentation du programme d'action.

Ce travail a démontré différentes origines de pollutions bactériennes globales à savoir :

- l'assainissement collectif (AC),
- l'assainissement individuel (ANC),
- le ruissellement agricole,
- le ruissèlement pluvial urbain,
- les activités touristiques.

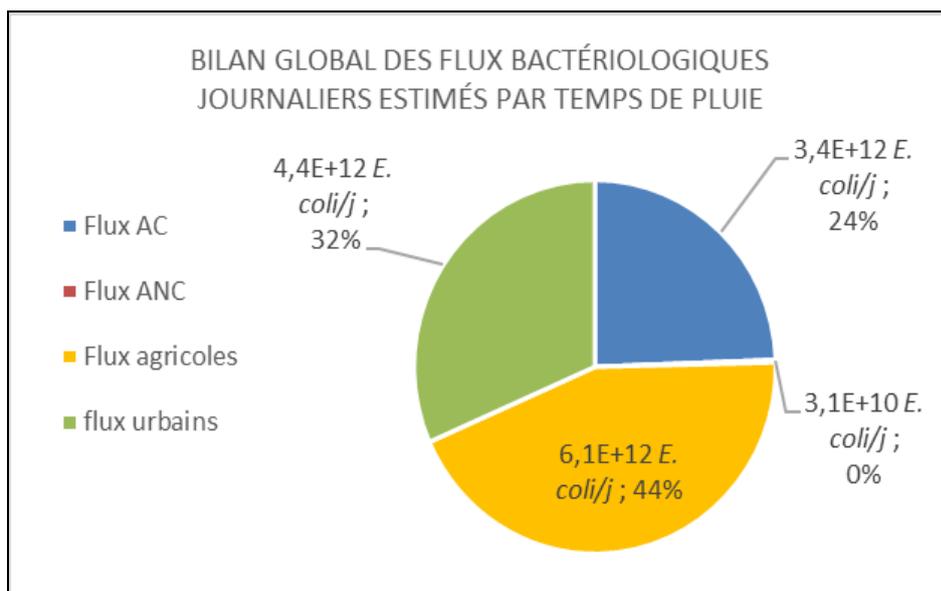
Il est important de noter que les désordres au niveau des sites de pêches à pied sont intimement liés à des situations de pics de concentration en E.coli dans les eaux et donc à des lessivages intenses par temps de pluie. C'est pourquoi une différence a été faite entre la situation par temps sec et par temps de pluie, sachant que la situation par temps sec représente environ 75% du temps et 25% pour la situation par temps de pluie. D'autre part, les flux issus de l'agriculture sont des flux théoriques suivant le calcul de l'Agence de l'eau qui prend en compte l'occupation des sols et l'intensité de la pluie. Au vue de la faible pression agricole sur le territoire du BV de Mousterlin, les flux agricoles en périodes de pluies sont très largement surestimés.

Par temps sec, le flux principal de pollution est issu de l'assainissement collectif et représente 89% de la pollution :



Graphique 4 : Flux bactérien par temps sec

Par temps de pluie, la répartition des origines de la pollution change. En effet, l'origine agricole ainsi que urbaine dépassent la pollution issue de l'assainissement collectif.



Graphique 5 : Flux bactériens par temps de pluie

Flux AC = 1 700 Eq hab

Flux ANC = 15 Eq hab

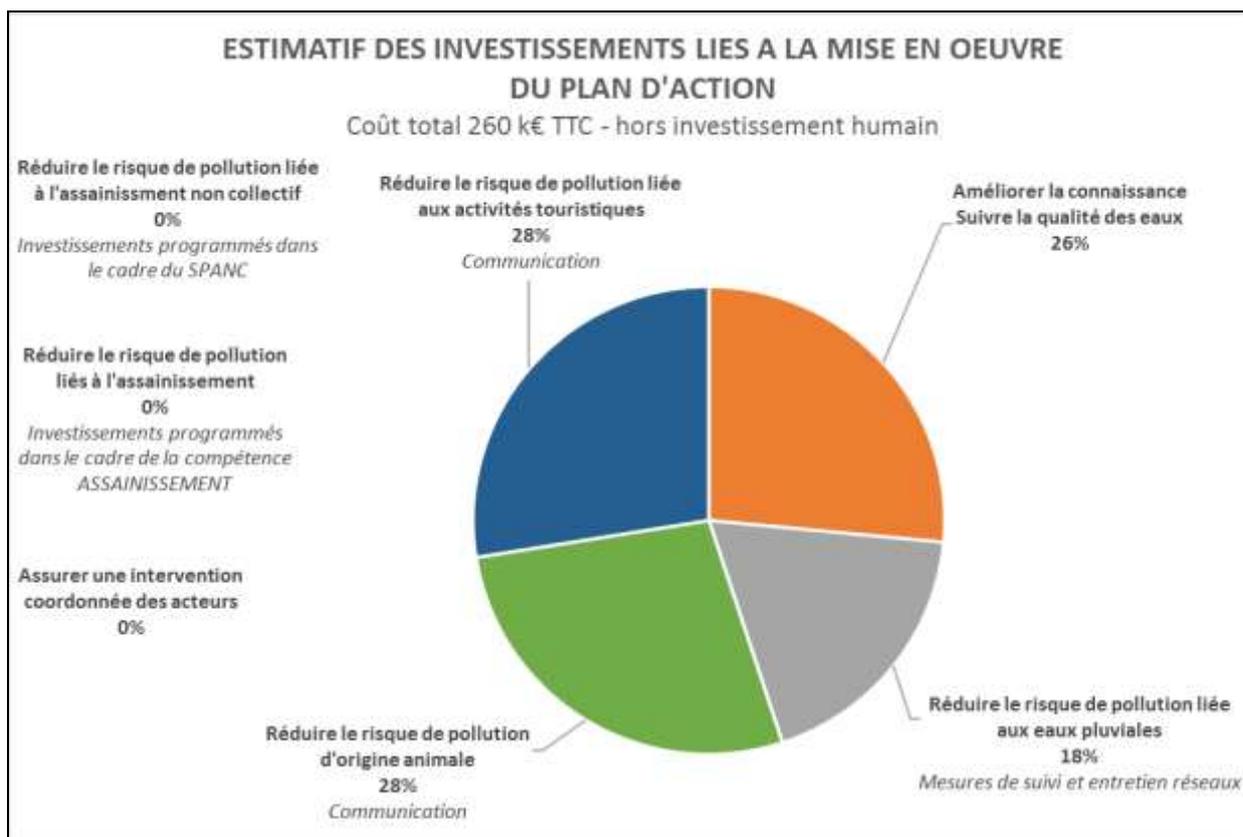
Flux agricoles = 3 035 Eq hab

Concernant les sous bassins versants, celui du Quinquis s'impose comme le sous bassin le plus contributeur en flux d'E.coli. En majorité, ces flux sont liés à l'assainissement collectif, contrebalancés par temps de pluie par les flux d'origines agricole et urbaine. Pour ce qui concerne les autres sous bassins versants, l'origine concerne les ruissellements agricoles et/ou urbains.

Un plan d'actions a été élaboré sur quatre ans suite au diagnostic du territoire. Il se décompose en 7 thèmes selon les facteurs de dégradations identifiées :

- Assurer une intervention coordonnée des acteurs,
- Améliorer la connaissance du territoire,
- Réduire le risque de pollution bactériologique liée aux eaux pluviales urbaines,
- Réduire le risque de pollution bactériologique liée à l'assainissement collectif,
- Réduire le risque de pollution bactériologique liée à l'assainissement non collectif,
- Réduire le risque de pollution bactériologique d'origine animale,
- Réduire le risque de pollution bactériologique liée aux activités touristiques.

Le coût total du plan d'actions estimé sur les quatre ans est de 260 000€ TTC réparti suivant les thèmes décrits précédemment.



Graphique 6 : Budget estimatif du plan d'action sur 4 ans

► L'ensemble du rapport réalisé par le bureau d'étude Artélia est consultable en [Annexe 13](#).

La finalisation de ce profil était prévue pour le premier semestre 2020. Cependant, au vu des conditions sanitaires liées au COVID 19, le COPIL de restitution a eu lieu le 16 octobre 2020 et la validation du profil en CLE est prévue début 2021.

2/ Mise en œuvre du profil conchylicole des bassins versants de la Mer Blanche et de Penfoulic

Le profil conchylicole pour les BV de la Mer Blanche et de Penfoulic a été validé en CLE le 18 décembre 2018 avec un plan d'action de quatre ans de 2019 à 2022. Pour 2020, les actions entreprises sont les suivantes (organisées par thèmes) :

- Assainissement non collectif – non financé dans le cadre du programme bassin versant :
 - Poursuite des contrôles de conformité. En 2020, 43 contrôles ont été effectués (21 conformes, et 22 non conformes avec obligations de travaux).
 - 46 travaux de réhabilitations ont été engagés en 2020.
- Assainissement collectif - non financé dans le cadre du programme bassin versant :
 - 450 ml d'extension de réseau et 14 nouveaux branchements (où la réhabilitation en ANC est impossible),
 - Etude sur la mise à jour du zonage d'assainissement à l'échelle communautaire,
 - Equipement et renforcement des postes de relèvement ?
 - 1.000 ml de réseaux réhabilités avec 38 branchements et deux postes de relèvement,
 - Amélioration de la connaissance.
- Gestion des eaux pluviales - non financé dans le cadre du programme bassin versant :
 - Analyse des schémas directeurs existants,
 - Compléments sur les secteurs non couverts,
 - Elaboration d'un plan d'action global,
 - Résorption de points noirs détectés.
- Suivi de la qualité de l'eau – volet détaillé dans le paragraphe suivant

D'autres actions secondaires ont été réalisées ayant un impact sur la qualité de l'eau :

- Le volet agricole : contrôles de l'Etat, accompagnements individuels et collectifs des exploitants agricoles dans le cadre du PLAV2,
- Le volet portuaire et maritime : réflexion sur le développement de l'éconavigation dans le cadre de Natura 2000, réflexion sur le carénage dans le cadre du SAGE,
- Le volet communication.

3/ Suivi qualité des eaux

► Le suivi de la qualité de l'eau concerne l'année hydrologique 2019/20. Il a fait l'objet d'un bilan spécifique consultable en [Annexe 14](#).

Le protocole

Ci-dessous est présenté le protocole opérationnel 2020 pour les différents bassins versants (paramètres, fréquences des prélèvements et méthodologie). Par ailleurs, en cas de pollution occasionnelle ou afin d'affiner la connaissance, des points de prélèvements supplémentaires ont pu être ajoutés.

TERRITOIRES CONCERNES	PROTOCOLE DE SUIVI 2019	PROTOCOLE DE SUIVI 2020	EXPLICATION DES DIFFERENCES
BV DE LA MER BLANCHE (enjeux : Bactériologique)	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit, - 4 campagnes pluie avec analyse de marqueurs sur les exutoires. <p>Autres exutoires lagune (4 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 campagnes, pour le suivi des coques de la lagune avec comme paramètres E. coli et la présence de salmonella. 	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit, - 4 campagnes pluie avec analyse de marqueurs sur les exutoires. <p>Autres exutoires lagune (4 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 campagnes, pour le suivi des coques de la lagune avec comme paramètres E. coli et la présence de salmonella. 	
BV DE MOUSTERLIN (enjeux : Bactériologique)	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit. <p>Stations « sous-bassins versants » (10 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois. <p>Ensemble (16 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pour E. coli avec mesures de débit et analyse des marqueurs pour 4 exutoires. 	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit. <p>Stations « sous-bassins versants » (11 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois. <p>Ensemble (17 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pour E. coli avec mesures de débit et analyse des marqueurs pour 4 exutoires. 	Ajout d'une station sur le cours d'eau du Quinquis pour la recherche des origines des pollutions bactériologiques

<p>BV DE PENFOULIC</p> <p>(enjeux : Bactériologique)</p>	<p>Exutoires (8 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit. <p>Stations « sous-bassins versants » (18 stations):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois. <p>Ensemble (26 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pour E. coli, avec mesure de débit et analyse de marqueurs sur 3 exutoires. 	<p>Exutoires (7 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit. <p>Stations « sous-bassins versants » (11 stations):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois. <p>Ensemble (18 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pour E. coli, avec mesures de débit et analyse de marqueurs sur 3 exutoires. 	<p>Retrait de stations qui présentaient les relevés bactériologiques les plus faibles sur ce BV</p>
<p>BV ALGUES VERTES</p>	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de débit des cours d'eau présent sur le territoire. 	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de débits des cours d'eau présent sur le territoire. 	<p>/</p>

Les résultats

Les suivis bactériologiques effectués pour l'année hydrologique 2019/2020 sur la CCPF ont permis de montrer que la majorité des exutoires des cours d'eau de La Mer Blanche et de Penfoulic est classée en mauvaise qualité.

Les conditions techniques et sanitaires ont engendré quelques manques de données, néanmoins certaines concentrations en E. coli particulièrement élevées justifient de conserver une vigilance dans la mise en œuvre des plans d'actions décidés dans les profils conchylicoles.

Le BV de la Mer Blanche

Les résultats des Q90 en E. coli sont relativement stables voir en baisse pour le Kerlenar et le point Ker. Les classements médiocres dominent sur les exutoires de ce BV. Par contre, l'exutoire du Henvez présente des concentrations en très fortes augmentations le classant en mauvaise qualité.

Comme en 2018/2019, les concentrations bactériologiques relevées dans les coques ont été maximales, soit mauvaises, en septembre 2020 sur tous les points, également mauvaises dès le mois de juin sur le point à l'embouchure du Henvez. Les concentrations médiocres sont majoritaires dans l'ensemble, mais les bons résultats observés en novembre 2019 pour toutes les stations ont montré la capacité de résilience du milieu. La vigilance reste nécessaire sur ce BV dont les points ont tous présenté ponctuellement des mauvais à très mauvais résultats pouvant impacter la qualité sanitaire de la lagune.

Sur ce BV, des actions de lutte contre les pollutions d'origine urbaines et agricoles ont été ciblées dans le profil conchylicole. Cependant, il est à noter que le suivi ne couvre pas tout le BV et que l'amélioration des connaissances sur les zones littorales non couvertes est également prévue dans le programme d'action.

Le BV de Moustierlin

Toutes les stations ont des Q90 qui les classent en mauvaise qualité. Les concentrations bactériologiques sont en général bien plus élevées en période de fortes pluies. L'exutoire du cours d'eau qui contribue à plus de 80% aux pollutions du BV, le Quinquis, présente pour sa part des résultats très élevés même hors période de pluie. Cette pollution est identifiée comme provenant de l'assainissement collectif, mais la pollution d'origine agricole et urbaine est également présente sur ce territoire.

Le BV de Penfoulic

De façon générale, la tendance à l'amélioration observée en 2018/2019 n'est pas confirmée. Tous les cours d'eau ont vu leurs concentrations augmenter en 2019-2020. Certains cours d'eau sont même passés de qualité médiocre à mauvaise. Les valeurs des Q90 sont particulièrement élevées pour les points E1b, E1flu et Ecplu2. Comme les années passées, le Pen al Len est le cours d'eau le plus contributeur du BV, cette contribution a augmenté pour atteindre 60% de la contribution totale. Il présente des flux moyens mensuels se situant entre 600 et 1000 équivalents habitants l'hiver et entre 200 et 400 équivalents habitants pour le printemps. Sur ce BV,

la part probable de pollutions d'origine agricole nécessite une amélioration de la connaissance des pratiques, les origines humaines sont identifiées et ciblées.

Bien qu'une amélioration globale des résultats ait été constatée ces dernières années, l'année 2019/2020 montre que la pollution bactériologique est toujours bien présente sur les différents BV. L'hiver pluvieux et l'absence de prélèvements aux mois de mars et avril sont des paramètres ayant pu influencer les résultats. Aussi la comparaison des années doit prendre en compte le nombre de prélèvements et les conditions de mesures.

4/ Bilan financier 2020

La dépense s'élève à 58 664,38€, soit 83% du budget prévisionnel.

Mise en œuvre du profil sur Mer Blanche et Penfoulic	Coordination générale	3 983,39 €
	Suivi de la qualité de l'eau (technicien)	13 381,46 €
	Suivi de la qualité de l'eau (analyses)	15 723,19 €
Elaboration du profils conchylicole sur Moustierlin	Coordination générale	10 053,32 €
	Suivi de la qualité de l'eau (technicien)	6 195,28 €
	Suivi de la qualité de l'eau (analyses)	9 327,74 €

2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté / 0.25 ETP

1/ Rappel du contexte

Les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien sont des sites importants d'élevage et d'affinage de coquillages et en particulier de l'huître. La qualité de l'eau est un facteur essentiel pour le maintien de ces productions.

Un premier programme a été mené entre 2008 et 2011 pour aider à la mise en place de solutions correctives : suppression de points d'abreuvements directs dans les cours d'eau, réhabilitation d'assainissements non collectifs, reconstruction de stations d'épurations...

Les profils de vulnérabilité ont été rédigés en 2017 et validés par la CLE du SAGE Sud-Cornouaille en décembre 2018.

Les actions préconisées dans les profils et programmées en 2020 sont les suivantes :

- Poursuivre la réhabilitation des ANC
- Faire inscrire en priorité les investissements sur les réseaux d'eaux usées du territoire dans les programmes d'investissements des EPCI
- Equiper des ports par des pompes à eaux noires
- Proposer des interventions dans les écoles sur le thème de l'eau.

2/ L'amélioration de l'assainissement

La réhabilitation des assainissements non collectifs

Aucune réhabilitation aidée n'a été réalisée en 2020.

L'amélioration des réseaux d'assainissement collectif

Réseaux CCA

Points à améliorer indiqués dans le profil de vulnérabilité :

- Connaissance des débits d'effluents rejetés par le déversoir d'orage de Rosporden
- Réduction des volumes déversés
- Réductions des à-coups hydrauliques dans le réseau de Pont-Aven pour éviter des surverses en amont de la STEP

Rosporden

- Déversoir d'orage - modélisation en cours pour déterminer les caractéristiques des surverses et proposer ensuite des solutions permettant de les réduire voire de les supprimer
- Bassin tampon en amont de la STEP de Boduon : Les travaux à réaliser pour valoriser au mieux cette capacité de stockage transitoire ont été déterminés. Ils doivent permettre de réduire les surverses d'eaux usées en entrée de STEP. Les travaux sont prévus avant l'été 2021.

Pont-Aven

- Une surverse de réseau a entraîné le déclenchement d'une alerte de niveau 0 pour toutes les zones de l'Aven le 5 mars
- La SAUR a débuté une investigation sur les intrusions d'eaux parasites
- Les discussions sont en cours sur le cas du camping, fortement contributeur d'eaux parasites.

Tourc'h

- Réflexion en cours sur une mise en séparatif de la totalité du réseau du bourg

Réseaux Quimperlé Communauté

Points à améliorer indiqués dans le profil de vulnérabilité :

- Finalisation du réseau de Merrien
- Suppression des surverses hivernales lors des forts épisodes pluvieux en période de nappe haute.

Moëlan/Mer

Des surverses ont été enregistrées en début et en fin d'année sur les postes de :

	Kerbrizillic	Kerglien
Nombre de jours	2 j	20 j

Nombre de jours durant lesquels une surverse a été détectée

On dénombre 6 jours de surverse à plus de 1 500 m³ sur le poste de Kerglien

Secteur Kerbrizillic

Le chemisage du réseau de Kerbrizillic, réalisé début 2019, a permis de réduire une partie des volumes d'eaux parasites. Mais une part importante de ces eaux provient des parties privées des réseaux. Un travail d'identification des branchements défectueux a débuté, pour contraindre les propriétaires à supprimer ces intrusions.

230 branchements ont été contrôlés :

- 28 apportent des eaux claires
- 3 à contrôler de nouveau
- 12 boîtes de raccordement non trouvées
- 187 raccords corrects.

Bourg

Des travaux ont été réalisés en centre bourg pour dévier une portion de réseau afin d'éviter un refoulement d'eaux usées dans quelques habitations et sur la voirie. Ces travaux permettent de réduire les temps d'arrêt du poste de Kerbrizillic.

Kerglien et réseau de refoulement vers la STEP

L'armoire de commande du poste de Kerguip (refoulement vers la STEP) a été refaite à neuf suite à une panne. Les incidents sur ce poste provoquaient des arrêts de celui de Kerglien entraînant des passages en surverse.

Merrien

Mise en service du réseau en juin. 32 branchements contrôlés en tranchées ouvertes sur les 120 raccordables.

Riec/Bélon

Des surverses ont été enregistrées en début et en fin d'année sur les postes de :

Riec/Bélon

	Pont-Bellec	St-Léger	Kaolins
Nombre de jours	5 j	8 j	38 j

Nombre de jours durant lesquels une surverse a été détectée

Les volumes déversés dans les lagunes par le poste des Kaolins sont compris entre quelques dizaines de m³ et 1 200 m³ /j. On dénombre 12 j à plus de 500 m³/j.

Réseau de Coat-Pin

Extension du réseau de Coat-Pin : 9 raccords sur 30 raccordables fin décembre.

Réseau de St Léger

L'analyse des incidents révèle un impact des eaux parasites et un problème hydraulique dans le refoulement (diamètre trop faible de la conduite, dégradation, siphon ?). Des investigations seront menées pour déterminer les causes des perturbations dans le refoulement. La remise en état des pompes a permis de réduire le nombre de jours de surverses.

Inspection caméra d'une partie du réseau, travaux correctifs programmés début 2021 pour réduire les intrusions d'eau détectées.

L'armoire de commande du poste a été entièrement changée, pour éviter les pannes de mise en action des pompes (2 pannes en 2020).

Poste de Pont Bellec

Suite à une opération importante de maintenance, le poste fait apparaître des passages en surverse.

Poste des Kaolins

Ce poste reçoit toutes les eaux usées avant transfert vers la STEP. Lors des surcharges hydrauliques, la mise en surverse s'opère.

Quelques incidents sont liés à des problèmes de coordination entre la STEP et le PR. La mise en place d'un nouveau système de supervision du réseau, supprimera ces incidents (programmation 2021-2022).

Une réactualisation du schéma directeur des eaux usées de Quimperlé Communauté a été lancée en 2020. Dans ce cadre, une étude spécifique va être réalisée sur les communes côtières pour :

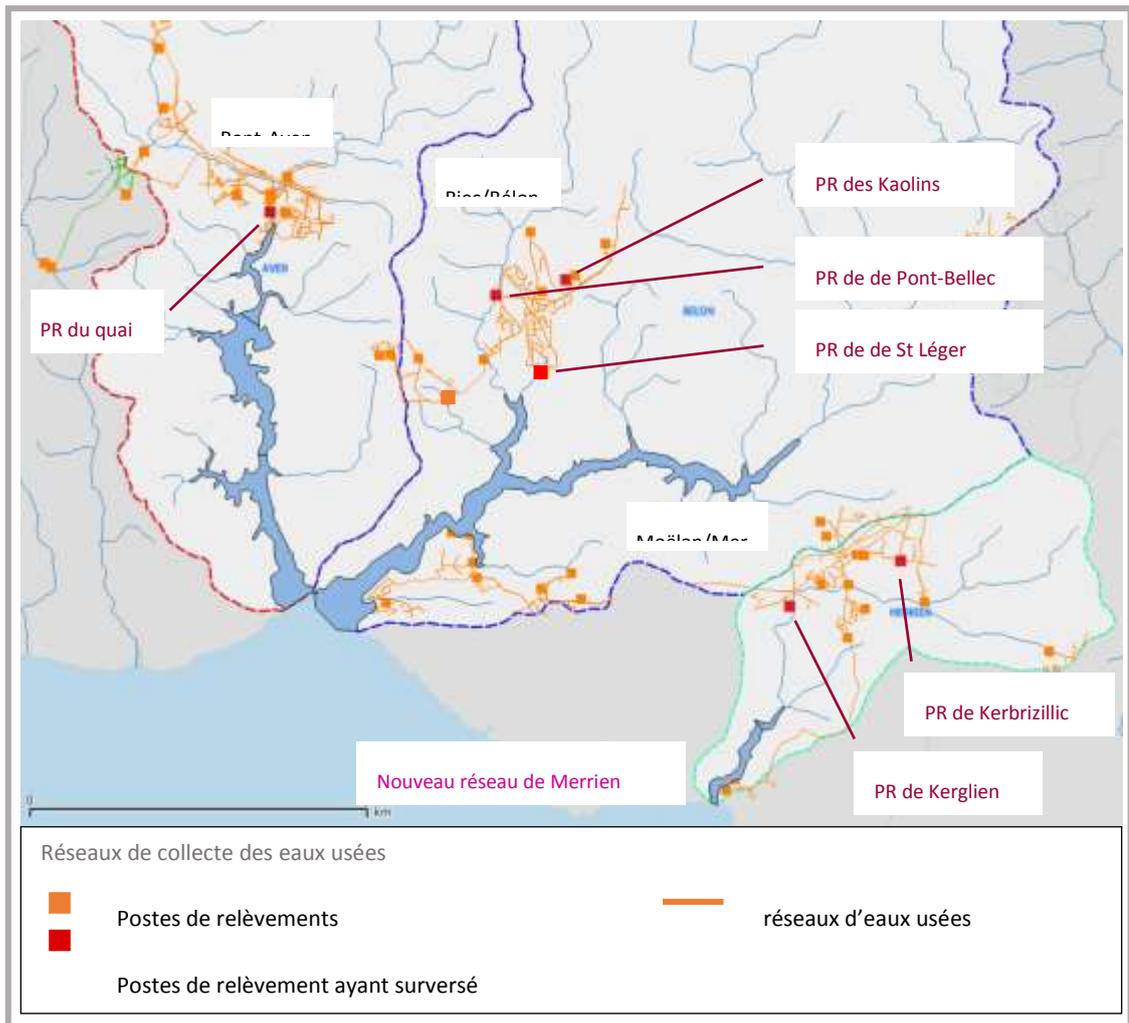
- Identifier et hiérarchiser les sources de dysfonctionnement
- Déterminer les travaux à réaliser et les prioriser.

Sur proposition de l'animateur du programme bactériologique, des prélèvements sont réalisés par les équipes de dépannage, dans les cours d'eau en amont et en aval des rejets, lors des surverses de réseau. Ces analyses permettent de vérifier l'impact des rejets accidentels sur les cours d'eau. Ainsi, on note que les surverses dans les lagunes des kaolins, n'entraînent pas systématiquement une contamination du milieu récepteur.

A la demande de la profession conchylicole, les professionnels sont informés directement par les gestionnaires des réseaux, lors des incidents. L'objectif est de réduire le délai d'information des professionnels, qui dans certains cas, peuvent être prévenus officiellement plusieurs heures après l'incident. En réduisant les délais, ils peuvent prendre des mesures de sauvegarde immédiatement, principalement sur le renouvellement de l'eau dans les bassins insubmersibles.

Dans certains cas, les professionnels sont avertis d'incidents, qui ne déclenchent pas d'alerte 0 (exemples incidents de faible ampleur). Mais, ils préfèrent cette situation pour s'assurer de commercialiser des produits sains.

Localisation des points de surverses 2020



3/ Les actions agricoles

Le programme bocager

Quimperlé Communauté porte un programme de reconstruction du bocage sur son territoire depuis 2012, dans le cadre du programme Breizh Bocage financé par le FEADER, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau.

Aven en amont de Rosporden

580 m de talus ont été construits en bas de parcelles et perpendiculairement à la pente.

Ster-Goz

Un talus de 150 m de long a été construit en bas de parcelles et perpendiculairement à la pente, avec les aides du programme.

Un agriculteur a réalisé un talus similaire de 170 m de long sans les aides de ce programme (compensation de la suppression d'un talus situé sur une partie plane).

Bélon

La construction de 730 m de talus de bas de parcelles et perpendiculaires à la pente est programmée en 2021.

La mise à disposition de matériel d'abreuvement

Un agriculteur a demandé à bénéficier d'un bac d'abreuvement pour supprimer un point d'accès au cours d'eau. Le bac a été livré début 2021.

Le projet agroenvironnemental et climatique

Un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été validé en 2017 pour permettre aux agriculteurs du bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien de s'engager dans des mesures agroenvironnementales (MAEC).

Pour des raisons budgétaires, le territoire n'était pas éligible aux mesures territorialisées en 2020.

4/ Les contaminations portuaires

Les zones portuaires sont toutes constituées par des mouillages. Le risque d'utilisation des toilettes du bord par les plaisanciers est important. Les profils de vulnérabilité préconisent l'implantation d'une pompe à eaux noires au port du Bélon et une autre sur l'Aven à Rosbras.

La subvention de l'AELB pour l'installation d'une pompe sur le port de Rosbras a été obtenue en juillet 2020. Les marchés ont été signés à l'automne. Les travaux ont été lancés en fin d'année, pour que la pompe soit opérationnelle pour la saison 2021.

5/ L'éducation à l'environnement

Depuis 2005, des animations scolaires sont proposées aux écoles du territoire. Les animations sont réalisées par l'association Natur'au fil, association agréée pour la protection de l'environnement. L'action est menée en lien avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale.

Quatre grands thèmes sont proposés :

- l'eau douce (grand cycle et petit cycle)
- le milieu marin (estran, laisse de mer, activités maritimes)
- le bocage
- les énergies

Les thèmes maritimes sont très majoritairement choisis sur le territoire du SAGE Sud-Cornouaille, alors que les thèmes sur l'eau douce et le petit cycle de l'eau l'emportent sur le reste du territoire de Quimperlé Communauté.

Quimperlé Communauté finance pour chaque classe sélectionnée, deux animations (une en classe et une sur le terrain) ainsi que le transport vers le site de découverte.

La pandémie de COVID19 a impacté fortement cette activité (classes fermées, interventions scolaires suspendues).

En 2020, 4 classes du territoire Sud-Cornouaille regroupant 116 élèves plus 14 parents accompagnateurs ont bénéficié des animations sur les cours d'eau et le milieu maritime. 3 autres classes ont aussi bénéficié d'une animation sur le bocage, dont l'approche est centrée sur la biodiversité, mais qui aborde également le sujet du ruissellement. Ces 3 animations ne sont pas comptabilisées dans le bilan.

6/ Etat d'avancement des mesures prévues dans le profil de vulnérabilité

En vert : actions réalisées ; en rouge ; actions programmées en 2021 ; en gris : actions non encore programmées

	Actions à engager	AVEN	BELON	MERRIEN	
ASSAINISSEMENT					
Collectif					
Réseaux	Travaux d'étanchéité des réseaux	Pont-Aven : identification d'intrusions d'eau dans le réseau privé d'un camping, Bannalec : identification des parties de réseaux responsables des infiltrations, réalisation des travaux	LE TREVOUX : travaux non financés par le POI de la Région, programmés en 2021 sur fonds propres de la Régie	Moëlan/Mer : chemisage du réseau en amont du poste de Kerbrizillic terminé en février 2019 après un diagnostic caméra	
	Suppression des entrées d'eaux pluviales domaine public		Identification en novembre 2019 des points d'infiltration d'eaux parasites et des secteurs où des inspections complémentaires sont à réaliser. Riec/Bélon (St Léger) : Suppression des entrées d'eau signalées par les tests à la fumée et par les nouvelles investigations		
	Suppression des entrées d'eaux pluviales domaines privés	Réalisation sur le réseau de St Léger			
		Relance des propriétaires pour augmenter le taux de réalisation des travaux identifiés par les études de réseaux et de branchements Recherche de solutions contraignantes pour les propriétaires récalcitrants			
Postes de relèvement	Finalisation de l'installation des équipements de détection et de mesure des surverses	Détection des surverses et estimation des débits : Pont-Aven Déversoir d'orage de Rosporden	détection des surverses et estimation des débits : 3 postes à Riec/Bélon		
Non collectif					
	Accentuation de la communication sur les aides à la réhabilitation des ANC sur la partie estuarienne des bassins versants	Nevez, Pont-Aven, Riec/Bélon (34 ANC)	Riec/Bélon, Moëlan/Mer (31 ANC) 1 installation réhabilitée	Moëlan/Mer (22 ANC dont 8 à Merrien) 2 installations réhabilitées	

	Extension de réseau	de	Extension du réseau EU de Coat-Pin 30 branchements raccordables en 2020, 9 raccordés		Mise en service du réseau de Merrien juin 2020
AGRICULTURE					
Abreuvement	Mise à disposition de matériel d'abreuvement		9 points d'abreuvement à moins de 5 km de l'estuaire	12 points d'abreuvement à moins de 5 km de l'estuaire	1 point d'abreuvement
Parcours	Diagnosics des exploitations (parcours, pâturage, abreuvement)		4 exploitations bovines à moins de 1 km de l'estuaire	2 exploitations bovines à moins de 1 km de l'estuaire	1 exploitation bovine à moins de 1 km de l'estuaire
Parcelles	Constructions de talus		730 m de talus perpendiculaires à la pente dans les sous bassins de l'Aven amont et du Ster-Goz	1 talus de 230 m construite perpendiculairement à la pente 730 m de talus perpendiculaires à la pente programmés en 2021 avec les aides du programme Breizh Bocage	
Communication	Communication écrite et présentation de sites équipés		Pas de ciblage géographique		

PORTS					
Equipement des ports	Installation de pompes de récupération des eaux noires		Installation d'une pompe sur le port de Rosbras	Installation d'une pompe au port du Bélon	
			Visite de l'installation du port de Guidel		
Equipement des bateaux	Communication écrite auprès des plaisanciers		2021 (Pas de ciblage géographique)		
	Recherche de solutions pour contraindre les plaisanciers à s'équiper	Toutes les entités portuaires	SIVU du port du Bélon		
Bonne pratiques environnementales	Communication écrite auprès des plaisanciers		2021 (Pas de ciblage géographique)		
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS, COMMUNICATION					
Communication	Portes ouvertes (ostréiculture, agriculture, ...)		24 classes du Pays de Quimperlé ont bénéficié d'animations scolaires sur l'eau dont 6 sur le domaine de l'eau douce et 18 sur les milieux maritimes		
Suivis de l'avancement des actions	Réunions du Comité de Pilotage, rédaction des bilans		Une réunion de la commission « gestion de la ressource » du SAGE		

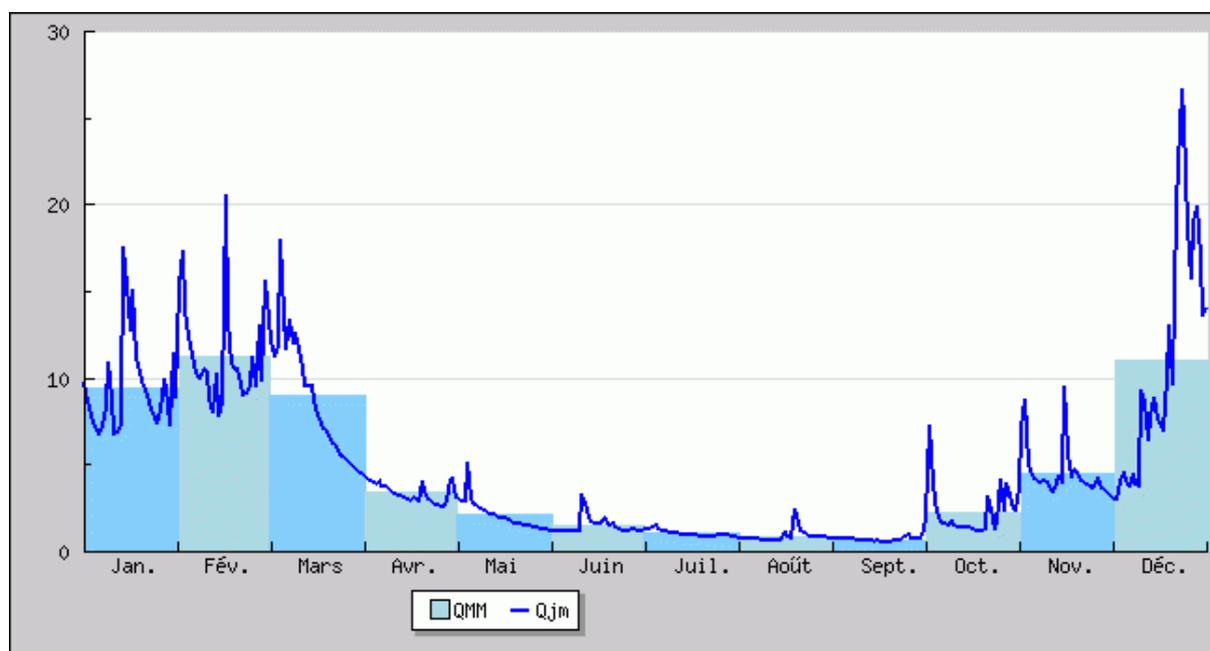
tab. 1. Actions proposées dans le profil de vulnérabilité, pour réduire les contaminations fécales dans les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien

7/ Le suivi de la qualité de l'eau et des coquillages

Rappel des objectifs :

- Suivre l'évolution des teneurs en bactéries dans les eaux de surface
- Mettre en relation les teneurs en bactéries dans les cours d'eau avec celles mesurées dans les coquillages

Le contexte hydrologique 2020



Débits de l'Aven à Pont-Taro (surface en amont 165 km²)

Producteur des données : DREAL Bretagne, code station : J4623020

Le cumul de précipitations est proche de la moyenne interannuelle. La répartition des pluies reste très contrastée avec des précipitations très importantes de la mi-janvier à la mi-mars et dans la dernière quinzaine de décembre. Le reste de l'année, les précipitations sont marquées par des épisodes de fortes précipitations sur des durées courtes (0,5 à 2 jours).

Les fortes pluies du printemps ou de l'été sont liées à des phénomènes de type orageux (précipitations intenses sur quelques heures). On observe des disparités de répartition de ces pluies sur le territoire. Les conséquences de ce type de précipitation sont différentes entre les bassins versants à fort allongement pour lesquels les panaches de contamination sont longs et peu intenses (Aven) et les petits bassins compacts (Bélon) dont la durée de vidange est courte.

Le suivi bactérien dans les cours d'eau

4 campagnes de prélèvements ont été réalisées en 2020, dont 2 après des pluies > 10 mm/ 24h.

En début d'année, les prélèvements par fortes pluies et la veille des campagnes REMI n'ont pas été réalisés, car les conditions étaient similaires à celles de la fin 2019. Ces conditions météorologiques avaient été bien suivies : Forts débits, concentrations bactériennes faibles mais flux importants et très peu de bactéries dans les coquillages. Ces conclusions s'observaient même lors des surverses de réseaux.

La pandémie a eu pour conséquence de suspendre le travail en présentiel, puis de le restreindre fortement jusqu'à l'été. Le protocole de suivi a donc été suspendu. Seules quatre campagnes ont été réalisées au printemps et en début d'automne, période où on observe des pics de concentration dans les coquillages.

Les échantillons sont analysés par LABOCEA.

Les teneurs dans les coquillages

Contexte 2020

Le réseau de surveillance microbiologique (REMI) est animé par IFREMER. Les prélèvements et les analyses sont effectués par LABOCEA. A ces mesures se sont ajoutées en fin d'année, les mesures réalisées par IFREMER dans le cadre de l'actualisation de l'étude de zone du Bélon.

6 campagnes ont été réalisées par temps sec, 3 suite à des pluies de plus de 10 mm/24h. les autres campagnes se sont déroulées après des pluies faibles ou des pluies intervenues 48h avant.

Les contrôles effectués le 20 août se sont déroulés après un épisode pluvieux important. Les fortes teneurs en E. coli dans les cours d'eau se sont traduites par des teneurs importantes dans les coques (alertes de niveau 1 à Coat-Melen et à Kermeur aval) ainsi que des teneurs notables sur les parties amont de l'Aven (Héan) et du Bélon (Ste Thumette). Les alertes ont été levées suites aux prélèvements réalisés le 24 août. Une situation similaire était apparue en 2019 à la même date.

A cette date, les teneurs étaient faibles dans les coquillages du Merrien (790 E. coli/100 g de CLI), comme en 2019.

Les résultats 2020

► Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés en Annexe 15.

Bilan 2020 dans les coquillages

Les résultats de l'année 2020 sont marqués par :

- Trois alertes de niveau 1 et une de niveau 2 pour les coques sur le secteur de Coat-Melen. Sur le site de Kermeur (coques) dans le Bélon, seule une alerte 1 a été enregistrée.
- Les deux secteurs d'élevage de coques donnent des résultats très différents. A Coat-Melen depuis 2011, on relève 4 années avec 3 à 4 dépassements du plafond de 4 600 E. coli/100 CLI, alors que la fréquence de ces pics est inférieure à 1 sur le Bélon.
- Les concentrations dans les coquillages restent faibles en début et en fin d'année, durant des périodes de forte pluviométrie et de forts débits d'eau douce, malgré les incidents de réseaux observés sur ces périodes.
- Quelques pics de concentrations observés au printemps et en été. Une alerte de niveau 1 a été déclenchée sur la partie amont de l'Aven (huîtres).

La qualité sanitaire des coquillages reste à un bon niveau dans le Bélon et le Merrien. Un point de vigilance est à retenir sur l'Aven, où on observe une baisse des teneurs inférieures à 1000 E. coli/100 CLI dans les huîtres et un nombre important d'alertes 1 et 2 dans les coques.

8/ Le bilan financier

Les dépenses affectées au programme concernent :

- L'accompagnement des ports pour la mise en place de pompes à eaux noires
- Les rencontres avec les services gestionnaires des réseaux d'eaux usées
- La réalisation des campagnes de prélèvement,
- La collecte des données du réseau microbiologique et la rédaction des synthèses.

Les dépenses liées à Breizh Bocage ne sont pas prises en compte dans le bilan du contrat territorial.

	Prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Jours ETP
Accompagnement des gestionnaires des ports (pompes à eaux noires, information)	2 800 €	0	0
Analyses : dénombrement E. Coli aux exutoires et en ciblage	5 000 €	1 133,57 €	
Prélèvements aux exutoires par temps de pluie et avant les campagnes REMI	2 400 €	1 012 €	4
Bilans, demandes de subventions, commissions SAGE	3 100 €	2 277 €	9
Animations scolaires	1 000 €	1 707,5 €	0
Total	14 300 €	4 422,57 €	

9/ Conclusion du bilan 2020

Les fortes pluies estivales génèrent des flux bactériens importants entraînant à quelques reprises le déclenchement d'alertes de niveau 1 (exemples août 2019 et 2020). A l'inverse, les périodes de fortes précipitations en début et en fin d'année n'induisent pas de fortes concentrations dans les coquillages.

On observe des surverses sur les mêmes parties des réseaux d'eaux usées de Riec/Bélon et de Moëlan/Mer qu'en 2019, en période de nappe haute et de fortes précipitations. Les travaux réalisés en 2019 (chemisage d'une partie du réseau de Kerbrizillic) et en 2020 (rénovations de pompes et d'armoires de commandes de postes de relèvements) ont permis de réduire le nombre de jours de surverses. De nouvelles investigations et de nouveaux travaux seront néanmoins à réaliser pour réduire la fréquence des surverses. Les déversements d'eaux usées ne se sont pas traduits par le déclenchement d'alertes de niveau 2, ni par des teneurs en E. coli importantes dans les coquillages.

Les dépassements des 4 600 E. coli/100g dans les coquillages restent rares : un dépassement au Hénan et à Coat-Melen en août 2019. Les teneurs diminuent fortement en quelques marées et n'entraînent pas de passage en alerte 2.

L'observation des pourcentages de détections inférieures à 1000 E. coli/100g montre une amélioration par rapport à 2018. Ce niveau de qualité n'est toujours pas acquis de manière stable.

Les profils de vulnérabilité ont permis de prioriser des orientations, exemples :

- Chemisage du réseau de collecte des eaux usées de Kerbrizilic réalisé en février 2019
- Réalisations d'investigations supplémentaires à Pont-Aven, Riec/Bélon et Moëlan/Mer pour réduire les intrusions d'eau parasites dans les réseaux d'eaux usées
- Mise en place de pompes à eaux noires dans les ports du Bélon (dossier de subvention accepté pour le port du Bélon. Les travaux sont programmés début 2021).

Des investigations et des travaux complémentaires seront à poursuivre dans les réseaux de Moëlan/Mer, de Riec/Bélon et de Pont-Aven pour réduire suffisamment les entrées d'eaux parasites. L'objectif fixé dans le profil de vulnérabilité est de supprimer les surverses des réseaux, provoquées par des entrées d'eaux parasites.

Les autres objectifs sont respectés, à l'exception de la réduction des ruissellements liés au pâturage et aux déplacements des bovins sur les chemins, en raison du manque de solutions standardisées et financées à proposer aux agriculteurs.

VI – PROGRAMME DE GESTION DES COURS D’EAU

→ **Objectif n°4 du SAGE : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d’eau**

Rappel du contexte

Le territoire dispose de deux volets milieux aquatiques (VMA) distincts intégrés dans le Contrat territorial Sud Cornouaille:

- **Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt** avec un linéaire de 311 kms de cours d’eau
Maîtrise d’ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
- **Sur les bassins versants Aven – Belon**, avec un linéaire de 480 kms de cours d’eau.
Maîtrise d’ouvrage : Quimperlé Communauté, en partenariat avec CCA

Sur ces 2 territoires, une étude préalable a été réalisée en 2016 et a permis de mettre à jour les diagnostics existants et d’établir une nouvelle programmation de travaux concernant les milieux aquatiques sur la période 2017-2021.

Dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, l’ensemble des masses d’eau cours d’eau ont été classées en bon état écologique à l’exception de la masse d’eau du Dour Ruat. Les diagnostics de terrain réalisés en 2016 laissent néanmoins apparaître des perturbations liées à la continuité et à l’hydro-morphologie.

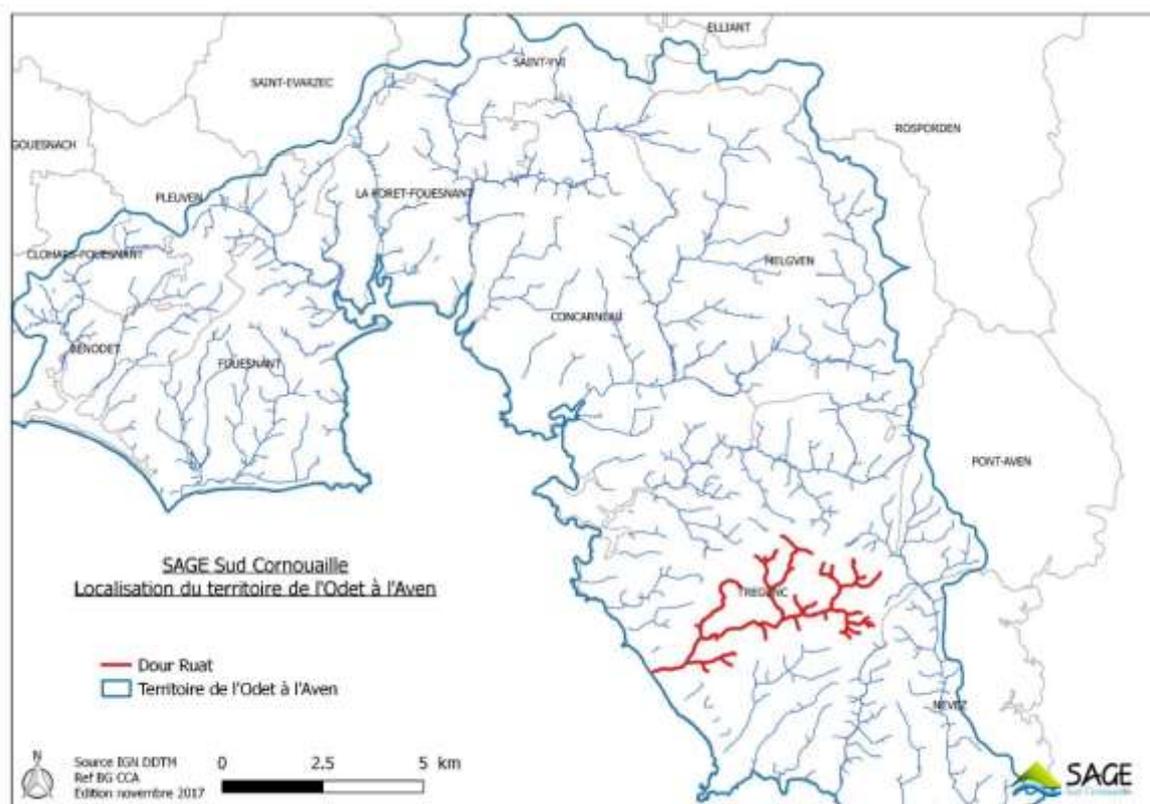
L’enjeu principal sera donc d’atteindre le bon état écologique sur la masse d’eau du Dour Ruat et de maintenir le bon état sur l’ensemble des cours d’eau du territoire.

1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

1.1/ Généralités

Maître d’ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération. Moyens prévisionnel affectés à l’opération : 0.6 ETP d’un technicien rivière + 2.25 ETP d’agents

Le territoire d’intervention est localisé sur la carte ci-dessous. Ce périmètre a fait l’objet d’un diagnostic en 2016 et d’une programmation pluriannuelle 2017 – 2021. Un contrat territorial VMA a été signé en novembre 2017 avec l’Agence de l’Eau.



Le territoire des bassins versant entre l’Odet et l’Aven, sur lequel portera ce bilan, sous maîtrise d’ouvrage de CCA. Ce territoire représente un périmètre 250 Km² pour environ 340 Km de cours d’eau, principalement des petits ruisseaux côtiers. Pour mémoire, les masses d’eau du territoire sont classées en bon état écologique, à l’exception du Dour Ruat sur la commune de Trégunc.

1.2/ Le programme 2020

Les principales actions de l'année 2020 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	46 Km de cours d'eau entretenus, 65 % du linéaire prévisionnel, principalement du fait du contexte sanitaire.
	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	Interventions préventives sous les lignes électriques pour limiter l'impact de l'intervention des prestataires d'EDF.
	Restaurer	Morphologie	Contournement de plan d'eau de Pont Raker : travaux de finition, diversification des habitats.
	Restaurer	Morphologie	Diversification des habitats & gestion du bois dans l'eau
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées en liste II	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	Les travaux sur le Moulin Pell sur le Moros ont débuté
	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	La phase étude sur le Moulin Chef du Bois (St Laurent) a débuté
Protéger, restaurer, réhabiliter et gérer les zones humides	Préserver	Réhabilitation des anciennes lagunes de Melgven	L'étude est terminée, le projet arrêté, les entreprises notifiées, l'autorisation administrative a été accordée à l'automne. Début des travaux au printemps 2021.

1.3/ Travaux d'entretien de cours d'eau

L'entretien est une opération légère qui consiste, par des interventions régulières, à pérenniser les travaux de restauration et à éviter une nouvelle dégradation du milieu. Cette intervention concourt au maintien du bon état écologique des cours d'eau du territoire. Elle est à mettre en relation directe avec les interventions de restauration menées depuis 2009 pour atteindre le bon état des cours d'eau du territoire.

Un protocole interne a été rédigé pour la réalisation des interventions de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire. Ce cahier des charges est le garant du respect des écosystèmes et du bon déroulement des chantiers. Il est également applicable aux intervenants externes à la collectivité, notamment à l'AAPPMA.

Pour 2020, les interventions ont concerné :

Réalisation	Cours d'eau	Prévisionnel (Km)	Réalisé (Km)
CCA - Régie	St Sébastien	6.4	6.4
CCA - Régie	Penalen	4.3	4.3
CCA - Régie	Goricher	2.7	Non réalisé
CCA - Régie	Kersentic	2.6	Non réalisé
CCA - Régie	St Laurent	19.5	Non réalisé

CCA - Régie	St jean	9.8	9.8
CCA - Régie	Douric	1.5	Non réalisé
CCA - Régie	Passage	3.6	Non réalisé
CCA - Régie	Loc Louriec	2.5	Non réalisé
CCA - Régie	Rospico	16.1	16.1
CCA - Régie	Loch Vern	Report 2019	5
CCA - Régie	Cap Coz	A la demande de la CCPF	2.6
AAPPMA Pont Aven	Moros	2	2
	Total	71	46.2

Les interventions ponctuelles

La collectivité intervient régulièrement sur des opérations dites ponctuelles. Il s'agit principalement :

- De travaux d'ouverture de pont. L'objectif est de maintenir « très ouvert » de manière presque paysagère, les passages routiers afin à sensibiliser les usagers en leur rappelant que des cours d'eau sillonnent le territoire et que des opérations portées par la collectivité visent à préserver ces milieux fragiles.
- De travaux sous les lignes EDF. Les prestataires d'EDF qui interviennent pour l'entretien des lignes électriques ne sont pas payés pour réaliser un travail « propre et dans les règles de l'art ». Très souvent, après un passage de prestataire, les arbres sont laissés tels qu'ils sont tombés, en véritable mikado. L'intervention de la collectivité devient alors très accidentogène. Pour limiter ce risque, les agents de la collectivité interviennent sous les lignes tous les 2 ans, de manière à devancer l'intervention des prestataires, et dans les règles de l'art du métier.

Les travaux de l'AAPPMA de Pont-Aven

L'association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques intervient pour le compte de la collectivité sur l'entretien de la partie aval du Moros. L'objectif de ce partenariat est de développer un parcours de pêche récréative et de mobiliser les pêcheurs sur ce bassin versant. En complément, la collectivité conserve la prérogative de l'entretien des affluents du Moros. Ce partenariat existe depuis 2017. Annuellement, l'association intervient sur un linéaire de l'ordre de 2 Km.

1.4/ Les travaux de restauration

La restauration de l'hydromorphologie s'apparente à une amélioration de la qualité de l'habitat. La principale perturbation concerne les travaux hydrauliques de rectification du cours d'eau. Ces interventions (recalibrage, déplacement du lit, curage ...) conduisent à une destruction de l'habitat : uniformisation du lit, homogénéisation des écoulements, disparition de la granulométrie grossière. La perte de diversité des milieux conduit à une diminution de la biodiversité : les poissons ne retrouvent plus les conditions de réalisation de leur cycle biologique, la macro faune s'appauvrit, les mammifères et batraciens se déplacent vers des milieux plus accueillants. La restauration de l'hydromorphologie doit alors tendre vers une restauration du milieu d'origine afin d'optimiser le potentiel d'accueil de la faune inféodée aux milieux aquatiques. La synthèse des interventions figure au tableau suivant :

Cours d'eau	Type d'intervention
Ruisseau de Pontérec	Travaux de finition du contournement du plan d'eau de Pont Raker
Ensemble du linéaire entretenu	Gestion du bois dans l'eau
Continuité sur le Moros	Début des travaux d'aménagement des ouvrages du Moulin Pell
Continuité sur le St Laurent	Lancement des études sur le Moulin Chef du Bois

Le contournement du plan d'eau de Pont Raker

Ce ruisseau marque la frontière entre Fouesnant et la Forêt Fouesnant. L'habitat de ce cours d'eau est particulièrement adapté à l'accueil de la truite : les inventaires (IAT) ont montré que cette espèce y était très présente. Les travaux de contournement du plan d'eau ont débuté à la fin de l'été 2019. Suite aux conditions climatiques diluviennes de l'automne, les travaux ont été interrompus et n'ont repris qu'au printemps 2020. Il s'agissait alors :

- De terminer le terrassement des berges
- De recharger le ruisseau en granulats pour reconstituer un lit
- De diversifier les habitats à l'aide de blocs

La gestion du bois dans l'eau

Le bois, la matière organique, sont la base de la chaîne alimentaire. Une attention toute particulière est apportée à la gestion du bois dans l'eau. D'une part il s'agit de laisser une partie du bois tombé dans le cours d'eau afin de ne pas aseptiser le milieu, au risque d'obtenir un effet inverse de celui recherché d'amélioration de la biodiversité. D'autre part il s'agit de recharger le ruisseau en bois dès lors que le milieu est trop minéral et pauvre en matière organique. L'accumulation de bois dans le ruisseau crée un embâcle qui n'est pas préjudiciable, ni pour le milieu, ni pour les biens et les personnes. En revanche, il apporte un bénéfice conséquent à la qualité du milieu, notamment en termes de production de biomasse.

Moulin Pell

Localisé sur le Moros, ce moulin localisé en liste 2 fait obstacle à la continuité et nécessite des travaux de mise en conformité.

Le propriétaire du Moulin Pell dispose du matériel et des compétences techniques pour réaliser lui-même ces travaux. Suite à une étude réalisée en 2019, une solution d'aménagement du Moulin satisfaisante a été validée par les services de l'Etat. Le projet a bénéficié d'une autorisation en date du 9 septembre 2019 dont les principales caractéristiques sont :

- Suppression des vannages existants
- Création d'un partiteur de débit permettant d'alimenter le moulin (production d'hydro-électricité) tout en préservant le débit réservé du Moros
- Aménagement d'une rampe en pente douce permettant la mise en conformité du Moulin vis-à-vis de la continuité.

En 2020, les vannages ont été partiellement arasés, un système de dérivation du cours d'eau a été mis en place, l'entrée du bief a été réaménagé.

Moulin Chef du Bois

Localisé sur le St Laurent, ce moulin localisé en liste 2 fait obstacle à la continuité et nécessite des travaux de mise en conformité.

Une étude est en cours sur le Moulin : modélisation des ouvrages, levés topographiques, calcul de débit. Ces éléments doivent permettre de définir une solution d'aménagement de la vanne de dérivation du bief pour assurer la continuité au droit du Moulin. Les travaux sont prévus pour l'automne 2021.

1.5/ La coordination du programme

Les travaux sont réalisés principalement en régie par une équipe de 3 agents. L'équipe est coordonnée par le technicien de la collectivité (0.6 ETP) dont le temps de travail est réparti de la manière suivante :

- Le suivi des travaux d'entretien et de restauration réalisés en régie, la rencontre des riverains
- Les études et dossiers loi sur l'eau, les bilans et notes ...
- La gestion administrative des dossiers : courriers de demande d'autorisation de travaux, rédaction de notes et bilans en interne et pour les partenaires, gestion financière ...
- Les réunions : préparation et animation de comités de pilotages, groupes de travail, journée technique, formations ...
- Autre : réunions de service, rencontre avec les riverains ...organisation de comités de pilotage.

La coordination du programme nécessite un appui administratif (temps partiel) dont les missions sont :

- Accueil physique et téléphonique
- Gestion comptable, facturation
- Courriers, gestion administrative

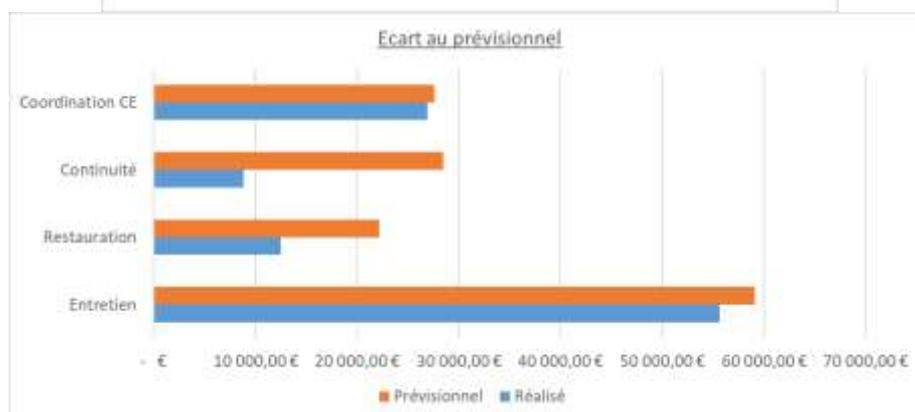
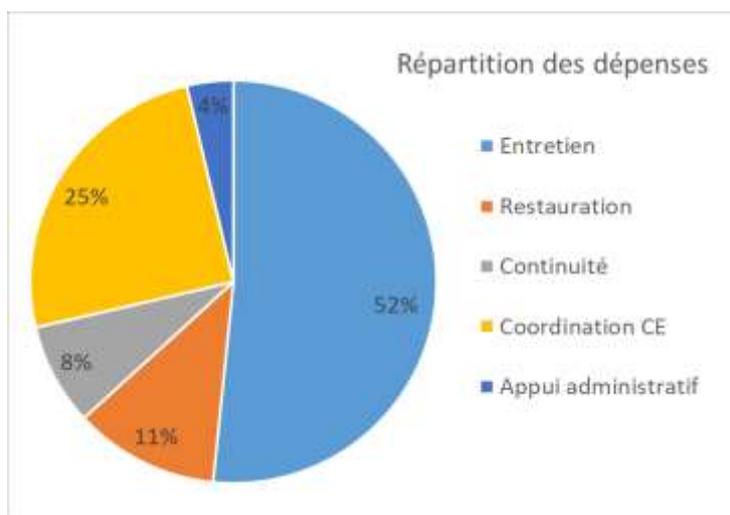
1.6/ Bilan Financier

La dépense s'élève à 107 893.80 €, soit 76% du budget prévisionnel.

Le bilan financier est établi de la manière suivante :

Poste de dépenses		Prévisionnel			Réalisé			
		Régie	Prestation	Total	Régie	Prestation	Total	% réalisation
Cours d'eau	Tx d'entretien	55 626,67 €	3 500,00 €	59 126,67 €	53 174,34 €	2 500,00 €	55 674,34 €	94%
	Tx Restauration	12 168,00 €	10 000,00 €	22 168,00 €	6 048,02 €	6 437,78 €	12 485,80 €	56%
	Tx Continuité	10 430,00 €	18 000,00 €	28 430,00 €	6 048,02 €	2 784,48 €	8 832,50 €	31%
	Coordination (TK)	27 630,00 €	- €	27 630,00 €	26 286,81 €	634,74 €	26 921,55 €	97%
	Secretariat	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	3 979,62 €	- €	3 979,62 €	99%
	TOTAL Cours d'eau	109 855,00 €	31 500,00 €	141 355,00 €	95 536,80 €	12 357,00 €	107 893,80 €	76%

Les graphiques suivants illustrent ce bilan



1.8/ Perspectives de travail 2021

Pour 2021, les perspectives de travail sont :

- Réouverture du ruisseau de Kerilin, commune de Concarneau. Busage type pierre plates sur un linéaire de l'ordre de 100 m – Travaux non réalisés en 2020 (COVID). Dossier d'autorisation en cours d'instruction.
- Réouverture du ruisseau de Pontérec, lieudit Menez Bonidou, commune de la Forêt Fouesnant. Busage agricole sur un linéaire de l'ordre de 70 m – Travaux sur parcelle communale. Dossier d'autorisation en cours d'instruction
- Restauration hydromorphologique du ruisseau de Coat Min sur un linéaire de l'ordre de 250 m.
- Accompagnement technique de la commune de Concarneau pour la restauration hydromorphologique des la paire de Douric (zone humide et cours d'eau en zone urbaine)
- Travaux d'aménagement et de restauration du site du Questel à Melgven
- Travaux sur la petite continuité sur une dizaine d'ouvrages / ans
- Continuité en liste II – Accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires, incitation financière à une mise en conformité, en lien avec les services de l'Etat.
 1. Fin de l'aménagement sur le Moulin Pell
 2. Etude sur le Moulin Chef du Bois
 3. Etudes sur les prises d'eau du Brunec et du Plessis

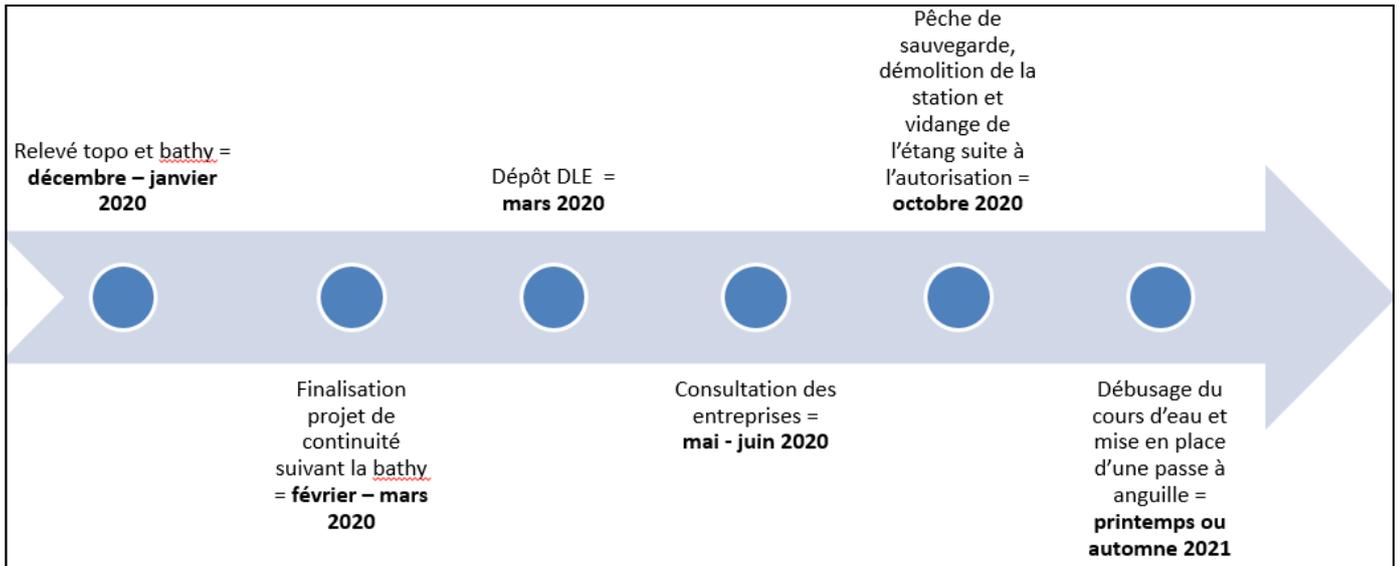
2. Restauration de la continuité écologique sur le territoire de la CCPF

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.24 ETP

Un comité de suivi (COSUI) s'est réuni le 28 janvier 2020 pour réaliser un point d'étape sur les différents dossiers en cours. Le compte rendu de cette réunion est en annexe 4. Malheureusement, comme déjà précisé précédemment, l'état sanitaire lié au COVID19 a fortement ralenti les travaux prévus.

1/ Penfoulic

La réunion de janvier 2020 a permis de présenter les résultats des analyses complémentaires du site (bathymétries et analyses de sédiments), éléments demandés lors du dernier COSUI. Au vu des résultats, il a été validé qu'aucune autre étude complémentaire n'était nécessaire. De ce fait, le retro planning ci-dessous a été soumis et validé avec une fin des travaux prévue pour l'automne 2021.



Graphique 7 : retroplanning des travaux de Penfoulic

Compte tenu de la situation sanitaire, le dossier de déclaration incluant le projet définitif a été finalisé après le confinement du printemps et envoyé à la Préfecture le 11 septembre pour un début des travaux en 2021.

► Le dossier de déclaration ainsi que le récépissé de réception de la Préfecture sont consultables en [Annexe 15](#).

2/ Beg menez

Lors de la réunion du 28 janvier 2020, le bureau d'étude Artélia a présenté les deux scénarios suite au diagnostic réalisé en 2019 et aux échanges entre les différents acteurs à la réunion du 5 novembre 2019 :

- Scénario 1 = contournement du bâti existant par la mise en place d'un seul pont cadre. Le montant des travaux est estimé à 1 054 147€,
- Scénario 2 = contournement du bâti existant par décaissement du coteau. Le montant des travaux est estimé à 1 620 864€.

Considérant le coût des travaux pour les deux scénarii, l'étude d'une troisième solution a été demandée au bureau d'étude. Ce nouveau projet propose de détruire le bâti existant et la mise en place d'un pont cadre. Le coût de ce projet est estimé à 854 082€. Le montant de ce projet est inférieur aux deux premiers même s'il reste très important. De plus, il obtient une note globale de 16,9/20 à l'analyse comparative multicritère (AMC), analyse permettant de comparer les avantages et inconvénients de chaque scénario d'aménagement aux regards des problématiques « restauration de la continuité écologique » et « inondation ». Pour information, le scénario 1 a obtenu une note de 12,2/20 et le deuxième une note de 9,1/20. Cependant, ce projet doit être approuvé par les propriétaires du bâti. Une rencontre entre ces derniers et les élus de la collectivité devait être programmée en 2020 mais a dû être reportée en 2021.

► Le dossier final de l'étude incluant les 3 scénarii ainsi que l'AMC est consultable en [Annexe 16](#).

3/ Penalen

Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°201-0787 du 04/06/10, autorisant la prise d'eau de Penalen pour l'alimentation en eau potable, des aménagements en vue d'assurer la circulation des anguilles et une échelle permettant de contrôler le débit réservé doivent être mis en place.

La commune de Fouesnant a commencé à réfléchir à une solution avec le bureau d'étude Fischpass en 2017. La maîtrise d'ouvrage du projet est désormais assurée par la CCPF au titre des compétences eau potable et GEMAPI transférées depuis le 01/01/18.

Suite au COPIL de fin 2019 suivi par une rencontre sur site, le CD29 a réalisé un profil en long du cours d'eau dans le but de caler l'ouvrage départemental en altimétrie. Cette proposition doit permettre de préciser l'ouverture de l'ouvrage du CD29 et de ce fait caler l'ouvrage concernant la CCPF. Le projet a été accepté par les services de l'Etat juste avant le confinement de mars 2020.

Une question était en suspens : le nombre de seuil à réduire, 1 ou 2 :

- au niveau du mur de la retenue de Penalen,
- au niveau du seuil après le pont et avant la buise du CD29.

Le projet définitif servira à répondre à cette interrogation.

4/ Bilan financier 2020

La dépense s'élève à 12 139.85 €, soit 90% du budget prévisionnel (hors frais d'étude)

3. Bassins versants de l'Aven Belon

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté

0.5 ETP d'un technicien rivière + 2.15 ETP d'agents pour l'entretien des cours d'eau

Périmètre

L'objectif du programme d'action 2017-2021 est d'une part de poursuivre les travaux sur le bassin Aven-Ster Goz et d'autre part d'intégrer progressivement le Bélon et les petits côtiers après réalisation du diagnostic.

Le bassin versant de l'Aven couvre une surface d'environ 130 km² pour un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 150 km. Le principal affluent de l'Aven est le Ster-Gois, la surface de son bassin versant est de l'ordre de 80 km² pour environ 120 km de cours d'eau. Le bassin versant du Bélon et les ruisseaux côtiers représentent 140 km² pour un linéaire de cours d'eau estimé à 210 km d'après l'inventaire départemental.

Maîtrise d'ouvrage

Quimperlé Communauté exerce, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement". Par ailleurs, les actions d'intérêt communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement, dont la mise en œuvre des dispositifs contractuels de protection des milieux aquatiques, sont inscrites dans ses statuts.

3.1/ Moyens humains mobilisés

Quimperlé Communauté a fait le choix d'un fonctionnement en régie pour mener à bien le programme d'actions prévu au Volet Milieux Aquatiques du Contrat Territorial. Les moyens humains mobilisés pour cela sont :

Technicien de rivière

L'animation du Volet Milieux Aquatiques sur le territoire Aven-Bélon est assuré par une technicienne de rivières qui y consacre un mi-temps (0,5 ETP).

Les temps d'animation de la technicienne de rivière sont présentés dans le tableau suivant :

Restauration	Concertation avec les propriétaires-exploitants pour obtenir les autorisations Élaboration des dossiers réglementaires (déclarations) Préparation, participation et suivi des travaux Mise en œuvre du volet alternatif à l'abreuvement direct au cours d'eau (contacts, visites terrains, conventions, fournitures d'équipements)
Entretien	Mise à jour des bases de données des propriétaires Demandes d'autorisations propriétaires Suivi des travaux des AAPPMA
Continuité	Visite des projets identifiés, concertation avec les propriétaires, Préparation, suivi des travaux de restauration de la petite continuité Accompagnement des propriétaires d'ouvrage en liste 2
Etudes et suivis	Indices d'abondances saumon et truite avec la Fédération de pêche du Finistère Informatisation des comptages frayères saumon en régie
Communication	Diffusion de la plaquette de présentation du contrat
Animation générale	Commissions et groupe de travail du SAGE Sud-Cornouaille, Commission Environnement ; réunions de pôle et de services, Réflexion sur les perspectives (évolution des CTMA...), Rédaction et mise en forme du bilan d'activités ; Élaboration des dossiers de demande de subvention et de solde, Mise à jour de la base de données du CTMA, cartes travaux, participation au réseau des Techniciens Rivière et aux journées techniques départementales, au groupe sur le financement du maintien du bon état, aux réunions sur la révision du SDAGE, Réponse à diverses sollicitations

Equipe d'entretien des cours d'eau

Les travaux d'entretien, de restauration, les petits aménagements et certains suivis piscicoles sont réalisés par une équipe de trois agents en régie et un encadrant à 0,6 ETP. L'ensemble du personnel est employé par Quimperlé Communauté.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le total des jours travaillés par les agents et l'encadrant aux actions liées aux cours d'eau s'élève à 443 jours soit 2,15 ETP au total, à comparer aux 3,6 ETP prévus. Ceci s'explique par, les arrêts maladies et les mouvements de personnel (1 poste supprimé, délai de remplacement sur un second poste).

Le temps consacré aux différentes actions s'est réparti de façon suivante : entretien de l'Aven et du Ster Gois 22 %, 1^{er} entretien du Bélon 70 %, urgences - embâcles 5 %, suivis piscicoles 1 %, morphologie 1 % et continuité 1%.

Agents du service gestion du patrimoine

Les aménagements importants de restauration de la continuité et de la morphologie sont réalisés par des agents du service mutualisé de travaux communaux et intercommunaux. Leur intervention est facturée au service milieux aquatiques.

3.2/ Bilan des actions 2020

Objectifs et indicateurs de réalisation

Les principaux objectifs et indicateurs de réalisation sont synthétisés dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km...)	Indicateurs financiers (en €)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Renaturation de cours d'eau	0,04 km	16 728,67 €
		Matériels alternatifs à l'abreuvement	0	0 €
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	43,25 km	81 627,35 €
		Gestion de la ripisylve AAPPMA	2,67 km	968,14 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement et aménagement d'obstacles sur les affluents	1	419,89 €
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi frayères saumon et indices fédération	Réalisation partielle	923,77 €
		Indices truite	Non réalisé	0 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation	Supports de communication (plaquettes, expo...)	Ré-édition et diffusion de la plaquette d'information (431 envois)	1 161,89 €

DIG et démarches réglementaires

Afin de permettre la mise en œuvre du nouveau programme de travaux, une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général couplée à un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été faite fin juin 2017. Cette procédure a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

Autorisations de travaux

En plus de la DIG, une demande d'autorisation écrite est envoyée aux propriétaires. Par ailleurs, des contacts téléphoniques ont lieu au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

Travaux de gestion de la ripisylve par l'équipe de Quimperlé Communauté

Le suivi des travaux de l'équipe de Quimperlé Communauté est assuré par l'encadrant de chantier au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci. Sur l'Aven et le Ster Goz, 14 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 16 km prévisionnels. Sur le Bélon, où il s'agit des premiers travaux de gestion de la ripisylve, 29 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 35 km prévisionnels. En tout, ce sont donc 43 km de cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux de gestion de la ripisylve par les équipes de Quimperlé Communauté.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux d'entretien réalisés en 2020 :

BV	Type	Cours d'eau	Linéaire réalisé (Km)
Ster Goz	Rivière	Ster Goz aval	0,288 km
	Ruisseaux		1,339 km
	Chevelus	Affluents de Coatloc'h, Kerbernez, Kergallic amont, Kerny, Loge ar Groaz, Loge Quentel, Plascaer	6,648 km
Total (km)			8,275 km
Aven	Rivière		0 km
	Ruisseaux	Coat Bourg	0,987 km
	Chevelus	Coat Bourg, Ker Heol, Mene Groaz, Pennanrest, Pontic Malo	4,988 km
Total (km)			5,975 km
Bélon	Ruisseaux	Bélon, Saint Gilles	5,661 km
	Chevelus	Beg ar Roz, Caster Nevez, Kerantallec, Kerdavid, Kerhonit, Keriscat, Kerlouret, Kernaviner, Kernescop, Kernihouarn, Kerveadou, La Magdeleine, La Villeneuve, Lan Pornescop, Lijou, Pornescop, Quilvidic, Rubeo, Saint Gilles	23,334 km
Total (km)			28,995 km
Total général (km)			43,245 km

Travaux de gestion de la ripisylve par les AAPPMA

Les AAPPMA réalisent depuis de nombreuses années des travaux d'entretien de cours d'eau. Avec l'intégration du Bélon et des petits ruisseaux côtiers dans le périmètre du contrat, les travaux de l'AAPPMA de Quimperlé sont désormais pris en compte et viennent s'ajouter aux travaux réalisés sur le bassin de l'Aven-Ster Goz par les AAPPMA du Ster Goz, de Pont Aven et de l'Aven et des étangs de Rosporden. Cet engagement des AAPPMA a été formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la collectivité.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet d'interventions par les AAPPMA :

BV	Type	Cours d'eau	AAPPMA du Ster Goz	AAPPMA de Pont Aven	AAPPMA de Rosporden	AAPPMA de Quimperlé
Ster Goz	Rivière	Ster Goz amont, Ster Goz médian Ster Goz aval	1,205 km			
Aven	Rivière	Aven amont			1,299 km	
		Aven médian		0 km	0,163 km	
		Aven aval		0 km		
Bélon & côtiers	Chevelu					0 km
Total par AAPPMA (km)			1,205 km	0 km	1,462 km	0 km
Total général (km)			2,667 km			

En raison des conditions sanitaires liées au Covid-19 les AAPPMA de Quimperlé et de Pont-Aven n'ont pas réalisé de chantier en 2020. Les AAPPMA de Rosporden et du Ster Goz ont réalisé au total 2,667km de travaux effectifs.

Travaux de restauration de la morphologie

L'apparition de travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau constitue la principale évolution du nouveau contrat 2017-2021.

Le programme 2020 prévoyait la suppression d'un passage busé sur le cours principal du Ster Goz, et son remplacement par une passerelle.

Les travaux ont consisté à démanteler l'ouvrage, composé de plusieurs rangées de buses, et à créer une passerelle permettant le passage d'un tracteur.

Fourniture de matériels alternatifs à l'abreuvement direct

La dégradation des berges et du lit des cours d'eau par le piétinement des bovins et des chevaux est l'une des perturbations mise en avant dans le cadre de la mise à jour du diagnostic préalable à la mise en place du contrat 2017-2021.

Par ailleurs, l'abreuvement direct est interdit par le SAGE depuis juillet 2017.

Le dispositif proposé consiste en la mise à disposition gratuite, suite à la signature d'une convention, de systèmes d'abreuvement alternatifs pour une durée de trois ans. Les dispositifs proposés sont des pompes de prairies et des bacs d'abreuvement.

En 2020, aucune mise à disposition de matériel n'a été réalisée.

Travaux de restauration de la continuité écologique

Petite continuité sur les affluents

Le programme 2020 prévoyait l'aménagement, le remplacement ou la suppression de 5 petits ouvrages.

En 2020, seul le démantèlement a été réalisé. Un second démantèlement a été reporté à 2021.

Accompagnement des propriétaires d'ouvrages en liste II

L'engagement de la collectivité sur ce point consiste à accompagner les propriétaires d'ouvrages classé en liste II pour le montage de dossiers.

En 2020 aucun accompagnement n'a été sollicité.

Actions de suivi mises en œuvre en 2020

Les objectifs de cette activité sont de compléter les connaissances du milieu naturel et de son environnement, de suivre les travaux d'entretien et d'aménagements ainsi que de chercher à en mesurer les impacts. Ainsi, le contrat prévoit la mise en place d'indicateurs pour le suivi des actions. L'essentiel de ces indicateurs est mis en œuvre en interne (mise à jour de la base de données REH, suivi frayères...) et il est fait appel à un prestataire pour réaliser l'évaluation des aménagements de restauration de la continuité écologique (réalisation d'un indice d'abondance truite).

Cette année, la collecte de données se compose de la participation des agents à la réalisation des indices d'abondance saumon et truite du réseau départemental de suivi du recrutement.

Comptage frayères saumon 2019-2020 sur l'Aven et le Ster Goz

Le secteur de prospection s'étend de Pont Torret (confluence avec l'Aven) au ruisseau de Kery (limite Bannalec Scaër).

Le comptage des frayères 2019-2020 n'a pu être réalisé en raison des niveaux d'eau trop importants. (Le temps passé par les agents en comptage frayères saumon début 2019 concernait la période de frai 2018-2019).

Comptage frayères saumon 2020-2021 sur le Ster Goz

Le comptage des frayères 2020-2021 n'a pu être réalisé, les conditions d'observation n'ayant pas été propices.

Indice truite 2020

Ce suivi n'a pas été mis en œuvre en 2020.

Indice d'abondance du réseau départemental de suivi du recrutement

Les agents de l'équipe technique d'entretien des cours d'eau ont participé à la mise en œuvre de ces suivis sur le territoire de Quimperlé Communauté (1 journée pour l'indice d'abondance saumon).

Diagnostic du Bélon et des côtières sur le territoire de Quimperlé Communauté

Le diagnostic, prévu en régie sur les années 2017 à 2019, n'a pas été réalisé.

3.3/ Information et communication

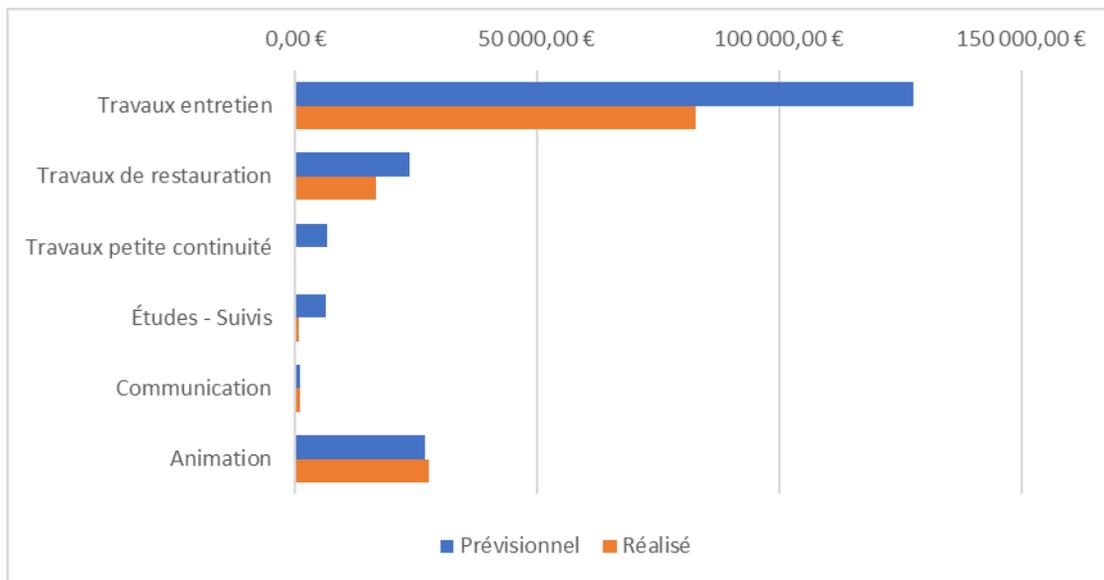
Un travail de refonte graphique et d'évolution des contenus de la plaquette d'information a été réalisé en 2017.

Elle est adressée à chaque propriétaire lors de l'envoi des demandes d'autorisation de travaux et mise à disposition dans les accueils des collectivités. Environ 431 envois ont été réalisés en 2020.

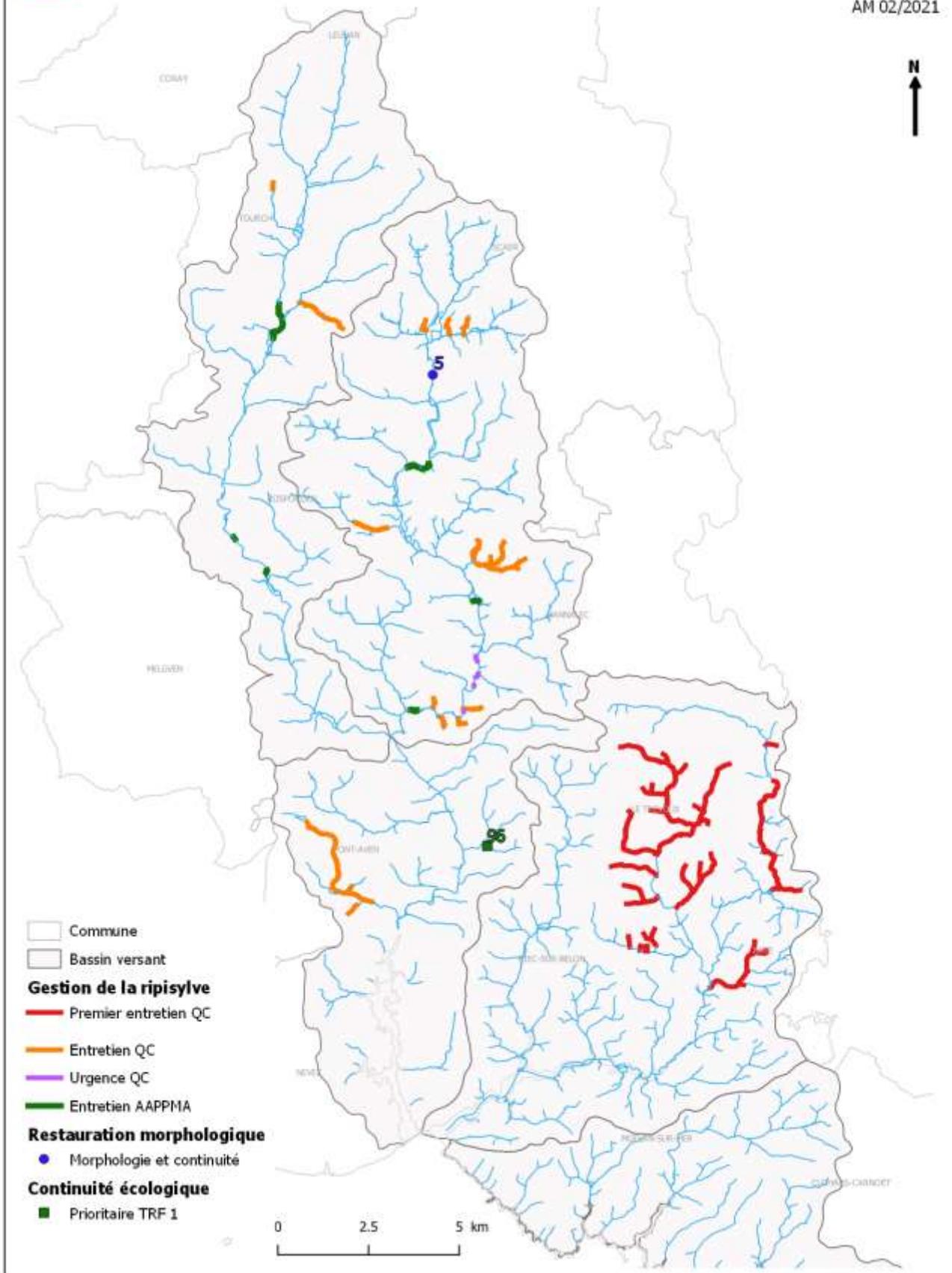
3.4/ Bilan financier 2020

La dépense s'élève à 129 625,62€, soit 67% du budget prévisionnel.

Le graphique ci-après permet de visualiser les opérations où les engagements financiers ont été réalisés dans l'année.



On note une consommation financière plus faible pour les travaux d'entretien. Cela est dû en partie à la suppression d'un poste et au délai de remplacement d'un agent. Concernant les travaux de petite continuité, la sous-consommation financière est liée à la faible réalisation technique. Enfin, les conditions d'observation n'ont pas permis de mettre en œuvre les suivis par comptage de frayères.



2.5/ Perspectives 2021

Animation

Le pilotage du programme d'action sera assuré par la Technicienne de rivière pour 0,5 ETP. Ses principales missions sont :

- Assurer la mise en œuvre des actions prévues au dispositif et définies dans l'évaluation du contrat
- Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires
- Préparer et animer les comités de pilotage
- Réaliser les bilans annuels, le bilan à mi-parcours, la mise en œuvre des indicateurs
- Contribuer à la réalisation de l'évaluation finale
- Entretien des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police de l'eau, les divers acteurs concernés, les riverains...

Programme d'actions

Le programme 2021 s'inscrit dans la continuité des actions 2020. Le dimensionnement des différentes actions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	ETP / prestations	Indicateur technique (nb, km...)	Budget
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Remise en fond de vallé	0,05 ETP régie + prestation	90 à 230 m	21 989 €
		Matériels alternatifs à l'abreuvement		6	2 000 €
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	2,66 ETP régie	49 km	105 670 €
		Gestion de la ripisylve AAPPMA	prestation (convention)	10 km	6 100 €
		Gestion des embâcles QC	0,13 ETP régie	Non chiffré	4 973 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement et aménagement d'obstacles sur les affluents	0,05 ETP régie	5	4 989 €
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi des frayères de saumon	0,06 ETP régie		2 486 €
		Indice truite et saumon	0,06 ETP régie + prestation		3 238 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation, de formation	Refonte de l'exposition			2 500 €
Total					153 945 €

VII – PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

→ *Disposition n°37 du SAGE : Restaurer les zones humides*

1. Suivi du Marais de Moustierlin

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.18 ETP

Le contexte

La réglementation liée aux travaux de réhabilitation de la STEP de Penfalud et les enjeux environnementaux pour le milieu récepteur ont engendrés le suivi de nombreux paramètres sur le site du marais de Moustierlin. Plusieurs protocoles ont été adaptés pour prendre en compte les conditions particulières du milieu. Malgré cela, le décryptage des données proposées est à nuancer au regard des multiples facteurs de variabilités dont l'influence reste difficile à évaluer (hétérogénéité des coefficients de marées, des volumes de précipitations, gestion différenciée du clapet etc.). De plus, l'absence de grille de référence de qualité d'eau pour les milieux saumâtres et la rareté d'études comparables sur des sites de même type engendrent des difficultés supplémentaires d'interprétation et de qualification du milieu. Malgré cela, l'année 2020 représente l'aboutissement de trois années de récolte de données avant la mise en service de la STEP réhabilitée. La synthèse qui en sera issue devra être un support pertinent pour mesurer l'évolution de la qualité du site dans le temps et pour ajuster des actions selon des objectifs définis.

Les résultats du suivi de 2020

Concernant les résultats 2020, sur la zone Est, plus marquée par l'alimentation des cours d'eau, les valeurs hautes les plus significatives pour les eaux de surfaces sont rencontrées pour les paramètres bactériologiques, l'ammonium, l'azote Kjeldahl et les orthophosphates, notamment sur le point M2. Cette année, le carbone organique a présenté des résultats toujours moyens sur ce point. Les valeurs moyennes à médiocre observées sur le point M1 indiquent que les cours d'eaux amont contribuent aussi à des apports bactériologiques et de carbone organique dans le milieu récepteur. Mais l'augmentation des concentrations en M2 et en particulier en été ou en novembre semble conforter l'insuffisance de la capacité d'épuration de la STEP et son sous dimensionnement en périodes de fortes fréquentations et/ou de pluies. Malgré tous, les suivis 2020 ont présentés une diminution du nombre de résultats mauvais.

Sur la zone plus marquée par l'influence océanique, l'étude de l'évolution des différents paramètres de l'amont vers l'aval du marais sur l'année indique des capacités d'épuration du milieu certaines. Cependant, le manque d'hydrodynamisme et l'accumulation des nutriments et des matières organiques engendrent des dégradations des facteurs d'autoépurations, notamment au centre du marais (point S4), qui se répercutent jusqu'à l'exutoire toute l'année. A l'inverse, les effets épuratifs sont marqués lors des périodes d'ouverture du clapet de l'exutoire et lors des marées de vives eaux. La dilution des éléments nutritifs et leur dégradation sont favorisées par l'hydrodynamisme et les apports d'oxygène. Si ces derniers restent souvent insuffisants pour répondre aux besoins du milieu, les bons résultats pour le Carbone Organique Dissous (COD), pour la première fois en novembre, traduisent sans doute le bénéfice direct du maintien d'une ouverture minimale du clapet terminal à l'automne 2020.

Malgré les valeurs élevées des différents paramètres physico-chimiques relevés (au regard des grilles de classification des paramètres eau douce), les effets directs sur les espèces vivantes concernent principalement les invertébrés benthiques. Cette année, le point amont de la STEP a présenté des effectifs relativement abondants d'insectes les plus polluo-sensibles parmi les insectes aquatiques, ce qui a permis de passer ce point de qualité médiocre en 2019 à une bonne qualité en 2020. Les autres points suivis voient leur composition spécifique affectée par un milieu globalement enrichi. Concernant les suivis botaniques, ichtyologiques ou ornithologiques, d'éventuels effets directs liés à la STEP n'ont pas pu être mis en évidence compte tenu des protocoles mis en œuvre et la complexité des paramètres multifactoriels intervenants. Néanmoins, ces populations ne pourraient que bénéficier des plus-values d'un milieu dont l'enrichissement (en particulier en matière organique, composés nitrates, phosphates et phosphores) serait inférieur. D'autre part, les observations et évolutions depuis 2013, indiquent que des échanges réguliers avec la mer peuvent rapidement faire évoluer les cortèges d'espèces et leur répartition.

Les suites à donner

Les travaux engagés pour améliorer la qualité des eaux douces qui transitent dans le marais contribuent à la restauration des biocénoses en amont et en aval de la STEP. Mais la mise en œuvre de solutions techniques pour optimiser la gestion hydraulique permettant l'exportation de matière organique et l'autoépuration du milieu tout en prenant en compte des problématiques de risques d'inondation du marais conditionne en grande partie la reconquête du milieu lagunaire. Dans cette optique de gestion hydraulique anthropique, il semble nécessaire de définir des objectifs et indicateurs clairs pour le milieu. Il faut également relever que bien que l'évolution de la vie biologique du marais reste partiellement dépendante des projets des gestionnaires, une gestion anthropique maîtrisée risquera toujours d'être impactée par des évolutions naturelles comme la montée du niveau de la mer.

► Le bilan du suivi du marais de Moustierlin est en [Annexe 17](#).

Bilan financier

La dépense totale s'élève à 20 803.92 €, soit 76% du prévisionnel.

VIII - PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU DESHERBAGE CHIMIQUE

→ *Disposition n°6 du SAGE : Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides*

→ *Disposition n°8 du SAGE : Atteindre le « 0 phyto » dans l'entretien des espaces publics*

1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d'ouvrage :

- Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.07 ETP d'un technicien
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.03 ETP d'un technicien

1.1/ Sur le territoire de la CCPF

La CCPF a la maîtrise d'ouvrage sur son territoire de l'action « atteindre le 0 phyto dans l'entretien des espaces publics ». Comme pour les années précédentes, la CCPF a informé les communes sur les différents dispositifs financiers existants ainsi que sur les formations organisées par le Conseil Régional de Bretagne.

De plus, une information a été faite sur le lancement du dispositif d'aides de matériels de désherbage proposé en juillet 2020.

1.2/ Sur le territoire de CCA

Afin d'inciter les communes à s'engager dans une démarche sans pesticides, CCA s'est focalisée sur 2 axes de travail :

Axe 1 : Animation du réseau des services techniques

- Action n°1 : Organisation d'une rencontre entre les services techniques du territoire

Axe 2 : Coordination de la démarche – Relai de la politique Régionale

- Action n°2 : Relai de la politique Régional en matière de formation
- Action n°3 : Promotion du trophée « zéro phyto » auprès des communes du territoire.

La synthèse de ces actions est présentée sous forme de fiches action.

A noter que le contexte sanitaire a largement perturbé l'organisation des formations de la Région (action n°2) qui ont été reportées à plusieurs reprises, pour finalement se tenir au 1^{er} trimestre 2021.

AXE 1	Animation du réseau des services techniques	
Action 1	Organisation d'une rencontre technique	
<i>Contexte de l'action</i>		<i>Cible</i>
<p>Depuis 2017 les communes ne peuvent plus utiliser, ou faire utiliser par des prestataires, des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics, exception faite des cimetières et des terrains de sports. Ces 2 espaces publics restent les points noirs des communes en matière de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cimetières touchent au monde de la mort et du souvenir, c'est un espace très délicat à entretenir • Les terrains de sport, en fonction du niveau du club, doivent répondre à un cahier des charges très précis. Leur entretien est en conséquence hautement technique. 		Services techniques communaux
Résumé de l'action		
<p>CCA a souhaité s'engager sur la thématique des cimetières. Bien que sujet délicat pour de multiples raisons, les cimetières sont semble-t-il des espaces dont on peut aisément maîtriser l'enherbement sans pesticides, et que l'on peut aménager de manière à en faciliter l'entretien. Plusieurs communes du territoire ont déjà mené une réflexion à ce sujet, et ont accepté de partager leurs expériences lors d'une matinée de démonstration de matériel sur le cimetière de Névez :</p>		
		
<p>Bruleur gaz monté sur quad. 6 bouteilles (~120 €) par passage pour désherber le centre ville de Névez (hors Raguenez ...)</p>		<p>Houe maraichère. Nécessite de ratisser</p>
<p>Autres matériels & expériences présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Herse + rouleau dameur. Rapidité, pas besoin de ramasser. Cher à l'achat (~5000 €), peut être « bricolé » • Outil de Trégunc monté sur motoculteur. Lame de binette + syst. pour damer. Idéal dans le gravier, pose problème dans le sable. Intervention complétée à la houe + binette • A retenir sur Trégunc : 1 agent à l'année 1.5 semaine par mois pour 2 cimetières. L'entretien régulier permet de maintenir le cimetière propre et donc pas besoin de mettre de gros moyens sur la mission de désherbage pour préparer la Toussaint • Brosse rotative montée sur porte outil. Compact, petite taille et manoeuvrable. Travail rapide et précis. Peut être complété par un système d'aspiration. Outil 3 en un (brosse, balayeuse et tondeuse). Coût important à l'achat. Subvention possible uniquement de la brosse. 		
Conclusion		
<p>CE format de réunion, en extérieur, technique, concret, avec présentation de divers matériels et échange d'expérience semble parfaitement adapté au public visé. Les services techniques ont répondu présents, ont été actifs et ont échangés sur des problématiques communes. Ce format de rencontre sera à privilégier par la suite.</p>		

Axe 2	Coordonner la démarche, relayer la politique Régionale					
Action 2	Relai de la politique Régionale JEVI en matière de formation					
Contexte de l'action					Cible	
La Région Bretagne coordonne la démarche à l'échelle des 4 départements Breton. Elle a notamment défini un programme de formation accessible aux territoires. Ce programme de formation est relayé localement par les référents JEVI.					Elus et services techniques communaux	
Résumé de l'action						
L'agenda des formations proposées par la Région a été relayé auprès des communes. Si les années précédentes il y avait eu assez peu d'engouement, ce programme a cette année séduit plusieurs communes. Au total 22 agents du territoire sont fléchés sur 5 formations proposées localement. Il faut noter que du fait du contexte sanitaire lié à la COVID 19, ces formations initialement prévues fin 2020 ont été reportées au premier trimestre 2021. Le détail de ce programme figure au tableau suivant :						
Intitulé des formations DEAN 2020/2021	Date prévisionnelle	Rosporden	Elliant	Tregunc	Pont Aven	Total
La taille des arbustes fruitiers et d'ornement	08/04/2021	4		2		6
Apprendre à expliquer et argumenter le 0 phyto auprès des habitants l'intérêt d'une collectivité à se diriger vers le zéro phyto.	16/02/2021	2			2	4
Entretien et aménagement des cimetières	11/03/2021	2	3		1	6
Entretien et aménagement des espaces publics	18/03/2021	3				3
Entretien des terrains de sport de plein air (initiation)	09/03/2021	2			1	3
Nombre d'agents inscrits :		13	3	2	4	22
Bilan						
<p>Contrairement aux années précédentes, il y a un vrai engouement pour participer aux formations organisées par la Région Bretagne avec un total de 22 agents inscrit cette année (aucun en 2019). Cette volte-face est à mettre sur le compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ De la prise de conscience des services techniques de la nécessité de se former pour évoluer et tendre vers le zéro phyto. ○ Du changement d'une partie des responsables des ST, avec peut-être une sensibilité plus importante sur ces questions de gestion des espaces publics sans pesticides. 						

AXE 2	Relayer la politique Régionale – Coordonner la démarche	
Action 3	Promotion du trophée « zéro phyto » auprès des collectivités du territoire	
Contexte de l'action		Cible
Annuellement, la Région Bretagne organise une remise de prix « Zéro Phyto » pour récompenser et valoriser les collectivités engagées dans une démarche de gestion des espaces publics sans produits phytosanitaires.		Collectivités
Résumé de l'action		
<p>Pour prétendre à candidater au prix régional, la collectivité doit impérativement répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas utiliser de phytosanitaires sur l'ensemble des espaces de la collectivité depuis au minimum 1 ans sans discontinuer, y compris sur les cimetières et les terrains de sport ○ Communiquer auprès de la population sur les démarches sur le sujet ○ Réaliser un bilan des pratiques (annexe 5 de la charte JEVI) auprès de la structure de coordination opérationnelle de Bassin versant. <p>Le prix « Zéro Phyto » récompense les collectivités qui n'ont pas employé de pesticides sur les espaces publics pendant au moins 1 an. Les prix « Zéro Phyto Durable » récompense les collectivités engagées depuis au moins 5 années dans cette démarche. En 2020, deux communes du territoire et un EPCI ont candidaté : Trégunc, Tourc'h et Concarneau Cornouaille Agglomération.</p> <p>A noter qu'une troisième commune de Concarneau Cornouaille Agglomération, Elliant, a également candidaté. Cependant, cette commune est sur le territoire de l'Odet, et a donc été auditionnée par le référent JEVI du SIVALODET.</p>		
Conclusion		
<p>Cette remise de prix illustre la bonne dynamique du territoire sur la question du Zéro phyto, et la volonté des communes d'évoluer puisqu'un tiers des communes du territoire répond d'ores et déjà aux critères. Un objectif évident pour les années à venir est d'accompagner ces communes pour les inciter à candidater au prix « Zéro Phyto Durable ». Le Carrefour des gestions de l'eau ayant été annulé pour raison sanitaire, la remise des prix est reportée au mois de mai 2021. Une valorisation locale de l'évènement est à penser.</p>		

1.3/ Bilan financier

La dépense totale s'élève à 4 394,59 €, soit 55 % du budget prévisionnel – répartie comme suit :

- CCA : 3 066,79 € soit 54 % du budget prévisionnel
- CCPF : 1 327,80 € soit 59 % du budget prévisionnel

2. Bassins versants de l'Aven Belon Merrien

Aucune action n'est mise en œuvre sur les bassins versants Aven – Belon – Merrien. En effet, les deux tiers des communes de Quimperlé Communauté n'utilisent plus d'herbicides en voirie. Seules quelques-unes disposent d'un plan de désherbage communal. Les élus n'ont pas souhaité signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux qui impose la réalisation du plan de désherbage, dont l'intérêt est faible dans ce cas.

IX – MOYENS MOBILISES

1. Equipe d'animation

L'équipe est composée de **10 ETP** (environ) répartis comme suit :

- CCA : 5.58 ETP
- Quimperlé Communauté : 2.9 ETP
- CCPF : 1.98 ETP

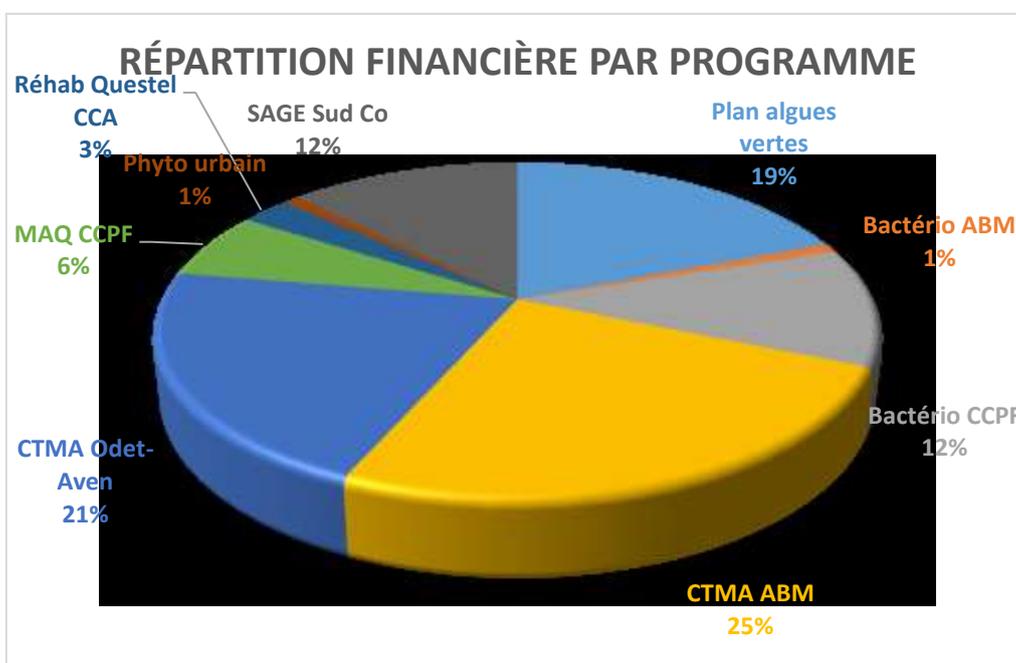
2. Bilan financier

Pour 2020, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **715 865 €**. Les dépenses réalisées ont été de **510 194 € soit un taux de réalisation de 71%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **203 169 € TTC** ⇒ **40%**
- AELB : **162 099 € TTC** ⇒ **32 %**
- Conseil Régional : **70 799 € TTC** ⇒ **14 %**
- Conseil Départemental 29 : **73 242 € TTC** ⇒ **14 %**

► Le plan de financement détaillé est joint en [Annexe 18](#).

Les dépenses se sont réparties de la manière suivante :



Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, la participation financière (une fois l'ensemble des subventions et participations déduites) pour chacune d'entre elle est la suivante :

- **CCPF : 69 141.19 € TTC**
- **CCA : 71 699.11 € TTC**
- **QC : 62 329 € TTC**

Annexe 1 : Arrêtés préfectoraux de renouvellement de la CLE

Annexe 2– Avis de la CLE

Annexe 3 – Outils d’informations destinés aux nouveaux élus de la CLE et des EPCI (guide du SAGE, trombinoscope de la CLE, fiches enjeux)

Annexe 4 – Rapport d’analyse des levés topo-bathymétriques réalisés sur l’Aven et le Belon + supports et CR du GT ensablement

Annexe 5 – Etat des lieux quantitatif des ressources en eau du SAGE Sud Cornouaille

Annexe 6 –Lettres agricole de la Baie de la Forêt

Annexe 7 – Bilan de la qualité des eaux 2019/2020 de la Baie de la Forêt

Annexe 8 – Plaquette d’informations sur l’accompagnement individuel

Annexe 9– Etude de préfiguration des Paiements pour Services Environnementaux

Annexe 10– Plaquette d’informations sur les MAEC

Annexe 11– Bilan de la CRAB sur le volet foncier

Annexe 12 – Bilan des enquêtes menées par la CCPF auprès des agriculteurs

Annexe 13– Profil de vulnérabilité sur le BV de Moustierlin

Annexe 14– Bilan qualité des eaux 2020 CCPF

Annexe 15– Bilan des actions sur les bassins versants de l’Aven Belon Merrien

Annexe 16– Dossiers continuité CCPF

Annexe 17– Bilan des suivis des indicateurs dans les zones humides

Annexe 18 – Bilan financier 2020